



Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Département des Yvelines

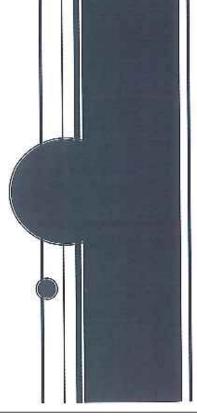


Table des abréviations

ABF : architecte des bâtiments de France

ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine

ARCEP ; autorité de régulation des communications électroniques et postales

ARS : agence régionale de santé
BII : bureau information jeunesse
CA : communauté d'agglomération
CAF : Caisse d'allocations familiales

CANV: Caisse nationale d'assurance vieillesse

CART : communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

CASGES : communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de seine CASQY : communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

CC : communauté de communes

CCAS : centre communal d'action sociale

CCCY : communauté de communes Cœur d'Yvelines CCPH : communauté de communes du Pays Houdanais

CCPIF : communauté de communes des Portes de l'Île-de-France

CD : conseil départemental

CIR : comité interministériel aux ruralilés CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie

CRIF : conseil régional d'Île-de-France

CRSN : commission régionale de stratégie numérique

DASEN: direction académique des services de l'Éducation nationale

DDCS: direction départementale de la cohésion sociale DDFIP; direction départementale des finances publiques DDSP: direction départementale de la sécurité publique

DDT : direction départementale des territoires

DIREECTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

FPAMSA: établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval

EPCI : établissement de coopération intercommunale

GPS&O: Grand Paris Scine et Oise

IFFP: association Insertion formation éducation prévention

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MJD : maison de justice et du droit MSA : Mutualité sociale agricole MSAP : maison de services au public MSP : maison de santé pluriprofessionnelle

NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain

OIN: opération d'intérêt national PAD: point d'accès au droit PIJ: point information jeunesse

PJJ: protection judiciaire de la jeunesse

PLU: plan local d'urbanisme

PMI : protection maternelle et infantile QPV : quartier en politique de la ville

SDRIF : schéma directeur de la Région Île-de-France SGAR : secrétariat général pour les affaires régionales

TAD : territoire d'action départementale

TGO : Tangentielle ouest UD : unité départementale

URPS : union régionale des professionnels de santé UVSQ : université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

VGP: Versailles Grand Parc

Sommaire

Présentation du SDAASP	5
Synthèse du diagnostic	8
Dynamiques territoriales	
État de l'offre de services	18
Enjeux prioritaires	24
Bilan	34
Programme d'actions	38
Territoires ruraux	39
Quartiers politique de la ville (QPV)	
Santé	52
Numérique/accès aux droits	59
Mobilité	67
Plan de misa en reuvre et de suivi	74

Contenus et objectifs du SDAASP

La loi NOTRe du 7 aout 2015 et son décret d'application du 4 avril 2016 prévoit la rédaction, dans chaque département, d'un Schéma Départementale d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), élaboré pour 6 ans conjointement par l'État et le conseil départemental. Il associe les EPCI et les partenaires concernés par la thématique de l'accessibilité des services au public. Il porte sur « tous les services essentiels aux habitants dans leur vie quotidienne » et intègre :

- Un diagnostic dressant le bilan de l'offre de services existante;
- Un programme d'actions sur 6 années pour renforcer l'accessibilité des services au public;
- Un plan de suivi et de mise en œuvre.

Notion d'accessibilité aux services au public

L'accessibilité aux services peut se définir comme la capacité, pour un individu, d'accéder de façon relativement aisée et rapide à un ensemble de services de base. Ces services couvrent les grands domaines d'activité nécessaires au quotidien : alimentation, santé, éducation, information et accès aux droits, loisirs, etc.

À l'échelle du département, l'accessibilité aux services est à appréhender selon plusieurs approches : temps et modalités d'accès, équilibre géographique, accessibilité physique des bâtiments, connaissance des services existants, mise à disposition et usages de services numériques.

Ainsi, l'amélioration de l'accessibilité aux services ne se résume pas à la création de nouveaux commerces ou à l'ouverture de nouvelles antennes d'opérateurs de services au public. Un meilleur accès, physique ou géographique, ou un accompagnement vers des services déjà existants apparaîtra plus pertinent sur certains territoires. Des campagnes d'information ou la présence d'agents accompagnant les usagers dans leur démarche en ligne permettent dans certains cas une meilleure appropriation de structures d'ores et déjà implantées mais peu connues de leurs potentiels bénéficiaires.

Élaboration du SDAASP

Des échanges techniques entre l'État et le Conseil départemental ont permis de définir des principes partagés :

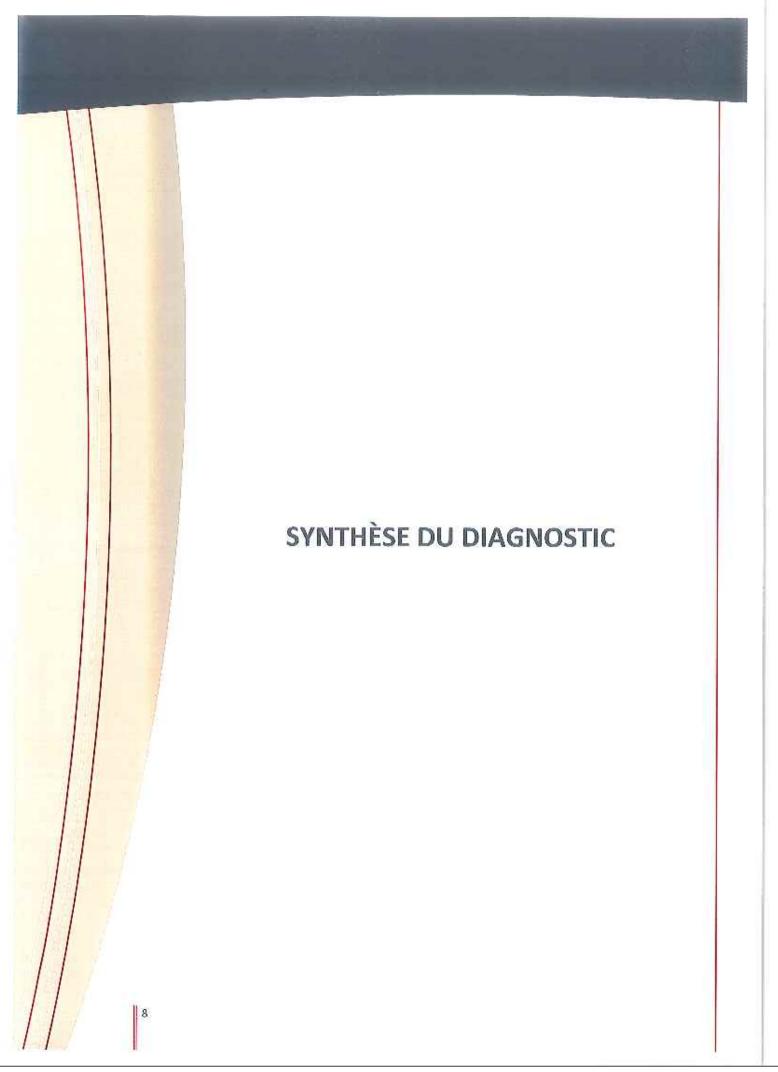
- s'appuyer sur les documents et schémas existants ;
- en tenant compte de l'offre de services plutôt riche du département, travailler sur des thématiques prioritaires, présentant des enjeux particuliers : accès au numérique, accès aux droits et accompagnement des plus fragiles, santé, mobilité;
- porter une attention particulière aux territoires présentant un enjeu, des déficits ou des besoins spécifiques : les territoires ruraux et les quartiers en politique de la ville.

C'est sur cette base qu'a été élaboré le présent diagnostic et qu'ont été ciblées les orientations du schéma.

Ces axes de travail ont ensuite été affinés par des réunions thématiques destinées à alimenter le programme d'action du schéma.

Structure du SDAASP

- 1. Synthèse du diagnostic
- 2. Programme d'action
- 3. Modalités de sulvi et de mise en œuvre
- 4. Annexes:
 - Diagnostic complet
 - Contrats de ruralité : projets portant sur l'accessibilité des services au public



Sommaire du diagnostic

DYNAMIQUES TERRITORIALES

- · Une logique est-ouest structure le département
- Un département à la population nombreuse mais inégalement répartie
- Caractéristiques sociologiques et démographiques
- Organisation administrative
- Bassins de vie
- · Bassins d'emploi
- Bilan des dynamiques territoriales

■ ÉTAT DE L'OFFRE DE SERVICES

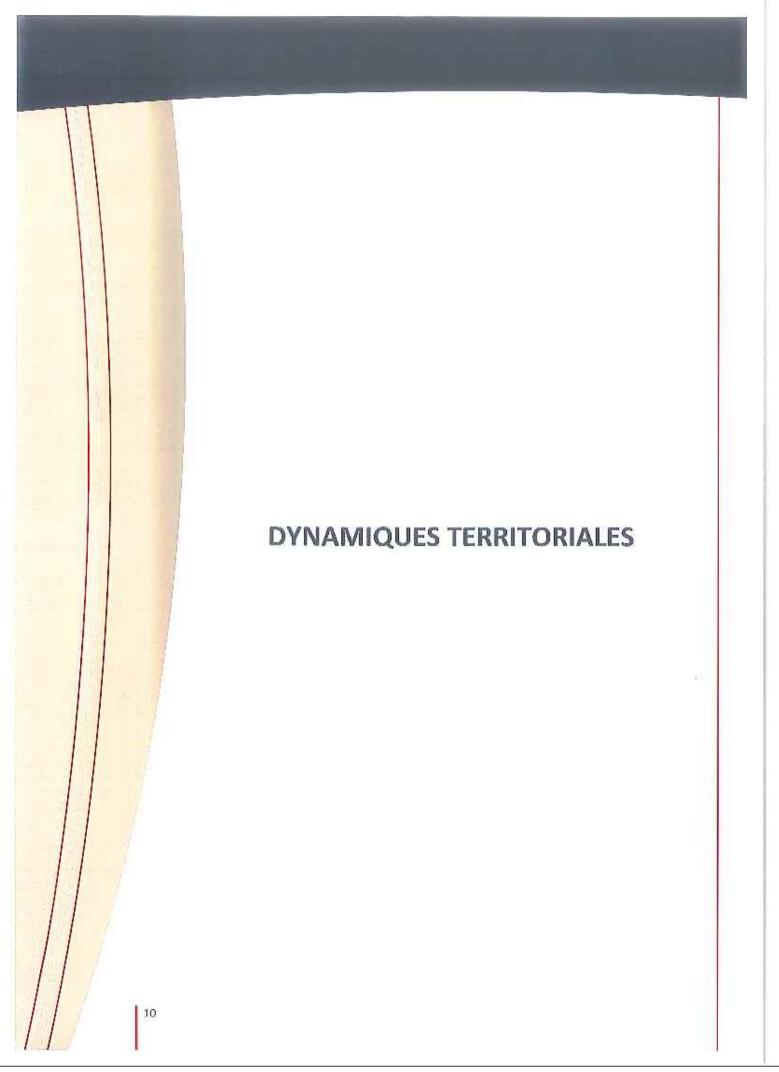
- Un accès relativement aisé aux services de base
- Une répartition inégale des services sur le territoire
- Des services publics en mutation
- Bilan de l'état de l'offre de services

■ ENJEUX PRIORITAIRES

- Ruralité et accès aux services
- Politique de la Ville et accès aux services
- Accès au numérique : équipements
- Accès aux droits / accompagnement des plus fragiles
- Accessibilité aux soins
- Mobilité

BILAN DU DIAGNOSTIC

- Synthèse
- Orientations



Une logique est-ouest structure le département

Lo département des Yvelines est un territoire de transition qui intègre unc frange urbaine dense en première couronne de l'agglomération parisienne, un chapelet de zones urbanisées le long des principaux axes de communication et un vaste espace agricole et forestier, moins densément peuplé, soumis à une dynamique de périurbanisation forte et diffuse.

Le territoire est marqué par la proximité de Paris et les zones urbaines regroupent la majorité de la population. Toutofois, les communes rurales sont majoritaires et les espaces ruraux sont au cœur de l'identité du département.

The supplies to the control of the c

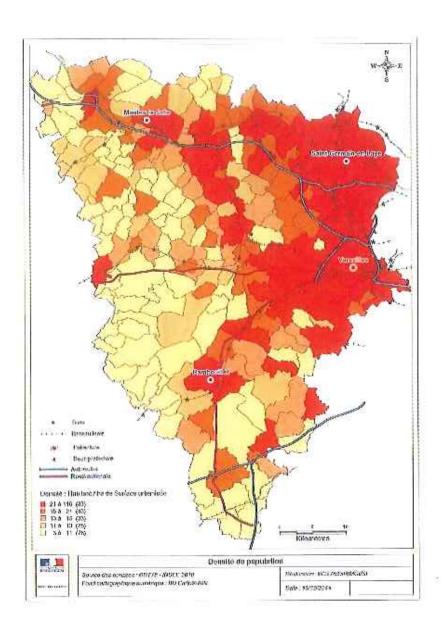
Dynamiques territoriales identifiées par le SDRIF 2013

Les Opérations d'Intérêt National (OIN) Seine Aval et Saclay, ainsi que le pôle d'activité de Saint-Quentin-en-Yvelines concentrent une part importante de l'activité économique du département voire des départements limitrophes, drainant des flux quotidiens conséquents.

Les axes de transport routiers et ferroviaires concentrent aussi en leur long des densités de population et de services plus élevées que le reste du territoire. Les agglomérations intermédiaires du département (Mantes-la-Jolie, Rambouillet, Houdan dans une moindre mesure) constituent des pôles de services d'envergure intercommunale ou départementale.

Une population nombreuse mais inégalement répartie

La population des Yvelines était de 1 421 670 habitants en 2014 (population légale en vigueur au 1er janvier 2017), ce qui situe le département au 9ème rang national et au premier parmi les départements de grande couronne parisienne.



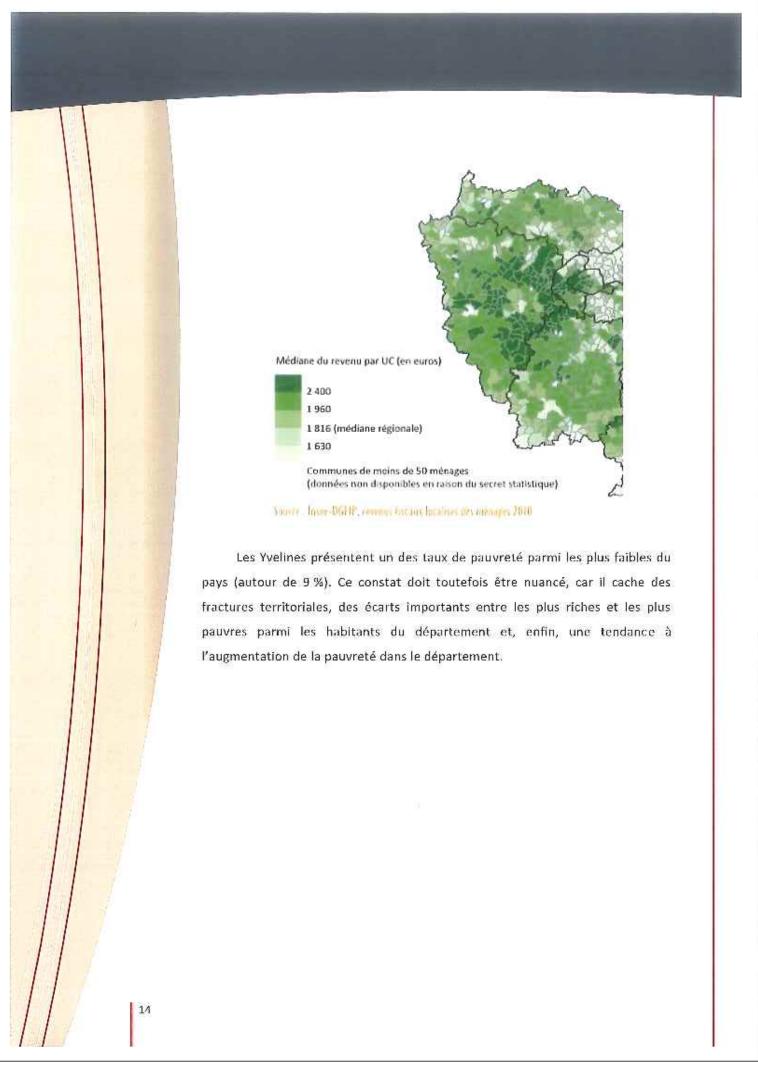
D'une densité moyenne de 620 hab./km², le département se caractérise par la multipolarité et par une forte dichotomic entre sa partie est et l'axe séquanien, qui concentrent les densités les plus élevées, et le sud et l'ouest du département, où la population est moins concentrée. Sur les 262 communes, 220 ont moins de 10 000 habitants et 5 plus de 30 000. Seules deux communes du département comptent plus de 50 000 habitants

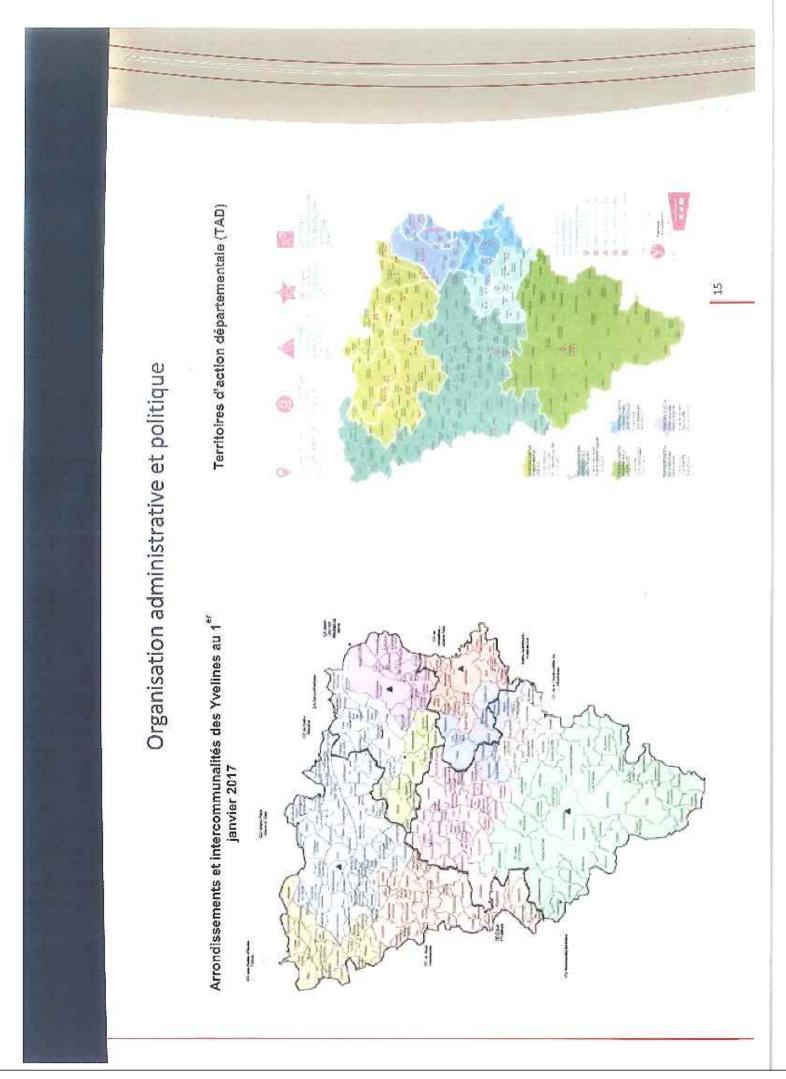
L'évolution annuelle moyenne de la population du département est plutôt faible (0,18 % entre 2008 et 2013 contre 0,51 % à l'échelle régionale). La partie ouest des Yvelines est démographiquement plus dynamique que le reste du territoire, notamment autour du Houdanais et du Mantois, du fait de soldes naturels et migratoires positifs. La partie nord-est du département (Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Vallée de la Mauldre) enregistre elle une stagnation de sa population depuis 2008, dynamique qui s'explique avant tout par une évolution annuelle négative du solde migratoire.

Caractéristiques sociologiques et démographiques

L'Île-de-France est la région présentant le plus haut taux de natalité (15,2/1 000 hab.) et la plus faible part des 65 ans ou plus au sein de sa population (13,5 %). Le département des Yvelines est, hors Paris, le département d'Île-de-France au plus faible taux de natalité (13,7/1 000 hab.) et comptant la proportion la plus élevée de plus de 65 ans (14,6 %). Les Yvelines sont aussi légèrement au-dessus de la moyenne régionale pour la part des moins de 20 ans dans la population (près de 28 % contre 25 % au niveau régional).

Le taux d'activité est de 75,9 % et le taux de chômage s'établit autour de 7 %. Le département présente une part importante de diplômés de l'enseignement supérieur (41 %) et de cadres (environ 30 %). Là encore, ces chiffres cachent des différences parfois importantes à l'échelle infradépartementale.

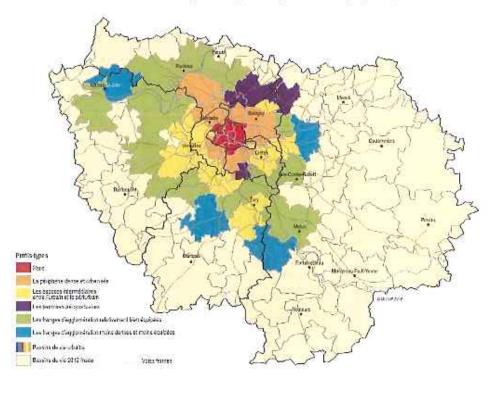




Bassins de vie

L'INSEE définit les bassins de vic comme « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ». 5 types de territoires peuvent être identifiés dans les Yvelines

- Au sein de l'unité urbaine : des espaces intermédiaires entre urbain et périurbain, autour de Versailles et Saint-Germain-en-Laye, et à l'est, Saint-Quentin en Yvelines (bien desservis en transports en communs et bien dotés en services) ; des franges bien équipées (moins bonne desserte en transports et dotation plus faible en équipements et services, même si celle-ci demeure satisfalsante) ; un territoire de frange, moins dense et moins équipé, correspondant aux communes situées entre Mantes-la-Jolie et les pôles de Meulan/Les Mureaux.
- Hors unité urbaine : des territoires majoritairement ruraux mais situés dans l'ère d'influence de l'unité urbaine (CC Gally-Mauldre, est de la CC Cœur d'Yvelines, nord de la CA Rambouillet territoire) : ces communes disposent d'un accès « intermédiaire » aux services, ceux-ci se concentrant notamment le long des axes de transport ; des territoires situés à la frontière occidentale et méridionale du département : communes rurales en majorité, où les temps d'accès aux services sont les plus longs du département (cf. p. 19).



Bassins d'emploi

Les principaux pôles d'emploi du département s'articulent autour de Versailles / Saclay, Rambouillet, Trappes Guyancourt, Houdan.



À noter que les échanges entre bassins sont majoritairement limités aux bassins les plus proches et suivent des dynamiques semblables dans les deux sens (interdépendance).

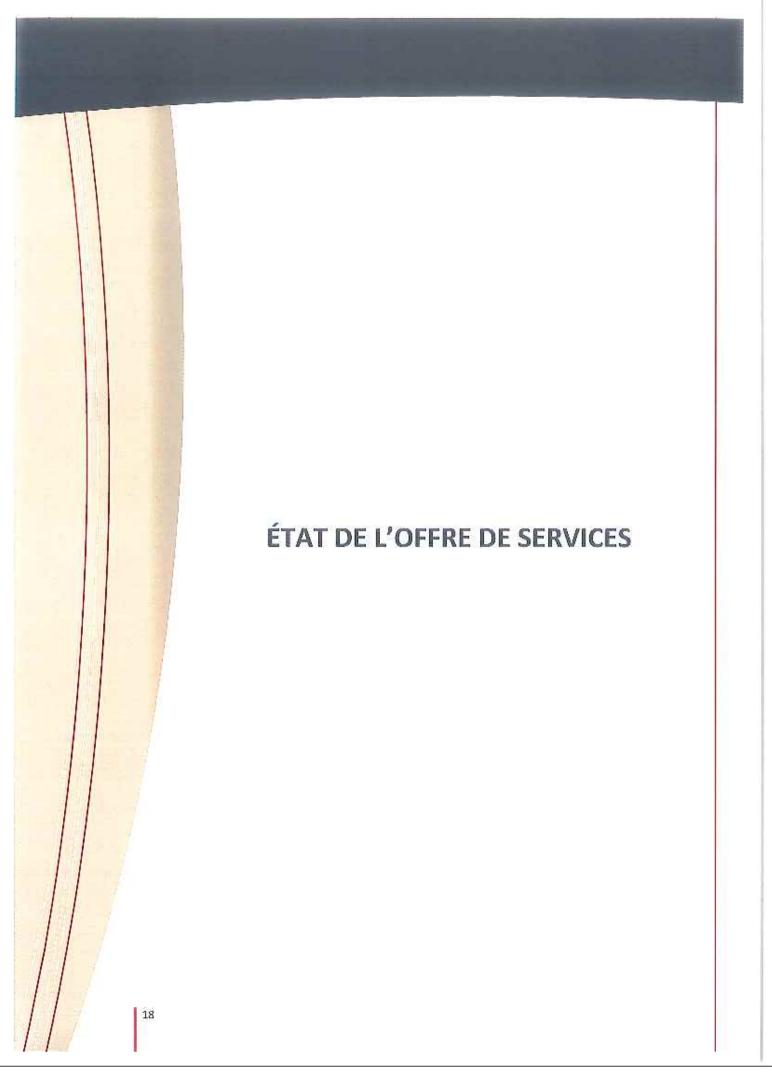
Bilan des dynamiques territoriales

Dans les Yvelines, la forte polarisation de Paris influence les dynamiques territoriales : l'accessibilité aux services, l'attractivité économique, évoluent le long d'un axe est-ouest ; le dynamisme démographique se révèle plus fort à l'ouest qu'à l'est, du fait d'une pression immobilière moins élevée.

Les caractéristiques naturelles du département contribuent également à structurer le territoire, à l'instar de l'axe séquanien ou des larges espaces forestiers du sud du département.

Le département est donc marqué par une logique multipolaire, que l'on retrouve dans la définition des bassins de vie et d'emploi.

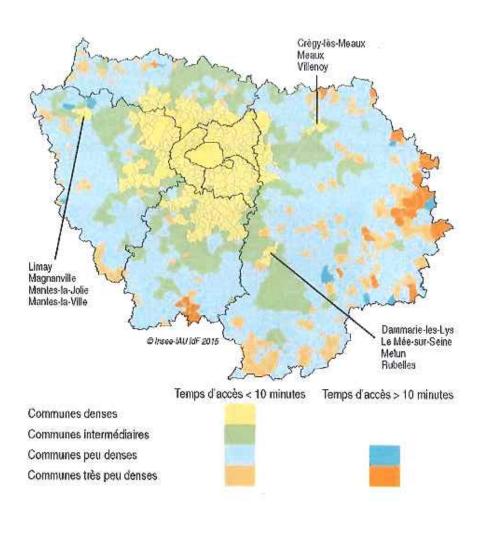
Les évolutions de l'intercommunalité, prises en compte par l'État et le consoil départemental, permettent d'adapter les périmètres d'intervention publique sur ces réalités territoriales.



Un accès relativement aisé aux services de base

Dans les Yvelines, l'accès aux services est en moyenne relativement aisé et rapide avec une majorité de la population régionale vivant à moins de 10 minutes en voiture des équipements de base.

Seules trois communes sont éloignées de plus de 10 minutes des services de base (La Hauteville, Guernes, Fontenay-Saint-Père).



Une répartition inégale des services sur le territoire

Les cartographies d'accès au panier « vie courante » établies par l'INSEE permettent de distinguer trois types de territoires :

- une frange est bien desservie : unité urbaine de Paris (VGP, CASGBS, Seine-Aval) : éloignement moyen du panier de biens de 3 minutes ;
- une frange intermédiaire : bassins de vie de Maule, Garancières,
 Rambouillet : éloignement moyen de 5 minutes, les services étant
 localisés dans l'unité urbaine ou sur des communes pôles de services ;
- une frange occidentale : limitrophe de l'Eure-et-Loir (CCPIF, CCPH...)
 avec des lacunes marquées. Ces espaces ruraux occidentaux
 connaissent en parallèle une hausse démographique, qui pourra
 générer de nouveaux besoins en termes d'accès aux services.

Panier de la vie courante Rombre déquipements du panier présents sur la continuate u de 23 à 23 de 7 6 14 Doignement des communes au parver d'éculpements (en mirroles) 7,8 6,5 4,7 3,3 2,7

obsens routier principal

Département

Bassins de vie

SOUTH THE PROPERTY OF THE PROP

L'axe de lecture urbanité/ruralité, s'il n'est pas exhaustif, rend compte des disparités d'accès aux services, les communes rurales du département étant dans l'ensemble plus éloignées du panier d'équipements de vie courante que les communes urbaines.

Cette approche ne tient pas compte des temps d'accès en transports (enjeu : mobilité), ou des capacités d'usage (enjeux : accès par l'usager, horaires d'ouverture, illettrisme, etc.).

Des services publics en mutation

Pour les opérateurs nationaux (Pôle emploi, CAF, CNAM, CNAV, MSA), l'offre de service physique est notamment concentrée à l'est du département et en Vallée de Seine. Au sud, Rambouillet représente le pôle de services majeur. Les zones lacunaires (accessibilité automobile au panier d'opérateurs comprise entre 20 et 30 minutes) concernent notamment les territoires ruraux situés au nord, à l'ouest, au centre et au sud du département.

Pour l'ensemble des opérateurs (Pôle emploi, CAF, CNAM, CNAV, MSA), deux zones lacunaires (accessibilité automobile au panier d'opérateurs comprise entre 20 et 30 minutes) se distinguent :

- une frange qui englobe une large partie nord de la CCPH, la quasitotalité de la CCCY et la CC Gally-Mauldre;
- une zone autour de la Boissière-Ecole et Saint-Léger en Yvolines, à la convergence des CCPH, CCCY et de la CART.

L'ensemble des opérateurs rovoient actuellement leurs modalités de présence sur le territoire (développement de services numériques, nouveaux types de structures, mutualisation, etc.).

Les communes comportant des quartiers en politique de la ville présentent des durées d'accès aux équipements en général inférieures à 20 minutes. Mais ces territoires peuvent présenter des besoins spécifiques pour l'accompagnement des usagers (fragilité des populations, non recours aux droits...).

Le dégradé Est-Ouest est confirmé dans cette approche par opérateurs, avec des spécificités locales selon les services et les populations concernées.

Les services numériques peuvent générer des besoins d'accompagnement pour les usagers qui en sont les plus éloignés. Dans les Yvelines, plusieurs types d'acteurs apportent déjà des réponses à ces enjeux : État et Conseil départemental, communes, maisons de services au public, acteurs associatif, etc. Cette offre doit encore être formalisée afin de garantir son adéquation aux besoins.

L'État

Les services de l'État dans le département sont en majorité installés à Versailles ou à proximité (UD-DIRECCTE à Montigny-le-Bretonneux, DASEN à Guyancourt, DDSP à Viroflay). Dans le reste du département, la présence physique de l'État est notamment assurée par les services suivants : sous-préfectures (Mantes-la-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye), services de police et de gendarmeric, services des finances publiques (trésoreries). Les services de l'État ont connu plusieurs évolutions au cours des dernières années :

- réforme de l'offre de services, au travers notamment du développement de services numériques :
- restructurations territoriales, sur la base notamment des périmètres des intercommunalités (redécoupage des arrondissements, évolution des trésoreries du département, réforme du périmètre des services de police notamment);
- déploiement de nouveaux modes de saisine de l'administration (saisine par voie électronique): depuis le 7 novembre 2015, l'ensemble des services de l'État peuvent être saisis par voie électronique par les usagers (particuliers, entreprises ou associations);
- réorganisation des modalités de délivrance des principaux titres nationaux (cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation des véhicules) et renforcement de la lutte contre la fraude,
- L'État accompagne aussi la structuration d'une offre d'accompagnement au profit des usagers les plus éloignés du numérique (installation de points numériques au sein de la préfecture et des sous-préfectures; financement des maisons de services au public et des espaces numériques).

Le Conseil départemental

La création de 6 Territoires d'Action Départementale (TAD), permet au département de structurer à l'échelle départementale des guichets uniques, tant pour les usagers que pour les autres acteurs publics (communes, EPCI, CRIF, État, etc.). Les TAD sont organisés en cinq pôles : social, santé, autonomie territoriale, développement local, insertion.

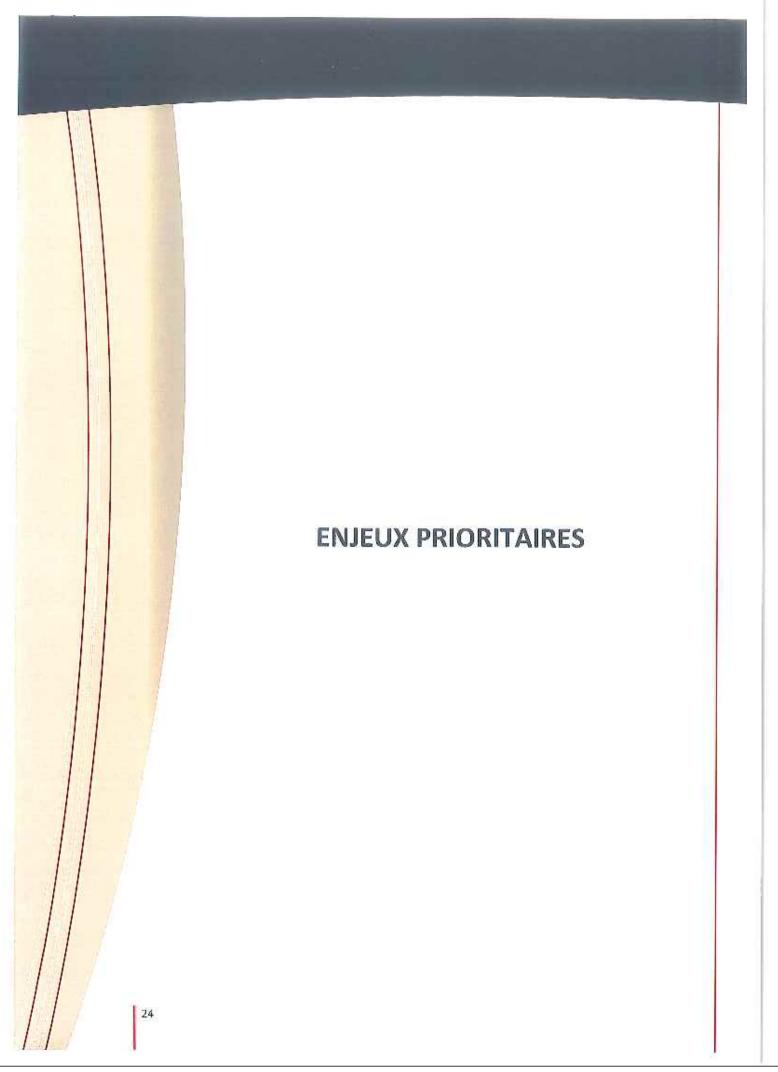
Bilan de de l'état de l'offre de services

Sur la base des moyennes nationales, le maillage départemental en équipements de base semble plutôt satisfaisant avec des temps moyens d'accès raisonnables (hors certaines zones).

Toutefois, les capacités des usagers à accéder effectivement à ces services viennent nuancer cette approche : mobilité, saturation ou non des services, compréhension du service proposé, adaptabilité aux évolutions induites par le développement du numérique.

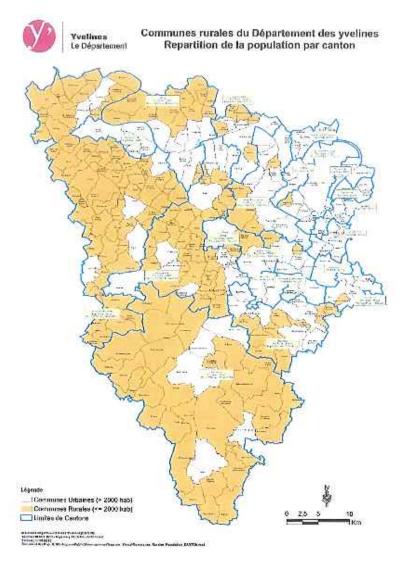
Sur cette base, les territoires ruraux et urbains se distinguent : les premiers souffrent plutôt de problèmes relatifs à l'accès aux services, les seconds sont confrontés à des enjeux portant plutôt à l'usage de ceux-ci.

Des problématiques transversales existent néanmoins à l'échelle du département : numérique, accès aux droits et accompagnement des plus fragiles, accès aux services de santé, mobilité, notamment infradépartementale.



Ruralité et accès aux services

170 communes sur 262 sont considérées comme rurales au sens du code général des collectivités territoriales, soit une large majorité des communes du département.



Il est difficile d'établir un profil type des territoires ruraux du département mais ils partagent quelques points communs : une évolution démographique plus dynamique que les territoires urbains, du fait de prix immobiliers plus faibles ; des liens avec les territoires urbains, situés à proximité directe ; des problématiques partagées en matière de santé, de numérique ou encore de mobilité.

Des initiatives sont pilotées en faveur de ces territoires :

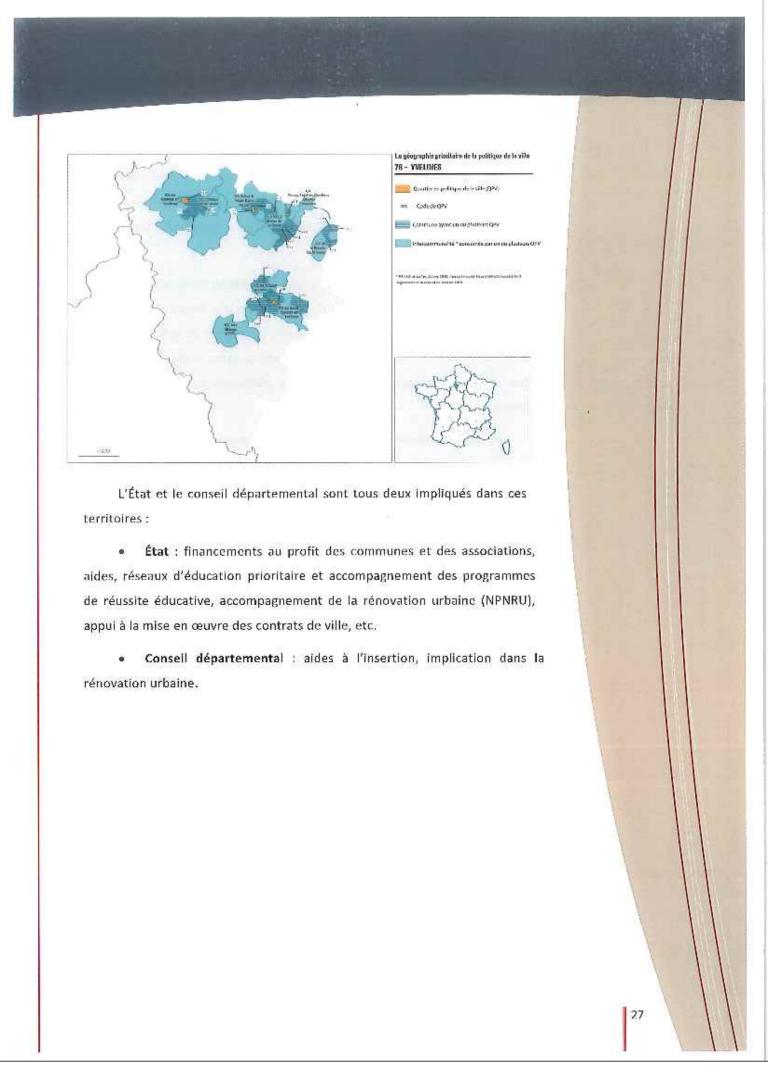
- État: appui à la structuration de projets locaux par les contrats de ruralité; financement de projets concourant à l'accès aux services et aux soins, à l'attractivité du territoire, aux mobilités, à la cohésion sociale, à la transition écologique, à la revitalisation des centres-bourgs;
- Conseil départemental : diagnostic des besoins dans le cadre des assiscs de la ruralité (mobilité, santé) et plan départemental d'amélioration du service au public en zones rurales, création de l'agence Ingéniery' et regroupement des TAD et de cette agence à Rambouillet, bus « PMI » et projet de « job bus », lutte contre la désertification médicale, développement de pôles multimodaux dans les gares rurales, etc.

Politique de la Ville et accès aux services

La nouvelle géographie issue de la réforme de la politique de la ville de 2014 identific 22 quartiers, situés dans 16 communes commo prioritaires.

Les contrats de ville, signés en 2015 avec les EPCI comportant des quartiers en politique de la ville, ont permis d'identifier des caractéristiques propres aux QPV définissant les particularités de l'accès aux services sur ces territoires : part plus importante des familles nombreuses et/ou monoparentales; difficultés scolaires ; faibles qualifications et rémunérations conduisant à une forte dépendance aux prestations sociales ; accès à la santé ; taux de motorisation plus faibles que dans le reste du département donc une dépendance accrue aux transports en commun ou à pied ; difficulté d'accès aux services liés à la méconnaissance des structures et à des difficultés d'usage.

Les contrats de ville prévoient aussi la mise en œuvre de solutions pour remédier à ces manques : meilleure prévention des soins, renforcement des formations à la langue française, maintien d'un maillage renforcé des opérateurs (CAF, Pôle emploi...) sur ces territoires, renforcement de l'accompagnement éducatif, etc.

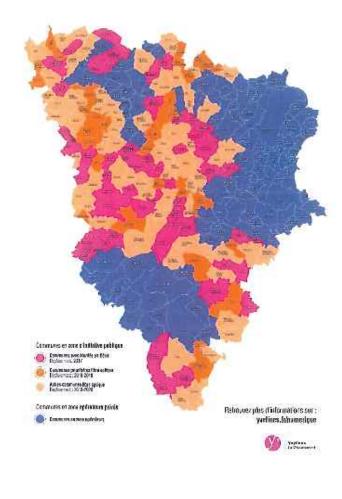


Accès au numérique : équipements

L'accès au numérique est un enjeu national, qui a vocation à être suivi au niveau local par la Commission Régionale de Stratégie Numérique (CRSN), associant l'État, les collectivités, les opérateurs et l'ensemble des acteurs impliqués sur les sujets numériques.

Le Conseil départemental, qui a créé le syndicat Yvelines numériques, est porteur de projet dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Lancé au printemps 2013, il doit permettre de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit à horizon 2022 : il accompagne dans ce cadre le déploiement de la fibre optique dans les zones d'initiatives publiques (cf. cartographie cicontre).

En matière de couverture mobile : la démarche d'identification des zones à enjou s'appuie sur les cartographies élaborées par l'ARCEP et sur la mise en place de la plateforme France mobile, accessible aux élus ; la CRSN a vocation à constituer une instance de dialogue et de suivi des solutions proposées pour apporter des réponses dans les territoires problématiques.

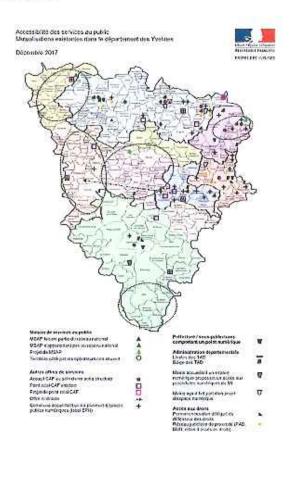


Accès aux droits/accompagnement des plus fragiles

De nombreux acteurs sont impliqués dans l'accompagnement à l'accès aux droits et la médiation aux outils numériques :

- Structures de médiation: Maisons de service au public et structures d'accompagnement (CCAS, etc.); Espaces d'accès au numérique proposés par les acteurs publics (mairies, préfecture et sous-préfectures...) Structures appartenant au réseau national des Espaces publics numériques (EPN).
- Réseaux d'accès à l'information et aux droits: Le réseau information jeunesse (BIJ et PIJ); le réseau judiciaire de proximité (MJD, PAD etc.); services itinérants (Croix rouge, bus PMI du CD 78, etc.); structures associatives.

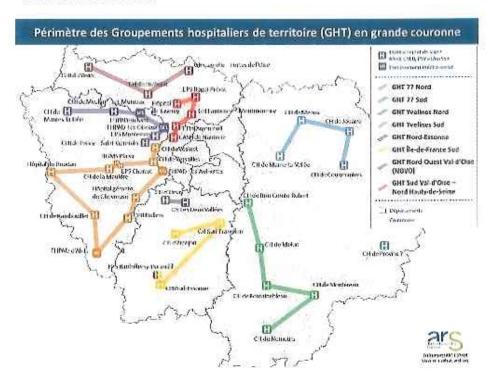
Le SDAASP doit permettre de faciliter leur mise en réseau et d'accompagner, si besoin, l'émergence de structures dans les zones identifiées comme déficitaires.



Accessibilité aux soins

Le département dispose de 11 établissements publics de santé, 8 établissements de santé privés d'intérêt collectif, 14 établissements privés lucratifs. 11 établissements sont titulaires d'une autorisation de structure d'urgence.

Depuis 2016, dans le cadre de la politique nationale de création de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), deux « réseaux » d'établissements de santé publics émergent au sein des Yvelines : le GHT 78 Nord et le GHT 78 Sud.



Entre 2007 et 2015, la région Île-de-France a vu le nombre de médecins en activité régulière baisser de 6 % : les Yvelines ont enregistré la plus forte baisse (-9,6 %). La partie nord-ouest du département est la plus touchée par le déficit de praticiens, elle est classée déficitaire par l'ARS. Sur GPS&O, malgré des densités de médecin généraliste plus élevées, l'ensemble de la rive droite de la Seine (de Vaux-sur-Seine à Guernes) ainsi que la zone autour d'Aubergenville-Bouafle-Les Mureaux, sont classées en zone fragile.

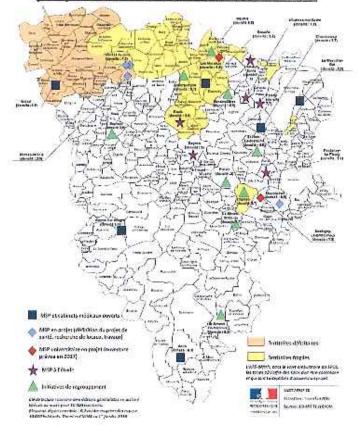
Les structures d'exercice commun sont une des solutions identifiées pour répondre à cette raréfaction des professionnels de santé, permettant une mutualisation de moyens et l'intégration dans une communauté professionnelle. Plusieurs types d'initiatives peuvent émerger : financement de cabinets médicaux partagés par les communes, maisons de santé pluridisciplinaires, etc.

Des dispositifs publics sont mis en œuvre pour lutter contre les déserts médicaux, accompagner les regroupements de professionnels ou proposer des offres innovantes :

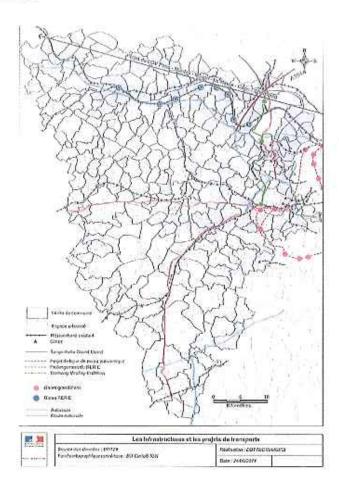
ARS : financements d'études préalables et aide au démarrage pour les maisons de santé pluriprofessionnelles/contrats d'engagement de service public/investissements en faveur de la télémédecine ;

Conseil départemental : aides à l'investissement et au fonctionnement de maisons médicales/bourses aux étudiants en médecine/bus PMI, aides à l'investissement pour la construction de structures de regroupement de professionnels (cabinets mutualisés, MSP) dans les territoires ruraux.

Les dynamiques de regroupements pluriprofessionnels de santé dans les Yvelines



Mobilité

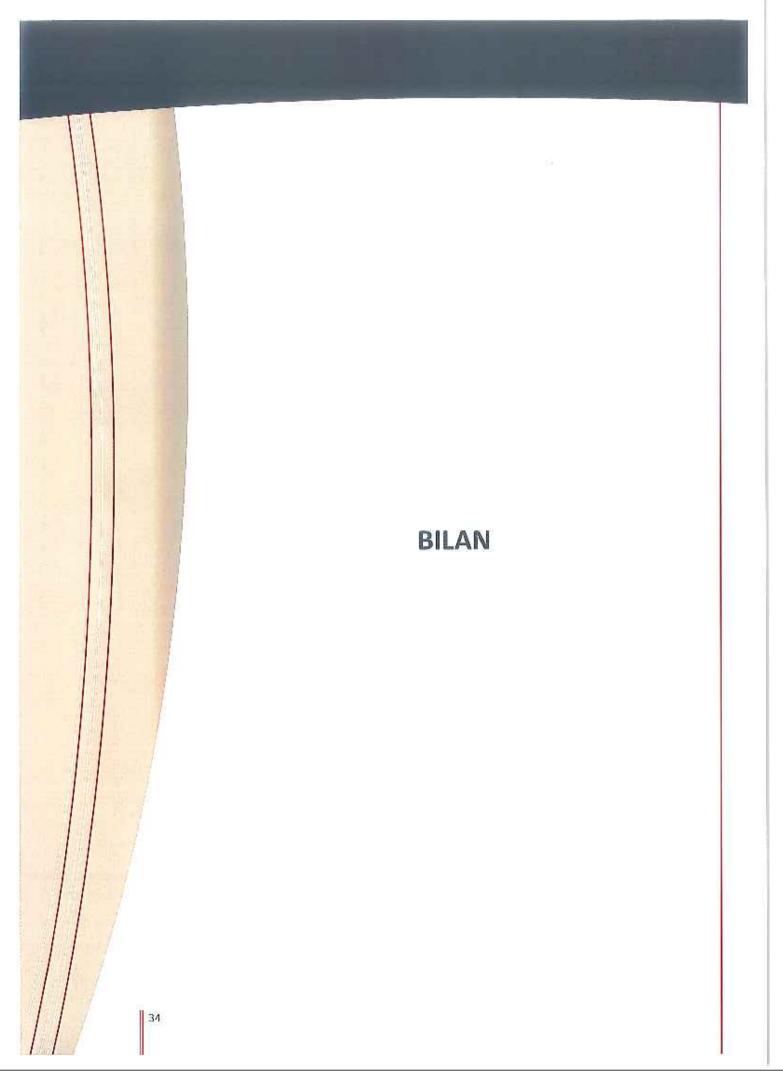


Dans les Yvelines, la somme des déplacements est passée entre 2001 et 2010 de 3,65 à 3,99 déplacements/jour/personne (IDF : 3,5 à 3,87). Une dissociation croissante des zones d'habitation (ouest yvelinois) et des bassins d'emploi (OIN Seine Aval et Saclay, CASQY, etc.) accroît les mobilités quotidiennes. Les axes principaux radiaux sont tournés vers Paris, il y a peu de grands axes internes transversaux.

57 % des déplacements journaliers totaux sont réalisés en voiture particulière (chiffres 2010).

L'équilibre avec les transports en commun diffère selon les bassins de mobilité et selon la destination : le secteur urbain dense bénéficie d'une meilleure desserte RER et Transilien ainsi que plus nombreuses lignes de bus ; le réseau ferroviaire est dense (plus de 80 gares) mais inégalement réparti.

Des grands projets à venir (Eole, ligne 18 du Grand Paris Express, TGO, etc.) sont amenés à renforcer l'attractivité de l'est du département. Le schéma départemental des déplacements fait des axes transversaux et des transports en commun routiers des priorités. Le développement multimodal (vélos, voitures électriques, auto partage, covoiturage, lignes de bus) est un enjeu, notamment autour des pôles gares, pour satisfaire tant les besoins de transports vers les centres d'activité économique (Paris, petite couronne, Est yvelinois) que les déplacements au sein des bassins de vie yvelinois. 33



ATOUTS

- Un département qui présente une situation économique et sociale relativement favorisée à l'échelle nationale malgré de fortes disparités internes;
- En matière d'accès aux services, le département profite aussi, dans sa partie est, de l'appartenance à l'unité urbaine de Paris et pour les espaces ruraux de l'existence de pôles d'envergure intercommunale (Mantes-la-Jolie, Rambouillet...);
- Le département est relativement bien doté en équipements de services : seules 3 communes ont un temps d'accès aux équipements de base supérieur à 10 minutes.

FAIBLESSES

- Un département regroupant une grande diversité de situations géographiques et économiques exigeant chacune une approche particulière;
- Une forte pression foncière qui pousse les ménages modestes et jeunes de plus en plus loin des bassins d'activité et d'emploi;
- Un réseau de transports en commun transversaux qui demeure limité et essentiellement concentré à l'est.

Synthèse

OPPORTUNITÉS

- Développement d'outils de coordination des politiques et financements accordés aux projets au niveau intercommunal (contrats de ville, contrats de ruralité...);
- Santé: des acteurs institutionnels déjà mobilisés sur le sujet de l'accès aux soins (aides ARS, plan du CD 78...);
 Démarches existantes portées par l'État (logement social).
 - le conseil régional (SDRIF) et le conseil départemental (schéma des déplacements) sur le logement et la mobilité :
- Un nombre important d'acteurs institutionnels et associatifs déjà impliqués dans des actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux services.

MENACES

- Dans les EPCI à dominante rurale, une tension entre, d'une part, la nécessité de nouveaux logements pour soutenir le dynamisme démographique et, d'autre part, la préservation d'espaces naturels et de la biodiversité et, à l'ouest, une offre de logement inadaptée à la demande (logements trop grands);
- De nombreux projets de création ou extension de grandes surfaces commerciales contribuant au manque d'attractivité des centres-villes;
- Un besoin de coordination des actions portées par les différents acteurs impliqués dans l'accès aux services.

Orientations

Le diagnostic en matière d'accès aux services souligne le caractère « hybride » des géographies humaine et naturelle des Yvelines.

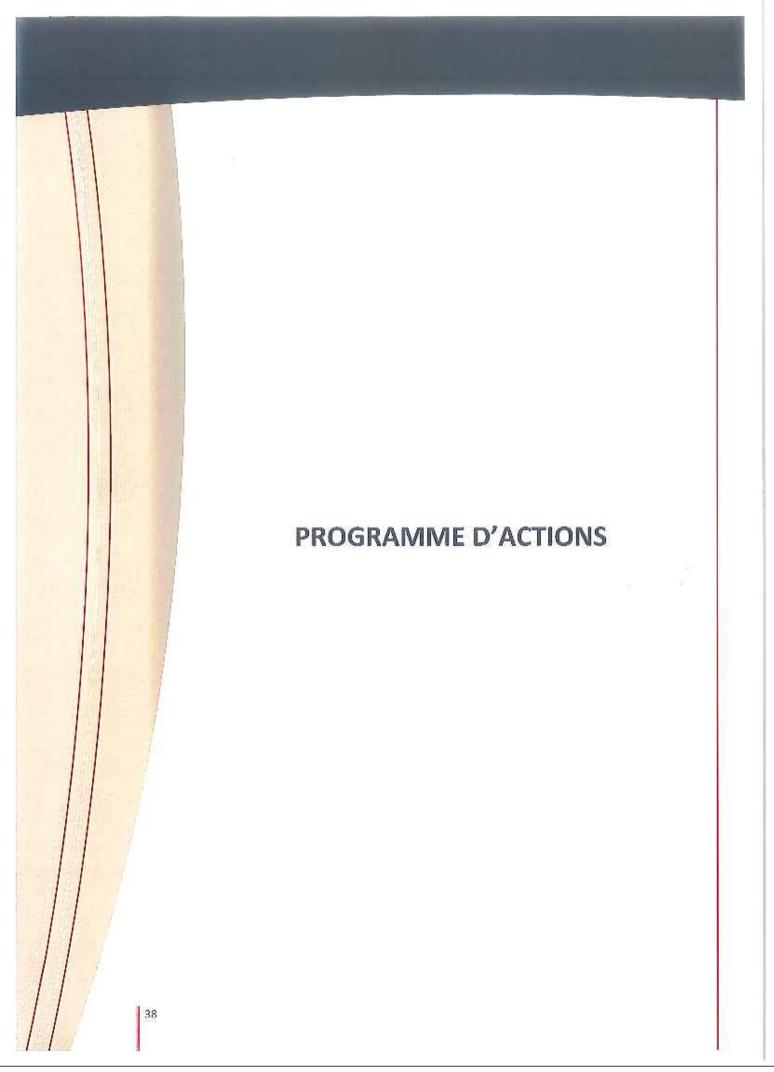
Par le bon niveau d'accès qu'il présente à l'échelle nationale, le département s'inscrit dans la région francilienne, fortement urbanisée et concentrant de nombreux services, publics comme privés.

Il est aussi marqué par le nombre important de quartiers en politique de la ville et par l'importance de la ruralité, qui influe sur l'aménagement du territoire.

Les pistes d'amélioration de l'accès aux services se doivent de traiter tant les problématiques d'accès aux services (distance, maillage du territoire, etc.) que celle de leur usage (fracture numérique, compréhension des procédures et maîtrise de la langue française, etc.).

De nombreux documents et politiques élaborés par l'ensemble des acteurs publics du département abordent sous des angles divers l'accès aux services au public : contrats de ville, contrats de ruralité, mesures des CIR, SDRIF, schéma des déplacements du CD78, diagnostic de l'ARS, etc.

Compte tenu de cette situation, l'enjeu principal du SDAASP réside dans le regroupement et le lien entre ces différents aspects à travers une approche transversale permettant de souligner des solidarités et relations plus rarement évoquées, à l'instar de celles qui lient santé et numérique sur des sujets tels que la télémédecine et l'attractivité des jeunes médecins. C'est cette approche qui guide notamment les trois parties dédiées aux enjeux considérés comme principaux : accès aux droits et au numérique, santé, mobilité.



Synthèse du programme d'actions

N°	Action	Pilote
	Territoires ruraux	,
1	Mise en œuvre des contrats de ruralité	État
2	Misc en œuvre du Plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural	Conseil départementa
3	Accompagnement de projets dans les communes rurales (expertise IngénierY)	Consoil départements
	Quartiers en politique de la ville	
4	Contrats de ville - Implication des Conseils Citoyens	Préfecture
5	Accompagnement de la rénovation urbaine	CD/DDT
6	Identification et mobilisation des associations impliquées dans l'accompagnement des usagers QPV	Préfecture
7	Plan Régional d'Insertion Jeunesse (P.R.I.J) et Journées de l'emploi	Préfecture
	Santé	
8	Lutte contre les déserts médicaux	CD/ARS
9	Groupements hospitaliers de territoires (GHT)	ARS
10	Développement de la télémédecine	ARS
	Numérique/Accès aux droits	
11	Mise en œuvre des actions de la commission régionale de la stratégie numérique	PRIF/CRIF
12	Déploiement du très haut débit	Conseil départementa
13	Accompagnement de la transformation numérique des services publics	Préfecture
14	Appui du développement de structures d'accompagnement des usagers	Préfecture/CD
	Mobilité	
15	Développement des gares multimodales	EPL/EPCI
16	Réfléchir aux impacts sur les restitutions du foncier, au regard des mobilités, dans le respect des règles d'urbanisme	EPCI

Action 1 : « Mise en œuvre des contrats de ruralité »

Axes concernés	Territoires ruraux	
Descriptif de l'action	La ruralité est une composante majeure du département des Yvelines. Les territoires ruraux représentent une thématique transversale où les difficultés et les défis sont nombreux et de nature différente. Afin de coordonner l'action publique dans les territoires, et à l'issue des comités interministériels aux ruralités (CIR), l'État a mis en place les contrats de ruralité. Ces contrats coordonnent les moyens financiers et prévoient les actions et les projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique et de cohésion sociale. Ainsi, ils sont des outils qui ont pour objectif de développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des usagers. Ils sont conclus entre l'État et les porteurs de contrat (PETR et EPCI) auxquels sont associés les conseils régionaux et départementaux, les communes et les différents acteurs de la ruralité. À ce jour, cinq EPCI ont signé des contrats de ruralité dans les Yvelines : - Communauté de communes « Cœur d'Yvelines », - Communauté de communes du Pays Houdanais, - Communauté de communes du Pays Houdanais, - Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, - Communauté d'agglomération « Rambouillet Territoires ». L'action intégrers: - l'identification dans les contrats de ruralité des projets/action destinées à favoriser l'accessibilité aux services publics ; - la mise en œuvre et le suivi des projets ou des actions favorisan l'accessibilité aux services publics ; - le suivi et le bilan des mesures issues des CIR prévues dans le contrats de ruralité.	
Pilote(s) de l'action	État : préfecture des Yvelines, sous-préfectures d'arrondissement.	
Partenaires de l'action	 Communauté urbaine Grand Paris Seine Oise, Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Communauté de communes du Pays Houdanais, Communauté de communes Cœur d'Yvelines Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires Toutes les communes bénéficiaires. 	

Mayens	Humains: L'ensemble des participants au dispositif. Financiers: L'ensemble des dotations financières concourant aux opérations déclinées dans les contrats en cours ou à venir. Dotation de l'État allouée aux contrats de ruralité du département des Yvelines en 2018: - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL): 1 790 542 €.		
Calendrier de mise en œuvre	Durée des contrats de ruralité : 2017 à 2020		
Modalités de suivi	Indicateurs : - Crédits mobilisés - Projets réalisés - Tout bilan ou compte rendu établi par les instances <i>ad hoc</i> (comité de pilotage, etc.)		

Action 2 : « Mise en œuvre du Plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural »

Axes concernés	Territoires ruraux	
	Le département des Yvelines a engagé, d'octobre 2015 à février 2016 auprès des habitants et des acteurs locaux une large consultation, dans le cadre des Assises de la Ruralité, pour réfléchir à l'avenir des territoires ruraux. L'objectif était d'identifier les attentes et les enjeux, en termes de services publics, notamment les questions de mobilité, du numérique d'accès aux soins, etc.	
Descriptif de l'action	À l'issue de cette démarche, et afin de mieux répondre aux attentes des habitants en zones rurales, le Conseil départemental a publié en juin 2017 le Plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural. Le Conseil départemental en charge de la solidarité, s'est engagé fortement auprès des communes rurales et leurs intercommunalités, pour maintenir à destination des populations de ces zones, un niveau de services acceptable.	
	Ce Plan est un dispositif porté et piloté exclusivement par le Consei départemental des Yvelines.	
	Par ailleurs, celui-ci ne comporte pas uniquement les actions en lien avec les politiques d'accessibilité, il s'agit d'un document dédié à l'amélioration du service au public en général.	
	L'action intégrera: - l'identification uniquement des projets et dispositifs relatifs à l'accessibilité aux services en milieu rural; - la mise en œuvre et le suivi de ces projets.	
Pilote(s) de l'action	Conseil départemental	
Partenaires de l'action	Communes rurales et les intercommunalités ciblées	
	Humains : ceux mobilisés dans les projets et actions menées dans le cadre du plan départemental.	
Moyens	Financiers : ensemble des concours financiers et fonds mis en place dans le cadre du plan.	

Calendrier de mise en œuvre	2017-2020	
Modalités de suivi	Indicateurs : projets réalisés	

Annexe - Action 2 : « identification des dispositifs relatifs à l'accessibilité dans le Plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural »

- I. Renforcer le service public départemental en milieu rural pour plus de proximité
- 1. Regrouper à Rambouillet l'action territoriale rurale :
 - regroupement des deux TAD Centre-Yvelines et Sud-Yvelines avec augmentation des effectifs de 15 % dès 2018.
- 2. Développer un service public itinérant :
 - déploiement d'un second bus PMI début 2018;
 - création d'un « Job bus ».
- 3. Implanter l'agence Ingénier'Y au plus près du terrain :
 - implantation de l'agence à Rambouillet ;
 - doublement de la subvention accordée à l'agence en 2018, soit 500 000 €.
 - II. Accroître la solidarité territoriale

Action 3 : « Accompagnement de projets dans les communes rurales (expertise IngénierY) »

Axes concernés	Territoires ruraux
	De nombreuses communes rurales ont des services publics ne répondan pas aux normes d'aujourd'hui (notamment en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite), ou aux besoins des populations. Cela nécessite des créations ou rénovations d'équipements publics communaux (écoles, centres de loisirs, maisons médicales, city-stades, crèches, mairies bibliothèques, etc.)
	Objectifs opérationnels: permettre aux habitants d'avoir un panel de services publics à proximité (médecins, écoles, transports publics).
Descriptif de l'action	Modalités de l'action: L'agence IngénierY a été créée par le consei départemental des Yvelines pour aider les communes rurales à mener leurs projets d'aménagement (voirie, bâtiment et urbanisme). Elle joue le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en réalisant des études de faisabilité permettant aux communes de définir leurs besoins et le coût du projet puis mène les consultations de maîtrise d'œuvre, en suivant le travail du maître d'œuvre et en publiant les marchés de travaux.
	Par ailleurs, l'agence IngénierY a animé, pour le compte du Consei Départemental, le dispositif RuralogY, qui de 2015 à 2017 a apporté une subvention complémentaire décisive aux petites opérations de logements sociaux en milieu rural.
	L'agence gère également les dossiers éligibles au fonds d'urgence départemental, qui aide les communes à réaliser des investissements d'urgence lorsqu'elles ont subi un évènement imprévisible.
	Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, l'agence s'est dotée d'un pôle sauvegarde et transmission des patrimoines, ce qui lui permet d'apporter son expertise aux communes rurales pour l'entretien et la restauration de leur patrimoine monumental et de leurs œuvres d'art.
	Enfin, l'agence IngénierY va prochainement rejoindre à Rambouillet le TAD Terres d'Yvelines, permettant d'y concentrer une aide technique au service de la ruralité.
Pilote(s) de l'action	Conseil départemental et agence IngénierY

Partenaires de l'action	DDT, EPCI, communes, ABF, PNR	
Moyens	Financements: dispositifs État (contrats de ruralité, DETR, etc.), dispositifs départements et régionaux (contrats ruraux, contrats départementaux, etc.)	
	Humains : les chefs de projet d'IngénierY et les Directions compétentes du Département	
Calendrier de mise en œuvre	Le calendrier d'aboutissement des projets est variable. Les travaux de bâtiment sont par exemple plus longs que les travaux de voirie. Le délai de 3 ans prévu aux contrats ruraux permet en général l'aboutissement du projet.	
Modalités de suivi	Indicateurs : nombre d'équipements livrés, nombre de logements locatifs communaux créés, nombre de contrats ruraux obtenus, etc.	

Annexe - Action 3 : « Accompagnement de projets dans les communes rurales »

1. Contrats ruraux : 60 contrats en cours dans le département des Yvelines (février 2018)

II. RuralogY : Tableau de suivi des opérations subventionnées dans le cadre de RuralogY (mise à jour février 2018)

Bailleur	Commune	Nombre de logements	Montant voté	Démarrage des travaux (prévision)
I3F	Saint Arnoult (rue des Remparts)	23	180 000 €	Pas avant 2020 (DUP en cours)
13F	Hermeray	11	170 060 €	Début 2019
I3F	Auffargis (Vaux de Cernay)	8	54 000 €	2 ^e trimestre 2019
13F	Auffargis (Rue Creuse)	13	60 000 €	2º trimestre 2019
LF	Guerville (6 grande rue)	13	130 000 €	Début 2019
LF	Guerville (16 rue de la Libération)	8	96 000 €	Début 2019
LF	Mézy-sur-Seine	11	132 000 €	Oct. 2018
Fréha	La-Queue-lez- Yvelines	9	150 000 €	Juillet 2018
TOTAL		96	972 060 €	

Action 4: « Contrats de ville - Implication des Conseils Citoyens »

Axes concernés	Quartier en politique de la Ville	
	Issus de la loi du 24 février 2014 sur la politique de la ville dite « Lo Lamy », les Conseils citoyens sont une instance représentative des habitants des quartiers prioritaires. Au titre de leur expertise de terrain, ils sont appelés à participer à l'ensemble des réunions (comités techniques comités de pilotage, etc.) où se décident les orientations locales de la politique de la ville.	
	Suite à l'attribution d'une dotation complémentaire accordée en 2016 par le gouvernement pour la formation et l'accompagnement des Conscils Citoyens, la Préfecture des Yvelines a conventionné avec l'association Empreinte Citoyennes à qui la mission de structurer et de professionnaliser les conseils citoyens du département a été confiée.	
Descriptif de l'action	À ce jour, 14 conseils citoyens sont constitués. La convention portant sur un nombre d'ateliers fixé à 119, 24 ateliers restent encore à mettre en place.	
	Il sera ainsi demandé à Empreintes Citoyennes de mobiliser les conseils citoyens constitués afin que chaque Conseil établisse un diagnostic des services aux publics présents sur chaque quartier incluant le cas échéant les difficultés d'accès constatées et les solutions préconisées au regard de la situation et des attentes concrètes des habitants.	
	De plus, une journée de rencontre réunissant les membres des Conseils Citoyens (ou, sur les territoires qui n'en disposent pas, de représentants des Comité de résidents ou des Conseils de Quartier) sera organisée fir 2018. Des ateliers de travail seront consacrés au recueil de la parole des habitants s'agissant de leur appréhension pratique de l'accessibilité des services au public de leur quartier et des propositions concrètes d'amélioration.	
Pilote(s) de l'action	Préfecture des Yvelines (DICAT)	
Partenaires de l'action	Association « Empreintes Citoyennes » et délégués du Préfet	

Moyens	Humains : Représentants de l'association Empreintes Citoyonnes Financiers : BOP 147	
Calendrier de mise en œuvre	Automne ou hiver 2018	
Modalités de suivi	Indicateurs : nombre de diagnostics établis, nombre de préconisations suivies et mises en œuvre	

Action 5 : « Accompagnement de la rénovation urbaine »

Axes concernés	Quartier en politique de la ville	
Descriptif de l'action	En lien avec la nouvelle génération de programmes de rénovation urbaine (NPNRU) - 8 sites sont concernés dans les Yvelines : 4 au titre d'opérations d'intérêt national : Les Mureaux, Trappes, Mantes-la-Jolie et Sartrouville, 4 au titre d'opérations d'intérêt régional : Plaisir, Limay, Chanteloup-les-Vignes et La Verrière), le département des Yvelines a lancé deux procédures : Prio'r et le plan d'amorce de rénovation urbaine.	
	L'intérêt de ces dispositifs est de pouvoir agir de façon complémentaire el coordonnée avec les projets de rénovation urbaine tels que définis par les protocoles de préfiguration.	
	Plus souples et réactifs que la mobilisation des fonds ANRU, les dispositifs du Conseil Départemental visent à pouvoir initier en amont des opérations NPNRU des travaux (bâtiment, accessibilité etc.) connexes ou non éligibles à ces dernières.	
	Un travail partenarial entre le CD78 et la DDT a été mis en place dans le but de coordonner les opérations et leurs financements.	
	Par ailleurs, dans le cadre de la définition des protocoles de préfiguration, les collectivités et les habitants, via les Maisons de Projets, ont pu intégrer dans les opérations urbaines une logique sociale plus développée que pour la première génération des PNRU, incluant l'accès aux services.	
Pilote(s) de l'action	CD78 / DDT	
Partenaires de l'action	État, collectivités, bailleurs, EPAMSA.	
Moyens	Humains : équipes techniques et financières de la DDT et du CD78	
	Financiers : fonds ANRU + crédits débloqués par le CD78 (1 ^{re} tranche déjà budgétée de 30 M€)	
Calendrier de mise en œuvre	Le calendrier de mise en œuvre a vocation à s'étendre sur l'ensemble de la durée des opérations de rénovation urbaine (de 10 à 15 ans).	
Modalités de suivi	Indicateurs: moyens alloués, taux de réalisation des opérations. Les modalités de suivi des opérations NPNRU sont par ailleurs définies par les différents protocoles de préfiguration.	

Action 6 : « Identification et mobilisation des associations impliquées dans l'accompagnement des usagers QPV »

Axes concernés	Quartier en politique de la Ville	
Descriptif de l'action	En accompagnement de la dématérialisation de nombreuses procédures administratives et face au constat d'une importante rupture numérique au sein de la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (population non ou insuffisamment francophone, mauvaise maîtrise de l'outil informatique), la Préfecture, sur la dotation du BOP 147, soutient les associations accompagnant ces publics dans leurs démarches. À compter de 2019, cette aide, qu'elle prenne la forme d'une aide financière ou de la mise à disposition d'un adulte-relais, s'accompagners d'une charte d'engagement portant notamment sur : - la confidentialité, - le respect des valeurs de la République, de la laïcité et de l'égalité homme/femme, - l'obligation pour les agents accompagnateurs de solliciter des formations aux nouvelles démarches auprès des organismes concernés, notamment la CAF et Pôle Emploi, - rappel des obligations réglementaires et citoyennes aux bénéficiaires d'aides sociales, - l'obligation de signaler les déclarations en ligne paraissant mensongères ou frauduleuses, - l'obligation de l'accompagnement des publics reçus vers plus d'autonomie. Les délégués du Préfet auront la charge de veiller au respect et à l'application effective des engagements. Par ailleurs, il sera organisé sur chaque quartier une rencontre territoriale d'accès au droit regroupant les acteurs œuvrant dans l'accompagnement aux démarches administratives afin d'établir une cartographie, territoire par territoire, des acteurs et de leurs missions respectives.	
Pilote(s) de l'action	Préfecture des Yvelines (DiCAT)	
Partenaires de l'action	Délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des communes et intercommunalités concernées par la politique de la ville; MSP; partenaires associatifs; BIJ/PIJ; MJD.	

Moyens	Humains : Responsable du pôle Politique de la ville de la DICAT, Délégués du Préfet.	
	Financiers : BOP 147, montant révisable annuellement.	
Calendrier de mise en œuvre	Charte d'engagement : Dès la programmation en 2019 du BOP 147. Cartographie par quartier : 2019.	
Modalités de suivi	Indicateurs: nombre d'associations financées, nombre de bénéficiaires, évaluation qualitative par les délégués du Préfet du respect des engagements. Nombre de cartographies réalisées.	

Action 7 : « Plan Régional d'Insertion Jeunesse (P.R.I.J) et Journées de l'emploi »

Axes concernés	Quartier en politique de la Ville
Descriptif de l'action	Insertion des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville au niveau social, professionnel et culturel. Inscription du public éloigné des institutions dans les dispositifs relevant du service public de l'emploi. Repérage de jeunes en difficulté par un membre du Groupe Opérationnel, qui mènera à une prise de contact avec le jeune qui sera affilié à un Référent de Parcours qui portera un regard attentif sur le déroulement du suivi tout au long de celui-ci. Le Groupe Opérationnel cherchera à construire un parcours pour le jeune afin de faciliter son insertion, notamment professionnelle, grâce aux différents dispositifs des institutions partenaires. Le contact avec le jeune se fait également via un Adulte-Relais qui aura pour rôle de permettre de créer une relation plus stable « sur le terrain ». Les actions entreprises par le jeune, les résultats et les avancées notables seront ensuite synthétisés en vue de faire un bilan de parcours depuis l'entrée dans le P.I.J. Par ailleurs, des Journées de l'emploi seront organisées sur les 5 territoires concernés (Mantes-la-Jolie, Trappes, Les Mureaux, Sartrouville, Chanteloup-les-Vignes): il s'agira de rapprocher sous formes d'ateliers de présentation ou de job-dating les publics des QPV d'une part des entreprises locales susceptibles de proposer des offres de stage, de formation ou d'emploi immédiatement disponibles et, d'autre part, des institutions en charge de l'insertion professionnelle qui pourront à cette occasion et sous une forme adaptée au public touché présenter leurs actions et leurs dispositifs.
Pilote(s) de l'action	État, via la Préfecture et les délégués de Préfet en charge du pilotage de chaque groupe organisationnel et de la mise en œuvre des journées de l'emploi.
Partenaires de l'action	Les mairies, les Missions Locales, Les associations travaillant sur l'insertion des jeunes (ex : l'IFEP), Pôle Emploi, la PJJ, l'École de la Deuxième Chance, etc.
Moyens	Humains: Le Groupe Opérationnel, rassemblant des représentant des différents partenaires avec à sa tête un délégué du Préfet. Les Référents de Parcours, suivant le parcours de plusieurs jeunes. Les Adultes Relais employés par la Mairie ou la Mission Locale, en charge de créer un lier avec le jeune dans son élément de vie quotidien.

Moyens	Financiers: bien que financées en priorité sur les crédits de droit commun, une fraction du BOP 147 (crédits spécifiques politique de la ville) sera annuellement consacrée au financement des parcours individuels dans le cadre du PRIJ.
Calendrier de mise en œuvre	2018-2020
Modalités de sulvi	Le PRIJ sera accompagné d'une procédure d'évaluation organisée par la PRIF. Les journées de l'emploi seront organisées au cours de l'année 2018.

Action 8: « Lutte contre les déserts médicaux »

baisse du nombre de médecins en activité régulière. Toutefois, il appa que si, actuellement, les Yvelines ne paraissent pas encore confrontée un manque majeur de professionnels de soins de premier recours, évolutions récentes et les perspectives à court et moyen terme sont t défavorables. Une analyse infra-départementale de l'offre permet	Axes concernés	Santé
Les solutions envisageables pour la lutte contre la raréfaction professionnels de santé et plus généralement contre les déserts médicasont de différents natures. En effet, à l'aune des discussions avec différents acteurs impliqués dans les questions de santé, plusieurs const ont pu être établis. 1) Il est nécessaire d'améliorer la coordination des actions men par l'ensemble des acteurs publics pour un égal accès à l'offre de so notamment de premier recours. En effet, l'articulation des disposi d'aide à l'installation des professionnels de santé doit être perfinente à de rendre ces mesures efficientes. De plus, dans le cadre des projets maisons médicales, la coopération entre les différents acteurs, et particulier avec les collectivités territoriales, est indispensable pour maillage optimal du territoire. 2) Comme cela a déjà été diagnostiqué, la lutte contre les dése médicaux doit passer notamment par des dispositifs prophylactiques. C' le cas des mesures incitatives en faveur des étudiants en médeci Néanmoins, il convient d'aller plus loin dans ces dispositifs en ne limitant pas seulement au soutien financier. Les étudiants act rencontrent des difficultés qui sont des obstacles aux éventuels fucandidats à l'installation sur le territoire des Yvelines. Aussi, accompagnement plus général qui tient compte de l'ensemble difficultés et des obstacles doit être proposé. 3) L'une des principales pistes de solutions est le regroupement professionnels de santé, soit en maison médicale (partage des locaux), en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). Cet exercice regroupement de répondre tant aux enjeux des territoires ruraux, qu'au nouve mode d'exercice coordonné souhaité par les professionnels de sa médicaux et paramédicaux. Toutefois, deux problématiques sont mentionner. D'une part, leur mise en place est tributaire de l'initiative	Descriptif de l'action	 Il est nécessaire d'améliorer la coordination des actions menées par l'ensemble des acteurs publics pour un égal accès à l'offre de soins notamment de premier recours. En effet, l'articulation des dispositifs d'aide à l'installation des professionnels de santé doit être pertinente afir de rendre ces mesures efficientes. De plus, dans le cadre des projets de maisons médicales, la coopération entre les différents acteurs, et en particulier avec les collectivités territoriales, est indispensable pour un maillage optimal du territoire. 2) Comme cela a déjà été diagnostiqué, la lutte contre les déserts médicaux doit passer notamment par des dispositifs prophylactiques. C'est le cas des mesures incitatives en faveur des étudiants en médecine Néanmoins, il convient d'aller plus loin dans ces dispositifs en ne se limitant pas seulement au soutien financier. Les étudiants actuels rencontrent des difficultés qui sont des obstacles aux éventuels futurs candidats à l'installation sur le territoire des Yvelines. Aussi, un accompagnement plus général qui tient compte de l'ensemble des

	Les actions :
	1. Gouvernance et coordination des dispositifs - recenser l'ensemble des dispositifs d'aides aux projets de santé selon les acteurs (ARS, CD, CRIF, etc.); - porter le discours sur le maillage territorial aux élus; - définir les territoires d'opportunité en distinguant les parties du conseil départemental, du conseil régional, etc. sous forme de plaquette à diffuser. 2. Maisons médicales/Maisons de santé pluriprofessionelles - favoriser la création de maisons médicales grâce à un appel à projet du CD (investissement); - accompagner les rofessionnels de santé dans la création de MSP (diagnostic/investissement ARS/URPS des médecins libéraux) - Tenir compte du maillage territorial pour les projets de MSP en collaboration avec les élus communaux afin d'éviter les projets isolés ou en concurrence. 3. Étudiants en médecine - améliorer l'attractivité de notre département pour les étudiants en médecine par une aide à la formation des maîtres de stage et une bourse aux étudiants en médecine (formation et professionnalisation); - renforcer les partenariats avec les universités pour les stages des étudiants en médecine; - élaborer un plan de répartition des stagiaires dans le département. 4. Soutien de gestion - soulager les professionnels de santé dans la gestion administrative de ces maisons médicales par une aide à un poste de secrétariat médicale (fonctionnement).
Pilote(s) de l'action	Conseil départemental et ARS
Partenaires de l'action	DICAT, CRIF, ARS, Ordre des médecins, URPS et UVSQ
Moyens	Financiers: - appel à projets maisons médicales: 18 M€ entre 2017 et 2022; - protocole ARS-URPS ML: plafond fixé à 200 000 € par projet (sauf cas particulier) dans la limite de 40% du cout total de l'opération; - soutien aux étudiants en médecine: à définir; - soutien aux maîtres de stage: 225 000 € entre 2018 et 2020; - aide à poste de secrétariat médicale: 630 000 € entre 2017 et 2022.
Calendrier de mise en œuvre	 appel à Projet mis en œuvre entre 2017 et 2022 en deux phases; protocole signé en juillet 2017 : 10 projets financés dans les Yvelines au 30 juin 2018; soutien aux maîtres de stage : adoption 1er semestre 2018 pour une mise en œuvre second semestre 2018; soutien aux étudiants en médecine : à définir; aide à poste de secrétariat médical : 2017 et 2022.

1. Maisons médicales

Appel à projet du CD :

- indicateurs de réalisation : nombre de collectivités candidates (dossiers recevables), nombre de projets retenus, financement départemental octroyé, répartition des projets en maîtrise d'ouvrage Collectivités ou CD78;
- indicateurs de résultat : financements effectivement consommés, nombre d'ouverture de maisons médicales (MM) en maîtrise d'ouvrage Collectivité ou CD78, nombre de médecins généralistes dans les MM, nombre de médecins maîtres de stage dans les MM, âge des médecins généralistes des MM, nombre de professionnels de santé dans des spécialités reconnues en tension dans les MM, localisation de la MM en centre-ville/centre-bourg ou centre de quartier.

Modalités de suivi

2. MSP

Nombre de créations.

3. Étudiants en médecine

Soutien aux maîtres de stage :

- indicateur de réalisation : nombre de maîtres de stage formés ;
- indicateurs de résultat : nombre de médecins maîtres-stages dans les MM.

4. Soutien de gestion

Aide à un poste de secrétariat médical mise en œuvre entre 2017 et 2022 :

- indicateurs de réalisation : financement mobilisé, nombre de postes de secrétariat créés dont ceux sollicitant l'aide départementale,
- indicateurs de résultat : taux de maintien à 1 an après l'arrêt de l'aide.

Action 9 : « Groupements hospitaliers de territoires (GHT) »

Axes concernés	Santé
Descriptif de l'action	L'offre de soins proposée par les établissements de santé était jusque-l orientée vers les structures elles-mêmes, créant un déséquilibre au nivea de l'accès à l'offre de soins, en particulier, dans les territoires ruraux. Fac à ce constat, il a été nécessaire d'orienter l'approche vers les patients.
	Afin de leur garantir une égalité d'accès aux soins sécurisés et de qualit sur l'ensemble du territoire, la loi santé de 2016 a mis en place u dispositif pour renforcer la collaboration entre les établissements d territoire sous la forme de Groupement Hospitalier de Ferritoire (GHT).
	Tous les établissements de santé publics doivent être parties à un convention de GHT. Ils doivent mettre en œuvre une stratégie de prise e charge commune et graduée du patient. Cela se matérialise par un convention qui se décline en deux volets : - projet médical partagé (PMP) : il définit la stratégie médicale de GHT avec notamment les objectifs médicaux, les objectifs e matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soin l'organisation par filière d'une offre de santé graduée, etc. - modalités d'organisation et de fonctionnement : avec mutualisation des équipes médicales et la répartition rationnelle des activités entre autres. Cela passe notamment par la désignation d'un établissement support chargé d'assurer pour le compte des autres les fonctions et les activités déléguées.
	Le département des Yvelines compte aujourd'hui deux GHT : - Yvelines Sud ; - Yvelines Nord.
	Les conventions constitutives de ces deux GHT ont déjà été approuvées e leur mise en œuvre est en cours.
	Les actions : - suivi de la mise en place des deux GHT pilotés par l'ARS ; - communication aux partenaires institutionnels de la mise e œuvre de la structuration des GHT.
Pilote(s) de l'action	ARS

Partenaires de l'action	État, consell départemental, établissements de santé, EPCI
Moyens	Humains : un référent ARS et un référent en préfecture (DICAT)
Calendrier de mise en œuvre	 Suivi du projet médical partagé (PMP) objectifs médicaux : 1^{er} juillet 2016; objectifs médicaux et organisation d'une offre de soins graduée par filière : 1^{er} janvier 2017; PMP sur l'ensemble des items du décret et projet de soins : 1^{er} janvier 2017. Suivi de la mise en œuvre des fonctions supports instituts et écoles de formation, développement professionnel continu (DPC), plan de formation, état prévisionnel des recettes et des dépenses (ERPD), plan global de financement pluriannuel : 1^{er} juillet 2016; plan action achats : 1^{er} janvier 2017; schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) du GHT : 1^{er} janvier 2018; compte qualité unique pour certification conjointe : 1^{er} janvier 2020; système d'information hospitalier (SIH) convergent : 1^{er} janvier 2021.
Modalités de suivi	Bilan retour des GHT sous forme de synthèse selon le calondrier suivant : - 1 ^{er} janvier 2018 : schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) du GHT; - 1 ^{er} janvier 2020 : compte qualité unique pour certification conjointe; - 1 ^{er} janvier 2021 : système d'information hospitalier (SIH) convergent.

Action 10 : « Développement de la télémédecine »

Axes concernés	Santé
Descriptif de l'action	Pour garantir l'accès de tous à des soins de qualité, les nouvelles technologies sont l'un des facteurs clés d'amélioration. Cette amélioration est l'objectif affiché de la télémédecine. La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance, utilisans les technologies de l'information et de la communication. Elle met er rapport: - les professionnels de santé entre eux; - les professionnels de santé avec les patients. La télémédecine présente quatre formes: - la téléconsultation : permet à un professionnel médical de donnes une consultation à distance par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication. - la téléexpertise : permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication. - la télésurveillance : permet à un professionnel médica d'interpréter à distance des données recueillies sur le lieu de vie du patient, dans le cadre d'ETAPES (expérimentations de télémédecine pour l'amélioration des parcours en santé). Cela concerne actuellement les patients atteints d'affection de longue durée (ALD), se situant en structure médico-sociale ou à leur domicile. - la téléassistance : la téléassistance médicale a pour objet de permettre à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte. La pratique de la télémédecine est bien plus répandue aujourd'hui entre professionnels de santé, qu'entre ces derniers et les patients. Plusieurs actes de télémédecine sont aujourd'hui opérationnels dans le département des Yvelines, à l'instar de la prise en charge des AVC, de la dermatologie en milieu carcéral et des urgences dermatologiques et maladies rares. D'autres projets sont en cours, c'est le cas notamment dans le domaine des plaies et cicatrisations.

	 Les actions: recenser les besoins des professionnels de santé liés à la télémédecine; effectuer un bilan sur la pratique de la télémédecine au sein des GHT; dialoguer avec les universités afin de prévoir l'intégration de la télémédecine dans les programmes d'enseignement dans le cas d'un progrès vers la télémédecine; promouvoir la culture de la télémédecine auprès des professionnels de santé, des étudiants et des patients. Envisager pour ces derniers une campagne de sensibilisation pour la promotion de la télémédecine auprès des usagers via des acteurs « de confiance », à l'instar des officines, des infirmier(e)s, employeurs, etc.
Pilote(s) de l'action	ARS
Partenaires de l'action	État, conseil régional, conseil départemental, communes, professionnels de santé
Moyens	Humains : référente ARS
Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
Modalités de suivi	 recenser les besoins des professionnels de santé liés à la télémédecine : note de synthèse effectuer un bilan sur la pratique de la télémédecine au sein des GHT : bilan complet dialoguer avec universités afin de prévoir l'intégration de la télémédecine dans les programmes d'enseignement dans le cas d'un progrès vers la télémédecine promouvoir la culture de la télémédecine auprès des professionnels de santé, des étudiants et des patients. Envisager pour ces derniers une campagne de sensibilisation pour la promotion de la télémédecine auprès des usagers via des acteurs « de confiance » à l'instar des officines, des infirmier(e)s, des employeurs, etc.

Action 11 : « Mise en œuvre des actions de la commission régionale de la stratégie numérique »

Axes concernés	Numérique / accès aux droits
Descriptif de l'action	L'accès aux réseaux très haut débit fixes et mobiles est un enjeut fondamental d'égalité entre les territoires. Afin de garantir cet égal accès à tous, l'État a engagé une série d'actions concrètes et coordonnées. Pour optimiser la coordination des politiques numériques, la circulaire du 17 février 2017 a officiellement mis en place les Commissions régionales de stratégie numérique (CRSN). Les CRSN ont pour mission : - d'effectuer le suivi des déploiements des réseaux à très hauf débits publics et privés ; - de mobiliser opérateurs et collectivités pour améliorer la couverture mobile du territoire via France Mobile ; - de développer les usages numériques sur le territoire. Plus largement, elles doivent également contribuer au processus de dématérialisation des services publics, à la mise en œuvre du plan nationa de déploiement du télétravail, à faciliter l'accès aux données publiques et à appuyer le déploiement des services et contenus numériques, le développement des infrastructures de l'informatique en nuage et de calcuintensif.
	Cette action se concentre particulièrement sur la thématique « couverture mobile du territoire ». L'outil mis en place par l'État afin de permettre un égal accès aux réseaux mobiles est France Mobile. Il s'agit d'une plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture dans les zones rurales visant à apporter une réponse à la hauteur des enjeux d'accès au numérique pour les usagers.
	Ce dispositif s'articule en trois phases ; 1. identification régulière des problèmes de couverture mobile par les élus ; 2. traitement national par les opérateurs ; 3. suivi et mobilisation des CRSN.
	Mais elle concerne plus largement l'ensemble des domaines dont le CRSN a la charge.

L'action intégrera :
 l'organisation du dialogue par le référent ruralité sous la responsabilité du préfet de département et en concertation avec le SGAR et son chargé de mission au numérique, entre l'État et les collectivités, les EPCI ou les communes ainsi qu'avec les syndicats mixtes impliqués dans les domaines suivants : aménagement numérique des territoires, couverture fixe ou mobile, développement des usages et services numériques, modernisation des services de l'État dans la mesure où ces projets présentent un volet numérique; la remontée d'information de son territoire auprès du préfet de région; la transmission au niveau régional des synthèses et résultats des échanges, assortis d'analyses et recommandations; La participation à l'élaboration du SCORAN (stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique).
Préfet de région et conseil régional d'Île-de-France
SGAR, préfet de département, DIRECCTE, EPCI, communes, syndicats mixtes.
Humains : référente CRSN du SGAR et référente numérique en préfecture
À établir à l'issue de la réunion annuelle du CRSN
Couverture mobile du territoire : - Suivi des zones à faible couverture en réseau mobile Très haut débit (THO) :

Action 12 : « Déploiement du très haut débit »

Axes concernés	Numérique / accès aux droits
Descriptif de l'action	Au 31 mars 2017, 51,2 % du territoire, 31,2 % des ménages et locau professionnels dans les territoires ruraux, et 66,2 % des ménages et locau professionnels dans les territoires urbains ont accès à l'internet très hau débit. Lancé en février 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvri l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Il s'agit de propose un accès internet performant à l'ensemble des logements, des entreprise et des administrations. L'ensemble des départements et des collectivités d'outre-mer son impliqués dans le Plan France Très Haut débit. Dans le département de Yvelines, le conseil départemental est porteur de projet dans le cadre de plan. Sur la base du Schéma départemental d'aménagement numérique (SDTAN), adopté en 2012 puis révisé en 2016, le département mobilis l'ensemble des acteurs et des financements pour déployer, d'ici 2020, le très haut débit sur tout le territoire des Yvelines. Le département équip l'ensemble des communes relevant des zones d'initiative publique contrairement aux zones d'initiative privée qui sont de la compétence de opérateurs privés — en solution très haut débit. Ainsi, ce sont plus de 110 M€ qui sont investis dans le cadre de cette opération. L'action intégrera : l'accompagnement et le suivi du plan de déploiement de très haut débit porté par le département via le syndicat mixte ouver yvelines Numériques ; le suivi de la complémentarité des initiatives publiques et privée
Pilote(s) de l'action	Conseil départemental
Partenaires de l'action	Préfecture de département, CRSN, opérateurs privés
Moyens	Financiers: 111 M€
Calendrier de mise en œuvre	2018-2020
Modalités de suivi	Suivi du déploiement et du raccordement commune par commune

Action 13 : « Accompagnement de la transformation numérique des services publics »

Axes concernés	Numérique / accès aux droits
Descriptif de l'action	L'administration est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de dématérialisation des procédures. Cette transformation emporte une nouvelle relation entre los usagers et les services publics. Si celle-ci présente l'avantage de la simplicité et de la rapidité, elle a fait naître des difficultés, en particulier pour les usagers dont l'accès ou l'utilisation des outils numériques n'est pas évident.
	Ainsi, pour proposer aux usagers un service de meilleure qualité et simplifier les démarches administratives, les préfectures et sous-préfectures sont engagés depuis 2016 dans un vaste programme de réforme « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG). Ce programme axé sur les démarches de délivrance des titres, a entraîné une réforme des modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, des passeports des certificats d'immatriculation et des permis de conduire, avec notamment une généralisation des téléprocédures pour ces quatre titres permettant aux usagers d'accomplir les démarches administratives courantes sur internet, sans passer par le guïchet de la préfecture ou des sous-préfectures.
	Dans le droit fil du PPNG, le Gouvernement a lancé en octobre 2017 un nouveau programme d'une plus large envergure « Action publique 2022 » Il comprend un volet relatif à l'amélioration de la qualité du service public dont la priorité est donnée à la transformation numérique des administrations pour atteindre 100 % des services publics dématérialisés à horizon 2022.
	Dans le département des Yvelines, il y a aujourd'hui quatre points numériques répartis entre la préfecture et trois sous-préfectures d'arrondissements. Ils permettent aux usagers d'accéder aux sites interne spécialisés, de scanner des documents, d'imprimer des justificatifs et de se faire accompagner dans leurs démarches. Outre les points numériques, le communes ont mis en place des espaces numériques au sein de leur mairie. Ces espaces numériques, à l'instair des points numériques, son dotés de médiateurs numériques qui accompagnent les usagers dans leur démarches.
	Il convient par ailleurs de porter une attention particulière à quelque points sensibles que sont le maillage de ces espaces numériques ainsi que la perte de lien humain qu'emporte la dématérialisation.

	Les actions: - recenser les espaces numériques; - accompagner la création d'espaces; - mettre en place un réseau d'échanges qui serait un outil collaboratif sous forme de base commune; - appuyer et former les acteurs impliqués dans l'accompagnement des usagers.
Pilote(s) de l'action	État (préfecture)
Partenaires de l'action	Conseil départemental, sous-préfectures, CRE, CAF, La Poste, CNAV, CNAM, DDFIP, DDCS, MSAP
Moyens	Financiers : DETR (enveloppe totale 2018 pour le département des Yvelines : 3 560 741€)
Calendrier de mise en œuvre	 Sept. 2018 : premier échange entre l'ensemble des acteurs Avant fin 2018 : état des lieux
Modalités de suivi	Indicateurs: - financements initiés; - évolution du nombre d'espaces; - chaque opérateur: nombre de médiateurs formés aux procédures; - nombre de personnes qui passent sur les espaces.

Action 14 : « Appui du développement de structures d'accompagnement des usagers »

Axes concernés	Numérique / accès aux droits
Descriptif de l'action	L'accompagnement des usagers dans leurs démarches est une composante majeure de l'accès aux services. L'une des principales structures qui offre ce service est la Maison de services au public (MSAP). Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Dans les MSAP, les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne par des agents et médiateurs. Il peut s'agir d'un accompagnement sur des questions d'administration, d'emploi, d'énergie, de logement ou encore de transpor entre autres. Les préoccupations des usagers sont nombreuses et l'offre de service des MSAP est très diversifiée. Le département des Yvelines dispose aujourd'hui de trois MSAP: Bureau de Poste de Guerville; PIMMS des Mureaux; Points services aux publics de Saint-Quentin-en-Yvelines à Trappes. Ces structures apportent de l'information et de l'accompagnement sur des démarches spécifiques grâce à une présence humaine et des outils adaptés (ordinateurs en libre-service/ou accompagnement des usagers, ateliers destinés aux publics). L'ensemble des MSAP yvelinoises enregistrent une croissance de fréquentation des usagers. En outre, dans un contexte de dématérialisation des démarches, cette fréquentation augmenters davantage. Par ailleurs, depuis le 1 ^{er} janvier 2017, la compétence en matière de MSAI peut être transférée aux EPCI. Cette compétence emporte la création et le gestion des MSAP ainsi que la définition des obligations de service public
	afférentes. L'action intégrera: - l'accompagnement du développement des MSAP existantes et leu confortement; - la facilitation de la reconnaissance en MSAP de structure d'accompagnement existantes non labélisées ou en projet; - le ciblage des zones à enjeux, sur la base d'un travail à conduirs avec les opérateurs de service; - le suivi des transferts de la compétence MSAP entre les commune et les EPCI; - l'articulation de l'offre de services des territoires d'action départementale (TAD) et des secteurs d'action sociale avec le dispositif MSAP.

Pilote(s) de l'action	Préfecture et Conseil départemental
Partenaires de l'action	Collectivités, EPCI et opérateurs (CAF, Engie, GRDF, La Poste, Prestataires de téléphonic, etc.)
Moyens	Humains: Personnel des MSAP Financiers: 15 000 € au titre du FNADT (Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire) et 15 000 € au titre du FIO (Fonds interopérateurs) par MSAP
Calendrier de mise en œuvre	Au fil de l'installation des MSAP
Modalités de suivi	Indicateurs : nombre de structures installées, soutions financiers octroyés comptes-rendus activité établis par les structures.

Action 15 : « Développement des gares multimodales » Pôle Gare/Pôle Bus

Axes concernés	Mobilité
	Force est de constater que l'accès aux services liés aux transports pos plus de difficultés dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Dan les zones rurales, la réflexion autour des solutions à apporter au difficultés de mobilité doit correspondre aux contraintes spécifiques de territoires ruraux.
	Les politiques d'amélioration de la mobilité tant au niveau de la dessert via les gares ou par bus, dans les territoires ruraux du département de Yvelines, sont l'occasion de repenser autrement ces services au public Cela passe notamment par une réflexion sur l'aménagement de certaine gares situées en milieu rural et du réseau des bus mis en place.
	Les pôles-gares et les pôles bus sont des points de confluence de nombreux usagers. Saisir cette confluence pour optimiser et diversifie l'offre de transport constitue un choix stratégique pour faciliter leu déplacement.
Descriptif de l'action	Dans le cadre de sa politique de diversification de l'offre de transport, l' Département propose de travailler sur une offre de services dans les gard rurales. Il envisage de développer les parcs multimodaux sur certaine gares cibles: Bonnières-sur-Seine; Bréval; Montfort-l'Amaury-Méré Gazeran; Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
	Il est prévu tout d'abord, d'augmenter la capacité de stationnemer autour de ces gares, étant précisé que cette action doit s'inscrire dans un réflexion d'ensemble sur l'aménagement des quartiers de gare (logement commerces, activités, etc.). L'objectif recherché est que ces gares rela puissent accueillir des services au public. Ces services pourront êtr modulés selon les besoins exprimés par les communes et devront êtr adaptés aux populations concernées.
	L'offre de service pouvant être proposée en gare peut concerner plusieur volets : création d'espaces de micro ou co-working, relais colis (pick-up conciergerie, crèche ou halte-garderie, espace de loisirs et de détente commerces de proximité, point d'accès numérique aux démarche administratives (Panda) via le réseau des MSAP, présence postale (poir services, services aux aînés, etc.).
	Concernant les pôles bus, il conviendra d'activer la palette d'outi existants tels que le développement des liaisons douces, de prévoir de dessertes au plus près des populations, voire recourir aux éco-stations bu pour mettre en place une politique de services aux voyageurs.

Mobilité

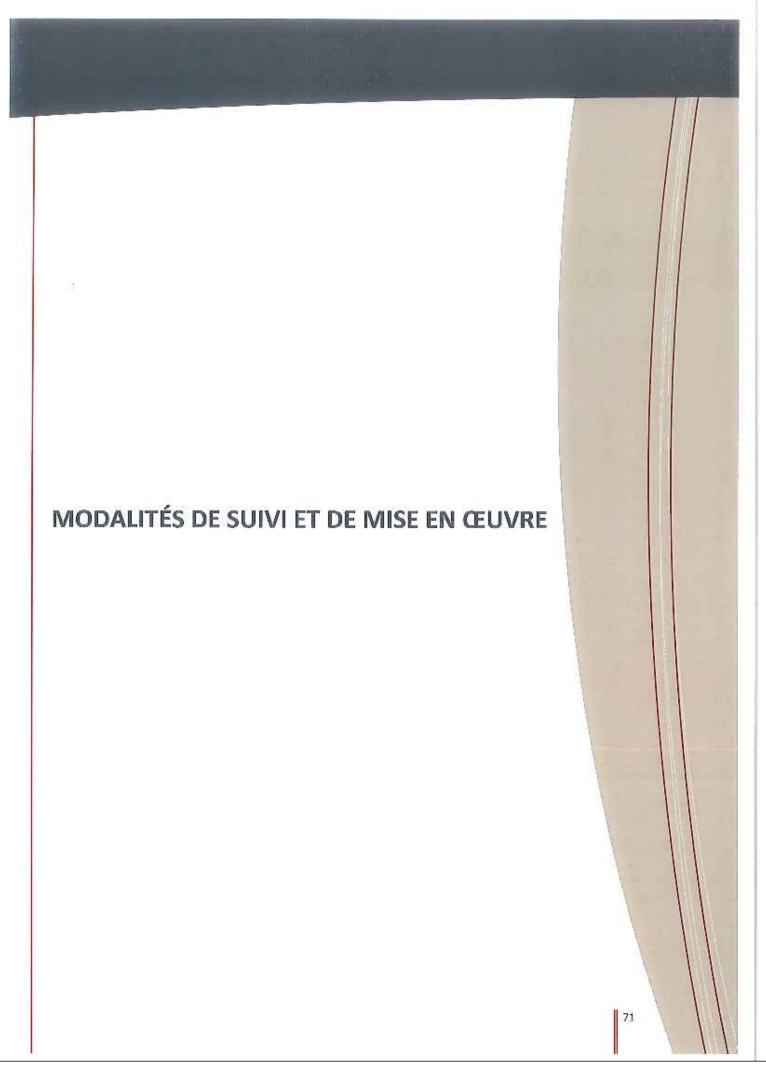
	L'action intégrera: - le soutien aux intercommunalités pour établir un plan local de déplacement (PLD). - l'établissement d'une cartographie des liaisons douces en lien avec les secteurs concernés; - le lancement d'une première expérimentation: • d'une gare pilote action en milieu rural, en veillant à sensibiliser les communes, les EPCI et leurs équipes sur la nécessité d'un pôle multimodal, • d'une gare pilote en milieu urbain : dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville » et « Centre bourg », revitaliser le Centre de Rambouillet, en développant autour de la gare, une offre de services. Si ces expérimentations sont concluantes, l'étendre aux autres gares dans une logique similaire.
Pilote(s) de l'action	Conseil départemental
Partenaires de l'action	Acteurs du territoire, acteurs mobilité, acteurs économiques, acteurs des services aux populations
	Humains : en fonction de projets portés.
Moyens	Financiers : L'ensemble des outils financiers ou conventions existantes ou à venir (État, Département, Région ; etc.)
Calendrier de mise en œuvre	Phasage à prévoir
Modalités de suivi	Indicateurs : - projets réalisés ; - bilan effectué par toutes instances <i>ad hoc</i> .

Action 16 : « Réfléchir aux impacts sur les restitutions du foncier, au regard des mobilités, dans le respect des règles d'urbanisme »

Axes concernés	Mobilité
Descriptif de l'action	Prérequis: Réaliser l'inventaire du foncier Rilan à établir en lien avec les collectivités (élus) La réflexion sur les mobilités nécessite la prise en compte de différents paramètres. Elle doit s'effectuer dans le respect des règles d'urbanisme et au regard du foncier concerné. Cela permettra d'aboutir au partage d'un diagnostic des territoires concernés. L'objectif est d'identifier, dans un second temps, les actions phares à mettre en œuvre en matière de mobilité, d'aménagement, de développement économique, de services aux populations. Afin d'amorcer une politique efficace et efficiente des mobilités sur les territoires en milieu rural, plusieurs actions sont à entreprendre: I a mise en œuvre effective du SDRIF et du PDUIF ainsi que leur promotion active au niveau local; cibler les besoins en matière de mobilité en tenant compte des usages des populations pour une adaptation pertinente au territoire et en termes d'offre de services; mesurer les impacts des projets «mobilité » identifiés pour les intégrer dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou intercommunaux (PLUI); créer des bouquets de services différenciés en fonction des territoires (Commerce, crèches, parking); développer un accompagnement en milieu rural, de type « maîtrise d'ouvrage » afin de fournir aux acteurs concernés des outils adaptés leur permettant de monter en compétences et d'anticiper les projets; sensibiliser les communes, les agents territoriaux sur les opportunités en termes d'impacts sur l'offre de services aux publics. L'objectif est d'introduire la dimension « mobilités » dans les documents d'urbanisme afin de faire aboutir les projets et de garantir leur concrétisation.
Pilote(s) de l'action	Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et plus particulièrement leurs équipes techniques, voire les communes concernées.

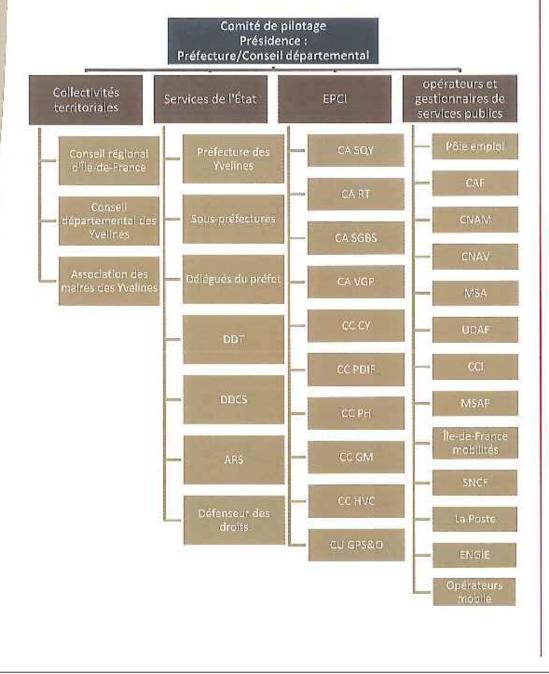
Mobilité

Partenaires de l'action	SNCF, IDF Mobilités, acteurs économiques, acteurs des services au publics (ex : La Poste, ctc.), Consoil départemental, Région, État, etc.
Moyens	Humains : Equipe en charge des projets. Financiers : Les outils financiers sel les différentes politiques contractuelles (Etat, Conseil départemental).
Calendrier de mise en œuvre	Au plus tôt Étapes à réaliser : - Identifier les acteurs, - Réunir, en ciblant le milieu rural, l'ensemble des acteurs concernés pour les sensibiliser à la démarche.
Modalités de suivi	Indicateurs : - Actions de sensibilisation, réunions organisées avec les acteurs Diagnostics et conclusions établis Plans locaux d'urbanisme ou intercommunaux incluant le volet « mobilité ».



Gouvernance générale

La gouvernance du SDAASP a pour organe principal le comité de pilotage qui se réunira une fois par an afin d'effectuer un bilan de l'année passée, établir un programme d'action pour l'année suivante par la poursuite des actions en cours et, le cas échéant, par l'ajout de nouvelles actions. Le comité de pilotage est placé sous la double présidence du Préfet des Yvelines et du Président du CD78. Le suivi du SDAASP ainsi que la préparation et l'organisation des comités de pilotage sont assurés par les services de la DiCAT à la préfecture des Yvelines. Dans la perspective du comité de pilotage annuel, la DiCAT assure un suivi trimestriel du SDAASP avec les pilotes de chaque action.



12

Tableau annexe de suivi et de mise en œuvre

		Territoires ruraux	
å	Action	État de l'action	Pilote
4	Mise en œuvre des contrats de ruralité	En cours : sur les 5 contrats de ruralité signés dans le département des Yvelines, 31 projets pour l'année 2017 et 91 projets pour la période 2018-2020 portant sur l'accessibilité des services ont été identifiés (cf. annexe 2 : contrats de ruralité).	Préfecture et sous- préfectures
2	Mise en œuvre du plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural	En cours: deux volets de ce Plan porte sur l'accessibilité des services : le renforcement sur service public en milieu rural et la solidarité territoriale. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre dont le regroupe des deux TAD ruraux (Sud-Yvelines et Centre-Yvelines) à Rambouillet et le déploiement de la fibre optique.	CD 78
m	Accompagnement des projets dans les communes rurales (IngenierY)	En cours: 60 contrats ruraux sont actuellement en cours dans le département ainsi que 8 opérations subventionnées dans le cadre du programme RuralogY pour un total de 96 logements.	CD 78 (IngenierY)
		Quartiers en politique de la ville	
å	Action	État de l'action	Pilote
4	Contrats de ville - implication des Conseils Citoyens	En cours: une journée de rencontre avec les conseils citoyens portant notamment sur le recueil des appréhensions portées par les habitants sur les services au public sera organisée durant l'automne ou l'hiver 2018.	DICAT
LO.	Accompagnement de la rénovation urbaine	En cours : le plan d'amorce du CD a permis de lancer les premières opérations immobilières financées sur ce budget à Trappes.	DDT/CD 78
9	Identification et mobilisation des associations dans l'accompagnement des usagers en QPV	En cours: la charte qui devra être signée par les associations accompagnant le public dans ses démarches dématérialisées sera rédigée dans le courant de l'été 2018 pour être proposée lors de la prochaine programmation politique de la ville.	CD 78 (IngenierY)
7	Pian Régional d'Insertion Jeunesse (PRII) et Journées de l'emploi	En cours: sur les cinq quartiers retenus dans le cadre du PRII, les Groupes Opérationnels ont été réunis au moins deux fois. 2 groupes sur 5 ont commencé à étudier les situations individuelles et à proposer des parcours individualisés aux jeunes.	Préfecture

7

Tableau annexe de suivi et de mise en œuvre

° Z	Action	État de l'action	Pilote
00	Lutte contre les déserts médicaux	En cours: plusieurs actions sont déjà mises en œuvre. Il y a notamment l'appel à projets du CD pour les maisons médicales, les bourses accordées aux étudiants en médecine et l'accompagnement de l'ARS pour les MSP. Ces actions sont à renforcer.	CD 78/ARS
65	Groupements hospitaliers de territoires (GHT)	En cours: l'élaboration du projet médical partagé (PMP), qui inclue les objectifs médicaux, l'organisation d'une offre de soins graduée par fillère et le projet de soins, est achevé. Reste aujourd'hui à mettre en œuvre 2 parties sur 5 des fonctions supports que sont le compte qualité unique et le système d'information hospitalier convergent.	ARS
10	Développement de la télémédecine	En cours : la télémédecine est pratiquée en CHI de Poissy/Saint-germain et à Mantes (teleneuro) ou encore dans les maisons d'arrêt de Versailles et de Bois d'Arcy (teledermato). Un projet de télémédecine se développe également dans les EHPAD du Grand-Versailles.	ARS
		Numérique/accès aux droits	
2	Action	État de l'action	Pilote
11	Mise en œuvre des actions de la commission régionale de la stratégie numérique	En cours : la couverture mobile en réseau 4G est en cours dans le département des Yvelines. Ce dernier doit être intégralement couvert à horizon 2020.	Préfet de région
12	Déploiement du très haut débit	En cours de finalisation : le déploiement du THD est mis en œuvre par le CD. L'ensemble des zones d'initiative publique sera équipé à horizon 2022, soit en 100 % fibre optique, soit en montée en débit (MED).	CD 78
13	Accompagnement de la transformation numérique des services publics	En cours : la préfecture et sous-préfectures disposent toutes d'espaces numériques ainsi qu'un nombre important de communes. D'autres espaces numériques doivent voir le jour.	Préfecture 78
14	Appui du développement de structures d'accompagnement des usagers	En cours: trois MSAP sont aujourd'hui opérationnels et au moins deux autres sont en cours de création. L'appui se fait par la voie de financements et de l'accompagnement technique et procédurale.	CD et Préfecture 78

Tableau annexe de suivi et de mise en œuvre

Š	Action	État de l'action	Pilote
13	Développement des gares multimodales	À développer: cinq gares ont été ciblés pour devenir multimodales. L'action est aujourd'hui au stade de projet.	CD78
11500	Réfléchir aux impacts sur les restitutions du 16 foncier, au regard des mobilités, dans le respect des règles d'urbanisme	À développer: l'action consiste dans un premier temps d'intégrer une réflexion autour des enjeux qu'elle aborde. Il reviendra aux EPCI de s'emparer pleinement de celle-ci.	EPCI

ANNEXE nº 1

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Diagnostic et enjeux

Sommaire

SOMMAIRE	Ci.
CADRAGE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC	10
CADRE JURIDIQUE	ယ္ဏ
DYNAMIQUES TERRITORIALES	00
UN TERRITOIRE CONTRASTE	(D) Z
UNE REPARTITION CONCENTRIQUE DE LA POPULATION YVELINOISE	-
UNE FAIBLE AUGMENTATION DE LA POPULATION MAIS L'ESQUISSE D'UN REEQUILIBRAGE EN FAVEUR DE L'OUEST DU DEPARTEMENT	Ø
UN DEPARTEMENT BIEN DIPLOME DUQUEL SE DISTINGUE L'AXE SEQUANIEN	3
EMPLOI: UN NIVEAU DE QUALIFICATION PERMETTANT UN TAUX DE CHOMAGE FAIBLE MAIS INEGALEMENT REPARTI	ω
NIVEAUX DE VIE : UN REVENU DISPONIBLE ELEVE ET UN FAIBLE TAUX DE PAUVRETE	4
APPROCHE PAR INTERCOMMUNALITES	10
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE (CASGBS)	9
	<u></u>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-ÝVELINES (SQY)	14
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (CCHVC)	$\frac{1}{\infty}$
COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE&OISE (CU GPS&O)	$\overleftarrow{\omega}$
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES D'ILE-DE-FRANCE (CCPIF)	g
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS (CCPH)	0
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR D'YVELINES (CCCY)	20
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC (CA VGP)	N
	N
APPROCHE PAR BASSINS DE VIE ET BASSINS D'EMPLOI	8
DECOUPAGE EN BASSINS DE VIE DU DEPARTEMENT DES YVELINES	8

O

BASSINS D'EMPLOI ET FLUX DOMICILE-TRAVAIL	25
LES GRANDES LIGNES DE PARTAGE DU DEPARTEMENT SYNTHESE	29
ÉTAT DE L'OFFRE DE SERVICES	33
UNE SITUATION PRIVILEGIEE A L'ECHELLE NATIONALE, MAIS UNE DEGRADATION SUIVANT UN AXE EST-OUEST	3,
DEFINITION DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES	3
LES FRANCILIENS DISPOSENT D'UN ACCES PRIVILEGIE AUX SERVICES	32
ACCESSIBILITE AUX SERVICES D'USAGE COURANT	33
APPROCHE EN TERMES DE PANIERS DE SERVICES	35
DENSITE EQUIPEMENTS YVELINES, POUR 1000 HABITANTS.	38
LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC	50
L'ÉTAT	37
CONSEIL DEPARTEMENTAL	38
Pore Ewerol	38
RESEALI POSTAL	40
CAE ET CAMILLES	4
	4
SYNTHESE	4
EN JELIX PRIORITAIRES : APPROCHE TERRITORIA! E ET THEMATIONE	46
POLITIOLES EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX.	47
I A BLIRALITE EST UN FILIEU IMPORTANT DANS LE DEPARTEMENT. QUI COMPTE UNE PART IMPORTANTE DE COMMUNES RURALES	47
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL A MIS EN ŒUVRE DIFFERENTES ACTIONS AU PROFIT DES TERRITOIRES RURAUX DES YVELINES	34
LES CONTRATS DE RURALITE	25
QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE.	79
ACTIONS CONDUITES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LES YVELINES	25
	33
UNE POLITIQUE NATIONALE QUI VISE A RENFORCER L'ACCES AUX RESEAUX TRES HAUT DEBIT, FIXES ET MOBILES	35
UN DEPLOIEMENT EN COURS DU TRES HAUT DEBIT DANS LE DEPARTEMENT	90
	9
ACCES AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES	9

Cadrage

Cadrage du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Cadre juridique

Prévu pour une durée de 6 ans, ce schéma peut porter sur « tous les services essentiels aux habitants dans leur vie quotidienne » : Département est prévue par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 et son services publics ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs nationaux ou locaux, dans des lieux physiques ou de façon dématérialisée. Le schéma peut contenir des informations sur l'accessibilité des équipements ou services, L'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, conjointement par l'État et eur contenu, les modalités d'organisation ou de présence (notamment via les outils numériques), l'adaptation aux attentes décret d'application du 4 avril 2016. Le décret fixe la date du 31 décembre 2017 comme date limite pour arrêter ce schéma pratiques des usagers. La distinction entre l'équipement et son usage doit ainsi être prise en compte

Le schéma doit intégrer :

3° Un plan de développement de la mutualisation des services au public s'appliquant à l'ensemble du territoire départemental, établi 1° Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins 2º Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans comportant d'une part, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité des services au public et, d'autre part, des mesures permettant d'atteindre ces objectifs ; ce programme d'actions fait l'objet d'un suivi annuel au sein d'une instance de suivi associant les de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services établissements publics de coopération intercommunale et les acteurs impliqués dans le schéma

Peuvent aussi être consultés les partenaires susceptibles d'être concernés : association départementale des maires, organisations Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont associés au schéma. Ils sont formellement saisis pour avis sur le projet de schéma avant son adoption, ainsi que le conseil régional et la conférence territoriale de l'action publique. syndicales et patronales, associations d'usagers.

à l'issue de l'inventaire des mutualisations existantes

Méthode retenue dans les Yvelines

Le présent schéma se concentre sur les services délivrés aux particuliers : il n'aborde donc pas les services qui peuvent être proposés aux entreprises, aux associations, ou encore aux collectivités par les acteurs territoriaux.

Les échanges préparatoires conduits entre l'État et le conseil départemental ont permis de définir les principes qui guideront 'élaboration du schéma dans le département des Yvelines

- s'appuyer sur les documents et schémas existants
- présentant des enjeux particuliers, en portant une attention particulière aux zones présentant un enjeu, des déficits ou des en tenant compte de l'offre de services plutôt riche du département des Yvelines, travailler sur des thématiques prioritaires, besoins spécifiques (notamment, les territoires ruraux et les quartiers en politique de la ville)

départemental ont été organisées fin 2016 et début 2017. Elles ont permis de nourrir le travail de diagnostic territorial et thématique Pour identifier les thématiques et les territoires concernés, des réunions de travail entre les services de l'État et le conseil qui constitue le premier volet du schéma.

Dynamiques territoriales

Un territoire contrasté

Le département des Yvelines est un territoire de transition qui intègre :

- une frange urbaine dense en première couronne de l'agglomération parisienne;
- un chapelet de zones urbanisées le long des principaux axes de communication
- un vaste espace agricole et forestier, moins densément peuplé, soumis à une dynamique de périurbanisation forte et diffuse.

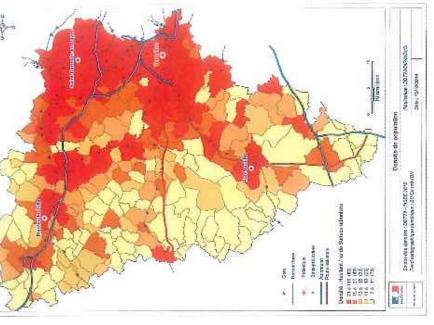
Les Yvelines sont aussi un territoire de passage, traversé par de grands axes, routiers ou erroviaires

Saclay, ainsi que le pôle d'activité de Saint-Quentin-en-Yvelines, situés dans cette partie urbaine s'étend sur 85 communes du département, à l'est du département et le long de 'axe séquanien (cf. carte ci-contre). Les Opérations d'Intérêt National (OIN) Seine Aval et flux quotidiens Le département est marqué par l'influence urbaine et la proximité de Paris, dont l'unité dense du département, concentrent une part importante de l'activité économique du drainant des limitrophes. départements département voire des conséquents

es Si les zones denses regroupent une majorité de la population, les espaces ruraux sont également au cœur de l'identifé du ...) prédominent, notamment à l'est et au sud du département. Les surfaces espaces ruraux (agricoles, forestiers, 'ouest du département, représentent agricoles, situées dans le sud majorité rurales sont département. communes

Aire urbaine de Paris

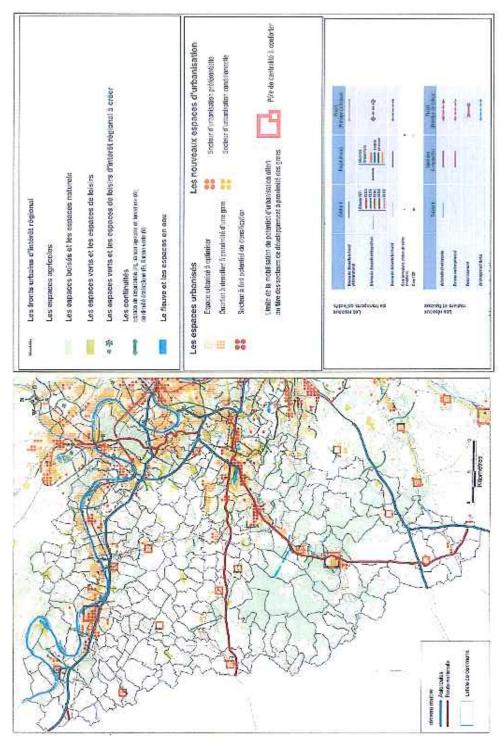
47 % de sa superficie.



Ces dynamiques territoriales ont été identifiées dans le SDRIF, et sont illustrées par la carte ci-dessous.



Dynamiques territoriales identifiées par le SDRIF 2013



Un département à la population nombreuse mais inégalement répartie

Une répartition concentrique de la population yvelinoise

La population des Yvelines était de 1 421 670 habitants en 2014 (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017), ce qui situe département au 9ème rang national et au premier parmi les départements de grande couronne parisienne.

D'une densité moyenne de 620hab/km², le département se caractérise par une forte dichotomie entre :

- sa partie est (CA SG Boucles de Seine / VGP) et l'axe séquanien qui concentrent les densités les plus élevées
 - le sud et l'ouest du département, où la population est moins concentrée.

Si la population est à 90% urbaine, elle est inégalement répartie sur le territoire, donnant lieu à de grandes disparités de densité Sartrouville, Mantes-la-Jolie, Saint-Germain-en-Laye et Poissy). Seules deux communes du département comptent plus de 50 000 entre les communes yvelinoises : sur les 262 communes, 220 ont moins de 10 000 habitants et 5 plus de 30 000 (Versailles, habitants : Versailles (85 300 habitants) et Sartrouville (51 600 habitants). Celui-ci est donc caractérisé par la multipolarité.

Les territoires les plus urbanisés et peuplés sont les plus proches de Paris et de la petite couronne (Est et axe Seine) quand l'Ouest et le Sud demeurent majoritairement ruraux. Dans la partie nord-est du département, très industrialisée et densément peuplée, 85 communes regroupent 82 % de la population du département. On compte également 16 communes en politique de la ville, située à l'est du département ou dans les zones denses le long de la Seine.

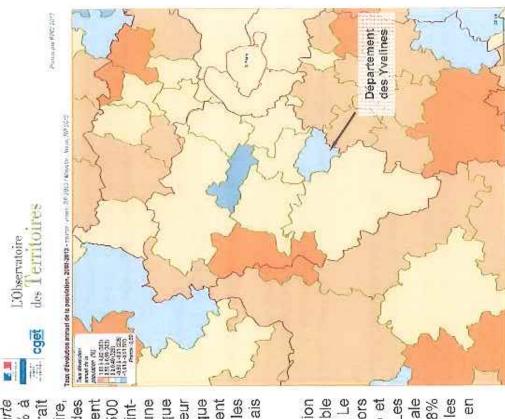
sont toutefois plus élevées le long des axes ferroviaires reliant le territoire à Paris, notamment l'axe Versailles-Rambouillet et celui représentant 20 % dans le canton de Limay, devient largement majoritaire (70 %) dans celui de Bonnières-sur-Seine. Les densités Versailles-Plaisir-Maule-Mantes-la-Jolie. Si les communes rurales représentent la majorité de la superficie du département, elles A l'échelle des cantons, si la part de la population rurale est nulle ou presque à l'est, elle augmente quand on s'éloigne de Paris, eprésentent seulement 10% de la population.

Les mesures d'amélioration de l'accès aux services intégrées au présent schéma devront tenir compte de ces logiques territoriales

Une faible augmentation de la population mais l'esquisse d'un rééquilibrage en faveur de l'ouest du département.

L'évolution annuelle moyenne de la population du département (cf. carte Germain-en-Laye, Versailles, Vallée de la Mauldre) enregistre elle une dynamique qui s'explique solde naturel demeurant légèrement positif. Cette dynamique s'explique notamment la partie la plus densément peuplée : les yvelinois et/ou les nouveaux arrivants des Yvelines privilégient le Mantois et l'Houdanais ci-contre) est plutôt faible entre 2008 et 2013 (0,18 % contre 0,51 % à territoire, notamment autour de l'Houdanais et du Mantois, du fait de soldes des communes dont la population demeure limitée (entre 100 et 1500 avant tout par une évolution annuelle négative du solde migratoire, leur notamment par les enjeux liés à l'accès au logement, qui concernent apparaît habitants pour la majorité). La partie nord-est du département (Saintnaturels et migratoires positifs. Ces évolutions prononcées concernent Yvelines reste <u>w</u> des dynamique que stagnation de sa population depuis 2008. onest partie au moment de leur installation. snid régionale). démographiquement échelle,

S'agissant de la structure par âge, l'Ile-de-France est la région présentant le plus haut taux de natalité (15,2/1000hab) et la plus faible part des 65 ans ou plus au sein de sa population (13,5%). Le département des Yvelines présente un profil plus nuancé, en étant, hors Paris, le département au plus faible taux de natalité (13,7/1000hab) et comptant la proportion la plus élevée de plus de 65 ans (14,6%). Les Yvelines sont aussi légèrement au-dessus de la moyenne régionale pour la part des moins de 20 ans dans la population (près de 28% contre 25% au niveau régional). En matière d'accès aux services, les besoins spécifiques des séniors et des familles doivent donc être pris en compte.



Comparativement à la moyenne régionale (17,6%), les familles monoparentales représentent dans les Yvelines une part moindre concentrent une part plus élevée de familles concernées avec respectivement des taux de 15,8 % et 16,1 %. Les villes comportant aussi une part importante de familles monoparentales, à l'image de Bonnières-sur-Seine (22,4%), Dammartin-en-Serve (17,1%), La Boissière-Ecole (17,9%) ou Houdan (18,9%). Des communes essentiellement situées à l'ouest du département, qui connaissent (14,2 %) de l'ensemble des familles. Des situations assez diversifiées se présentent néanmoins. Ainsi, la CU GPS&O et la CA SQY Mantes-la-Jolie (20,7%) ou encore Poissy (18,5%). Pour autant, des communes plus petites, périurbaines ou rurales, comptent des quartiers prioritaires de la ville se distinguent ici, avec des pourcentages élevés à Trappes (21,1%), aux Mureaux (20,5%) toutes une forte hausse de leur population depuis une dizaine d'année, du fait notamment d'un solde migratoire positif.

Un département bien diplômé duquel se distingue l'axe séquanien

Le département présente une part importante de diplômés de l'enseignement supérieur (41%), supérieure à la moyenne régionale (38,7%), déjà la plus élevée de France. Mais on observe des écarts : quand la part des peu ou pas diplômés à l'échelle du département est de 24,4 %, les communes de l'axe Seine présentent une moyenne plus proche des 30 %, les proportions dépassant 40 % pour Mantes-la-Jolie et les Mureaux. De façon plus isolée, Trappes et Richebourg concentrent aussi plus d'un tiers de peu ou pas qualifiés sur leur territoire.

Emploi : un niveau de qualification permettant un taux de chômage faible mais inégalement réparti

Conséquence du haut niveau d'étude de ses habitants, le département se distingue par une part importante de cadres (près de faible vis-à-vis de la moyenne nationale, des disparités fortes existent au sein du département, surtout du fait de l'axe séquanien qui concentre des industries, automobiles notamment. Aussi le secteur industriel y est-t-il surreprésenté (14 % de l'emploi total du 30%) au sein de sa population, uniquement dépassé en France par les Hauts-de-Seine et Paris. Si la proportion d'ouvriers y est département) relativement à la moyenne régionale (7,6%) et nationale (12%), notamment au sein de la CU GPS&O

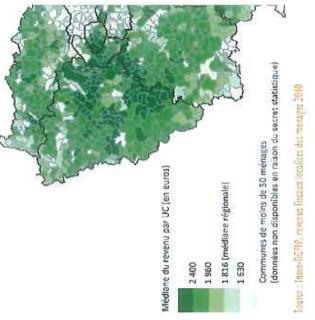
territoires: il atteint près de 11% dans le Mantois contre moins de 5% dans le Houdanais. L'axe Seine (autour de 10 % de Avec un taux d'activité de 75,9 %, le département des Yvelines égale la moyenne de la région Ile-de-France (76%), elle-même première région de France en la matière. Au sein de la région, seuls les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne présentent un taux d'activité supérieur. En plus de ce taux d'activité relativement élevé, le département compte, à fin décembre 2016, un taux de chômage de 7,1 %, soit plus de deux points de moins que la moyenne nationale, conséquence du haut degré de qualification de la population. Au niveau infra-départemental, le faible taux de chômage cache cependant des écarts conséquents selon les chômage), plus industriel, est d'une façon générale plus touché que le reste du département (aucune zone d'emploi au-dessus de 6,2 %), y compris pour les chômeurs de longue durée.

Niveaux de vie : un revenu disponible élevé et un faible taux de pauvreté

faibles du pays (autour de 9 %). L'Ile-de-France se distingue avec une médiane Si le taux de pauvreté d'Ile-de-France est légèrement supérieur à la moyenne complémentaire (régime général) contre 6,6 % en Ile-de-France. De même, fin les Yvelines, soit la plus faible proportion de tous les départements nationale (15 % contre 14%), les Yvelines présentent un des taux parmi les plus 2014, 32,2 personnes/1000 en âge de travailler (15-64ans) bénéficiaient du RSA euros. A l'été 2014, 4,1 % de la population yvelinoise bénéficiait de la CMU du revenu disponible à 22 379 euros, niveau que les Yvelines dépassent, à 25 421 ranciliens, dont la moyenne est à 51,5 bénéficiaires /1000 personnes. dans

La population yvelinoise est donc en moyenne plus aisée financièrement que la moyenne nationale.
Ce constat doit toutefois être nuancé, car il cache des fractures territoriales (cf. carte

des revenus médians en 2010 ci-contre), des écarts importants entre les plus riches et les plus pauvres parmi les habitants du département et, enfin, une tendance à l'augmentation de la pauvreté dans le département, qui ont été étudiés par l'analyse croisée des fractures territoriales, réalisée par le secours catholique en février 2016 à l'échelle de l'Ile-de-France. Cette étude montre que le taux de pauvreté a augmenté dans les Yvelines entre 2004 et 2012, même si il reste faible. En parallèle, sur la période 2002-2012, le revenu des 10% de citoyens les plus pauvres a augmenté de 22% contre 28% pour les plus riches, alors qu'au niveau national l'augmentation de revenu est comparable entre les 10% de citoyens les plus riches (29%) et les plus pauvres (28%). Dans les 10





communes les plus pauvres du département, sur la même période, le taux de

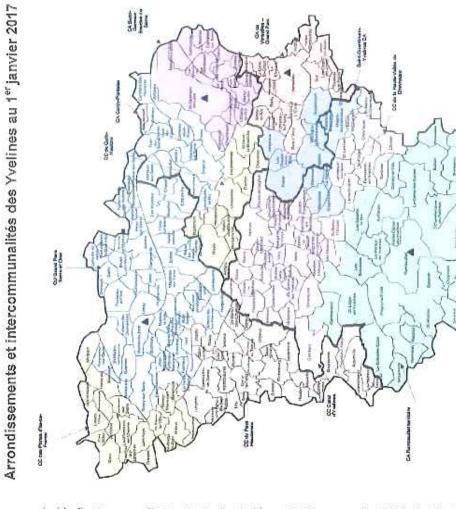
evenu des 10% les plus pauvres a augmenté seulement de 18%, nontre que les écarts infra-départementaux ont tendance à s'accroitre.

Approche par intercommunalités

Du fait des différences territoriales présentées cidessus, l'accessibilité des services au public doit s'appréhender à une échelle infradépartementale : le premier niveau d'appréciation des différences territoriales est celui des intercommunalités.

En l'espace de 5 ans, le paysage de l'intercommunalité MAPTAM (loi du 27 janvier 2014 de modernisation de métropoles) et NOTRe (loi du 7 août 2015 portant Depuis le 1er janvier 2017, le département compte 10 des schémas régional et départemental de coopération à fiscalité propre, achevant un mouvement des Yvelines a profondément changé, en application d'évolution des intercommunalités initié depuis 2011. issus des d'affirmation nouvelle organisation territoriale de la République). (SRCI et SDCI), ĕ action publique territoriale ntercommunale EPCI

L'État a accompagné ces évolutions en réorganisant les arrondissements du département, pour faciliter la congruence entre les limites des intercommunalités et celles des arrondissements. Les EPCI, cohérents avec les bassins de vie, sont désormais en mesure de s'affirmer comme des territoires de projet, en capacité à accompagner les communes de leurs territoires, avec l'appui de l'ensemble des acteurs territoriaux.



Le Conseil départemental a conjointement réorganisé ses structures d'action de proximité. Au 1er janvier 2016, six Territoires d'Action Départementale (TAD) ont été créés, leur périmètre coïncidant avec ceux d'un ou plusieurs nouvelles intercommunalités, jouant le rôle de « guichets uniques » du Département sur le terrain, tant pour les usagers que pour les autres acteurs institutionnels (communes, EPCI...) du territoire.

Deux politiques transversales s'appréhendent aujourd'hui à l'échelle intercommunale : la politique de la ville et la politique en faveur des territoires ruraux.

Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)

La CA regroupe 20 communes pour une population de 340 500 habitants, qui a connu une légère augmentation entre 1990 et 2013 (+0,25%). Sa forme actuelle résulte du regroupement, effectif depuis le 1er janvier 2016, de trois anciens EPCI (CA Saint-Germain Seine et Forêts, CA Boucle de Seine, CC Maisons-Mesnil) ainsi que de la commune de Bezons (Val d'Oise).

Elle présente un faux de chômage légèrement plus faible que celui du département et un revenu médian supérieur de 31 000 euros (département: 25 000 euros).

Elle est bien desservie par les transports en commun avec 15 gares SNCF+RER, expliquant la part conséquente d'actifs utilisant des transports en commun (39%).

La CA compte deux communes concernées par la politique de la ville : Sartrouville (QPV du Vieux Pays et du Plateau) et Carrières-sur-Seine (QPV des Alouettes). La nouvelle géographie n'a pas inclus ou exclus de nouveau QPV sur le territoire de la CA mais a modifié le périmètre de ceux existants, notamment celui du Vieux Pays.

Communauté de communes de Gally-Mauldre (CCGM)

Elle concentre notamment son action sur des compétences structurantes : développement économique, aménagement du territoire La communauté comprend 11 communes regroupant 21 772 habitants. Elle se distingue par son faible taux d'emploi de 66,1 %. (SCoT datant de 2015) et habitat (PLUI).

En matière de services, la communauté dirige son action vers le secteur social avec la gestion de structures dédiées à la petite enfance, aux personnes âgées (Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées (MARPA) ou encore aux jeunes (centre de loisirs, pass-jeunes...) La communauté est également engagée dans une démarche de préservation et valorisation de son patrimoine rural et agricole, tant en matière de développement économique local que d'attractivité touristique, en lien avec l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du Plateau des Alluets.

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

La CA comprend 12 communes réunissant 230 000 habitants. Elle s'est agrandie depuis le 1er janvier 2016 en intégrant la CC de l'Ouest Parisien et les communes de Maurepas et Coignières. Partie intégrante de l'unité urbaine parisienne, le territoire de SQY apparaît plutôt bien desservi dans la mesure où il dispose de 7 gares RER et SNCF : il constitue un pôle majeur d'emploi et d'activité, d'envergure régionale. Il regroupe des activités tertiaires attirant majoritairement des cadres du département comme du reste de la région lle-de-France.

La politique de la ville est un enjeu important sur le territoire, avec 6 communes concernées et 7 QPV :

- Guyancourt (quartier du Pont du routoir 2);
- Plaisir (quartier du Valibout);
- Elancourt (quartier des Petits prés sept mares);
- La Verrière (quartier du Bois de l'Etang)
- Maurepas (quartier des Friches)
- Trappes (quartier des Merisiers-Plaine de Neauphles, quartier Jean Macé).

Les communes de Montigny-le-Bretonneux et de Magny-les-Hameaux ne comportent plus de quartiers prioritaires, cette dernière demeurant néanmoins territoire de veille. Le territoire compte déjà des acteurs actifs en matière d'accès aux services et d'accompagnement des usagers, comme le Point service aux particuliers (PSP) de Trappes ou la Maison de la justice et du droit (MJD) de Saint-Quentin-en-Yvelines

Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)

La CC comprend 10 communes regroupant 25 023 habitants. En plus des compétences obligatoires (développement économique et aménagement du territoire), la communauté développe plus particulièrement une politique d'accès aux services fondée sur deux axes principaux : l'action sociale (jeunesse et personnes âgées notamment) et la mobilité.

C'est dans ce cadre qu'elle a lancé fin 2016 l'initiative « éco-mobilité » qui repose sur l'installation de 16 stations sur l'ensemble du territoire. Chacune de ces stations dispose d'une borne de recharge électrique, de places de parkings dédiées ainsi que d'un véhicule électrique. L'objectif est de développer l'auto partage et le covoiturage sur le territoire de la communauté, notamment pour es déplacements quotidiens.

Le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse s'étend sur une partie de son territoire et contribue à la valorisation du patrimoine de la communauté ainsi qu'aux actions de développement durable.

Communauté urbaine Grand Paris Seine&Oise (CU GPS&O)

La CU compte 73 communes regroupant 405 000 habitants. Plus grande communauté urbaine de France, elle est née de la fusion, effective depuis le 1er janvier 2016, de 6 EPCI situés le long de l'axe Seine : CA Mantes en Yvelines, CA Coteaux du Vexin, CA Seine et Vexin, CA Seine-Mauldre, CA Deux rives de la Seine, CA Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine.

Structuré par la présence de la Seine, le territoire présente des enjeux particuliers.

Il a connu une importante augmentation de sa démographie (+9%) entre 1990 et 2013. La CU présente un taux de chômage supérieur à celui du département, un taux d'emploi faible et un revenu médian très variable, s'échelonnant de 15 000 à 38 000 euros selon les communes (département : 25 000 euros) Le territoire est particulièrement concerné par la politique de la ville avec 8 communes comprenant des quartlers prioritaires de la

- Mantes-la-Jolie (QPV du Val-Fourré);
- Limay (QPV Centre-Sud);
- Mantes-la-Ville (QPV Merisiers Plaisances et Domaine de la Vallée);
 - Les Mureaux (QPV des Cinq quartiers et Cité-Renault-centre-ville)
 - Vernouillet (QPV Cité du Parc);
- Chanteloup-les-Vignes (QPV de Noé-Feucherets)
 - Poissy (QPV de Beauregard et Saint-Exupéry)
- Carrières-sous-Poissy (QPV des Oiseaux, des Fleurs.

Les communes d'Aubergenville, Meulan-en-Yvelines, Ecquevilly et Achères sont sorties du champ de la politique de la ville 2014. Ecquevilly et Achères sont toutefois identifiés comme territoire de veille. A Mantes-la-Ville, le quartier des Brouets également sorti de la géographie prioritaire.

fois plus que le « périurbain »), le territoire ne constitue pas une zone urbaine uniforme. La CU compte également une part moins de 500 habitants. Ainsi se distinguent de vastes franges rurales au nord et au sud de l'axe séquanien (zones de faibles densité, espaces naturels et / ou agricoles), porteurs d'enjeux spécifiques en termes d'accessibilité aux services. Pour faire face aux besoins de ses territoires ruraux, la CU a donc souhaité conclure avec ses partenaires (État, conseil départemental, PNR du importante d'espaces ruraux : parmi ses 73 communes, 50 comptent moins de 5000 habitants, 43 moins de 2000 habitants, et 10 un contrat de ruralité (2017-2020), dans le cadre duquel des actions seront engagées en faveur de l'accessibilité des services au Vexin, caisse des dépôts et consignations, Association pour un développement agricole durable en Seine-Aval, agence IngenierY) Malgré une densité exceptionnelle (800 habitants/km2, soit 7 fois plus dense que la moyenne des aires urbaines françaises,

Le territoire de la CU apparaît également bien doté en transports en commun, disposant de 24 gares RER et SNCF, réseau dont le projet EOLE (prolongement du RER E) renforcera encore l'attractivité.

Communauté de communes Portes d'Ile-de-France (CCPIF)

La CC comprend 19 communes regroupant 21 555 habitants. Il s'agit d'une jeune communauté de communes dans la mesure où inauqurations de la maison intercommunales de services au public et de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées à Freneuse, Intercommunalité en cours de structuration, elle dirige son action vers la délivrance et le rapprochement de services. sa configuration actuelle résulte de l'intégration au 1^{er} janvier 2017 de la CC du Plateau de Lommoy et de ses 10 communes. ou encore la livraison du complexe sportif à Bonnières témoignent de cette dynamique.

Communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH)

La CCPH réunit 36 communes regroupant 29 483 habitants. Quatre communes de cet EPCI sont situées en Eure-et-Loir. Elle couvre un territoire très étendu, à dominante rurale, et présente un environnement attractif mais caractérisé par des problématiques de déplacements, d'isolement et d'accès aux services publics.

Sa croissance démographique est soutenue, la communauté ayant enregistré une hausse de près de 15% de sa population sur la période 1999/2014. Le territoire houdanais bénéficie en effet des mouvements de périurbanisation au sein de la grande couronne d'Ile-de-France, amenant une population majoritairement familiale et plutôt jeune.

entre bassins de vie et d'emploi et la multiplication des flux domicile-travail hors du territoire de la communauté de communes. La majeure partie des actifs du territoire (74 %), travaillent ainsi hors de la CCPH: seules 3 491 personnes travaillant sur le territoire y Conséquence logique de cette dynamique, la CCPH compte près de deux fois plus d'actifs que d'emplois, soulignant le décalage habitent également.

Dans ce cadre, le manque de transports en commun est un enjeu central, seules quelques lignes régulières fonctionnant pour la desserte des gares (matin et soir) et des lignes transversales étant inexistantes

La CCPH a signé avec l'État et le conseil départemental un contrat de ruralité (2017-2020)

Communauté de communes Coeur d'Yvelines (CCCY)

Au 1er janvier 2017, la CCCY compte 31 communes regroupant 48 074 habitants. Initialement composée de 6 communes membres à sa création, elle s'est élargie en 2014 dans le cadre du schéma départemental de coopération Intercommunale. Beynes est la commune la plus peuplée (7800 habitants) Le territoire est essentiellement rural : les communes rurales représentent plus des deux tiers des communes et 65% de la Le territoire est aussi marqué par la proximité de l'unité urbaine parisienne : bien que située à 35km de la capitale, l'influence de occidentales (Maurepas, Plaisir...), jusqu'aux limites de la communauté (Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château...) cette dernière et de son agglomération se prolonge, via la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et population de la communauté. 12 communes font partie du périmètre du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

La communauté est desservie par les nationales N12 et N191 ainsi que par quatre gares SNCF qui structurent son territoire: celles de Beynes, Garancières, Méré, Villiers Saint-Frédéric. On constate que les enjeux auxquels sont confrontés la majorité des communes rurales de la CCCY concernent d'une part l'accès aux services et aux soins, d'autre part la mobilité. La facilitation d'un accès multimodal (voiture, vélo...) aux pôles gares attractifs constitue un enjeu important d'accessibilité aux services et d'attractivité du territoire. La CCCY a signé avec l'État, le conseil départemental, l'agence IngénierY et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse un contrat de ruralité (2017-2020) à l'été 2017

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CA VGP)

La communauté est constituée de 19 communes regroupant 270 000 habitants. La démographie y est peu dynamique avec une nausse de 0,4% de la population entre 1990 et 2013. Vélizy-Villacoublay a intégré la CA en 2016. La commune de Bièvres est située dans le département de l'Essonne. Le territoire bénéficie d'un taux de chômage plus faible que celui du département, d'un taux d'emploi supérieur à la moyenne départementale tout comme le revenu médian

qui en est sorti suite à la nouvelle géographie prioritaire issue de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la Jusqu'en 2014, la CA comptait sur son territoire une commune incluse dans la géographie prioritaire de la ville, Saint-Cyr-l'Ecole, cohésion urbaine. Situé à 10 km de Paris, le territoire bénéficie d'une bonne liaison vers la capitale avec une position stratégique dans l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Versailles-Saclay. Proche de la petite couronne, la CA est bien desservie par les transports en commun, avec 16 gares SNCF/RER, et une part plutôt élevée d'actifs qui les utilisent (31%). A l'horizon 2030, la future ligne 18 Grand Paris Express, qui desservira Versailles Chantiers et Satory, renforcera encore l'accessibilité et l'attractivité du territoire. La ville de Versailles, chef lieu de département et première ville des Yvelines par sa population, concentre une grande variété de services, publics comme privés, et agit comme pôle de services pour l'ensemble de la CA et davantage encore Elle constitue un territoire urbain et périurbain mais compte des poches de ruralité. La partie sud du territoire et l'ouest du territoire sont moins urbanisés. Malgré la proximité de Versailles, ces territoires peuvent connaître des problématiques qui leur sont propres en matière d'accès aux services (transports notamment) La CA VGP a également signé avec l'État, le conseil départemental, l'association terres et cités, l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du Plateau des Alluets et le PNR Haute Vallée de Chevreuse (dont fait partie la commune de Chateaufort) un contrat de ruralité (2017-2020) à l'été 2017.

Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoire (CART)

La CART compte 36 communes et 77 783 habitants, chiffre relativement stable compte tenu d'une démographie peu dynamique Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines et des Etangs. La CART compte un taux de chômage bien plus faible que celui du département (+0,7% entre 1990 et 2013). La CART s'est élargie au 1er janvier 2017 aux 11 communes des communautés de communes (8,10 contre 9,6%) et un revenu médian de 27 000 euros contre 25 000 pour le département.

Sur ce territoire essentiellement rural (32 communes sur 36 et 40% de la population), Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines apparaissent comme les principaux pôles de services et commerces. Le conseil départemental a désigné en juin 2017 Rambouillet comme capitale départementale de la ruralité. Le PNR Haute Vallée de Chevreuse intègre aussi plusieurs communes du territoire. Dans le domaine des services publics, le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) emploie près de 60 agents pour l'aide aux personnes âgées ainsi que la petite enfance avec une délégation de service public (La Maison bleue), 7 micro-crèches et 2 relais principal mode de déplacement compte tenu du caractère rural du de l'intercommunalité, mais on compte sur le territoire 4 gares intercommunaux d'assistantes maternelles (Le Perray en Yvelines et Les Essarts-le-Roi). Concernant la mobilité, l'automobile est SNCF/RER, 5 lignes urbaines et 32 lignes interurbaines.

des plus de 60 ans est déjà supérieure à 25%. Si cette dynamique peut être un vecteur de développement économique (services à Si la CART bénéficie d'une attractivité résidentielle par rapport à Paris et la petite couronne, elle se traduit surtout par l'arrivée de populations âgées (14 à 18% des nouveaux installés entre 2003 et 2008) parmi les nouveaux habitants, sur un territoire où la part la personne), elle pose également des défis en terme d'accessibilité des services publics, notamment dans le domaine de la santé

Territoire emblématique de la ruralité, la CART a signé avec l'État, le conseil départemental, le PNR Haute Vallée de Chevreuse 'agence IngenierY un contrat de ruralité (2017-2020) à l'été 2017.

ď

Approche par bassins de vie et bassins d'emploi

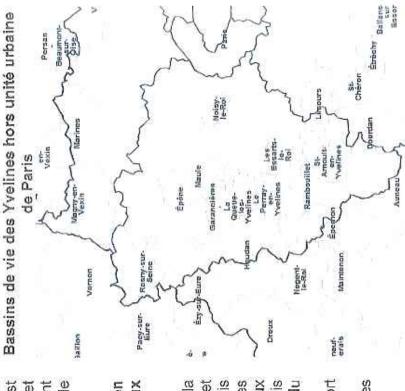
Découpage en bassins de vie du département des Yvelines

Le découpage en «bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension des Yvelines doit différencier les communes incluses dans l'unité urbaine de de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est e plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants¹. L'approche par bassin de vie dans le département Paris des autres communes. Pour les communes hors unité urbaine, pour lesquelles le découpage en bassins de vie est illustré par la carte ci-contre, on peut distinguer deux franges de territoire :

aux communauté de communes Cœur d'Yvelines et le nord de la CA Rambouillet territoire. Ces zones prennent part à des territoires majoritairement ruraux mais Se services, moins bon que ceux des territoires urbains et périurbains mais a meilleurs que les territoires occidentaux et ruraux de l'ouest et du sud du Une première frange qui comporte la CC Gally-Mauldre, l'est de se situent encore dans l'ère d'influence de l'unité urbaine parisienne. communes qu'elles regroupent disposent d'un accès « intermédiaire » département

Les services et activités s'y concentrent notamment le long des axes de transport ferroviaires et routiers qui mènent ou partent de Paris :

- l'axe Epône-Maule-Beynes le long de la ligne Transilien reliant Versailles à Mantes-la-Jolie;
- l'axe Jours-Pontchartrain Garancières le long de la N12
 - l'axe Les Essarts-le-Roi-Rambouillet le long de la N10.



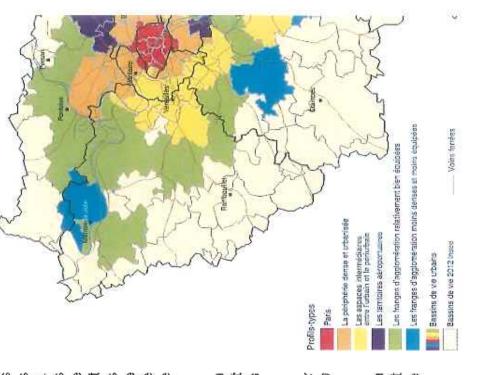
1 Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines: services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports,

en-Yvelines notamment) mais regroupent également des parts relativement plus importantes de seniors, notamment dans le sud de Ces territoires accueillent des actifs travaillant à Paris, en petite couronne ou au sein des pôles d'activités yvelinois (Saint-Quentina CCCY et le nord de la CART.

 Une deuxième frange qui longe la frontière occidentale et méridionale du aux services y sont les plus longs du département, tant pour les équipements Houdan apparaît comme le principal pôle de services de cette frange, mais d'une ampleur insuffisante et trop éloigné des marges de cette zone. L'usage communes de ce territoire attirent pourtant une part croissante de familles et de eunes actifs, sous l'effet d'une pression immobilière moins dense. Cette frange présente ainsi un dynamisme démographique plus élevé que la moyenne Presque exclusivement composée de communes rurales, les temps d'accès de la voiture y est très majoritaire, l'offre de transports en commun, tant département, de la CCPIF jusqu'au sud de la CART et englobant la CCPH. destinés aux seniors que pour ceux au service des familles ou des jeunes. transversale que radiale, y étant peu développée. Parallèlement, départementale, notamment du fait d'un solde migratoire positif. Pour les communes situées dans l'unité urbaine, qui n'est pas divisée en bassin de vie : les travaux effectués par l'INSEE en 2016 permettent d'identifier trois types de territoires, caractérisés par la cartographie des sous-bassins de vie ci-contre :

 Des espaces intermédiaires entre urbain et périurbain, correspondant aux territoires de Versailles, Saint-Germain-en-Laye et à l'est Saint-Quentin en Yvelines. Le niveau de desserte en transports en commun y est relativement fin mais la dépendance à l'automobile y est plus forte qu'à Paris ou son pourtour immédiat car la voirie est moins congestionnée, l'offre de stationnement plus importante et l'organisation de la ville globalement plus favorable à l'automobile.





déplacer vers les grands pôles d'emploi de l'hypercentre francilien, mais plus difficilement d'effectuer des déplacements en rocade ou de proximité. La densité d'aménagements cyclables est très élevée. Les dotations en équipements et services sont proches du Par ailleurs, la configuration radiale des transports ferroviaires en Ile-de-France permet aux habitants de ces bassins de vie de se niveau moyen de l'unité urbaine dans la plupart des domaines, tandis que, sur le plan environnemental, le niveau de nuisances est globalement assez faible et les espaces verts assez présents.

Des franges relativement bien équipées.

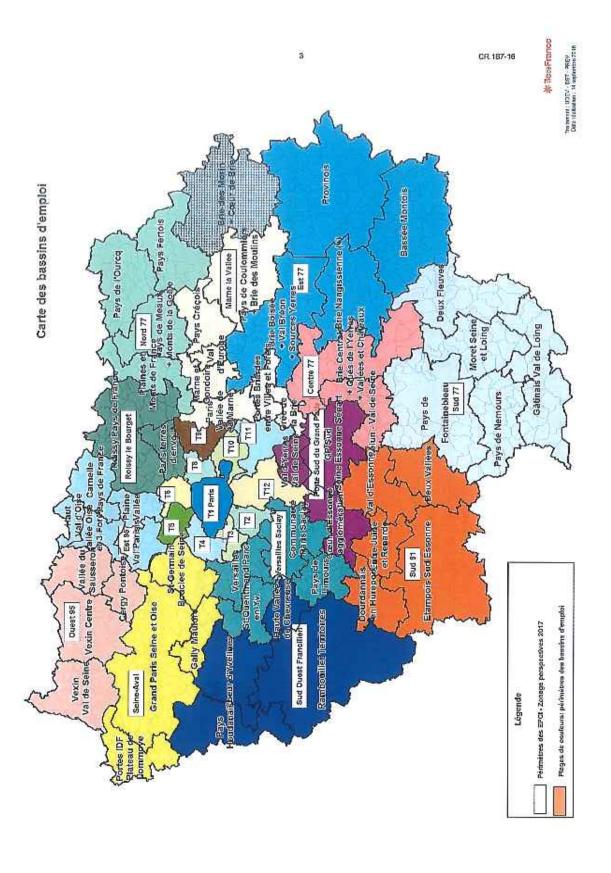
médecins de premier recours ou en structures d'accueil pour jeunes enfants ne sont que légèrement en deçà de la moyenne de La desserte en transports en commun est moins fine (seulement moins d'un tiers des ménages résident à moins de 800 mètres d'une gare RER ou Transilien), et les emplois globalement moins accessibles. Pour autant, l'usage des transports en commun dans les déplacements domicile-travail n'est pas marginal puisqu'il concerne près d'un actif sur trois. Le taux d'équipement des ménages en voitures est élevé : 85 % d'entre eux en possèdent au moins une. Les dotations en équipements et services sont plus faibles que dans le reste de l'unité urbaine sauf pour les bibliothèques/médiathèques et les équipements sportifs de plein air ou les terrains de tennis qui requièrent une plus grande disponibilité foncière. Les taux d'équipements en offre hospitalière de court séjour, en l'unité urbaine. 3. Un territoire de frange, moins dense et moins équipé, correspondant aux communes situées entre Mantes-la-Jolie et les pôles de Meulan / Les Mureaux.

sauf en ce qui concerne les bibliothèques/médiathèques et les cinémas. Ces territoires sont caractérisés par une plus faible densité de population, un très faible niveau de nuisances (air et bruit) et la présence de nombreux espaces verts. L'offre de transports en Cette localisation s'accompagne d'une dotation en équipements et services la plus faible de l'unité urbaine dans tous les domaines commun et l'accessibilité aux emplois y sont plus faibles que dans le reste de l'unité urbaine.

Bassins d'emploi et flux domicile-travail

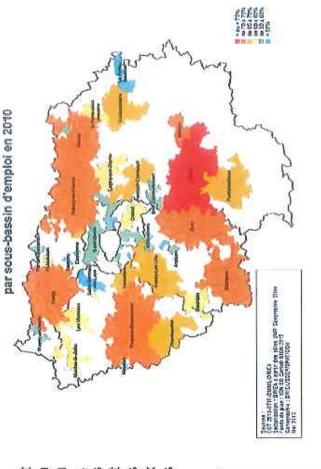
Autrement dit, la majorité des habitants ne sort pas de cette zone pour se rendre sur son lieu de travail. C'est donc une figuration de Un bassin d'emploi, ou zone d'emploi est un espace géographique où la majeure partie de la population habite et travaille. 'aire d'influence des grands pôles d'emploi.

Le travail conduit entre l'État et la région Ile-de-France en matière d'emploi, de formation et de développement économique montré l'importance d'une approche commune de la notion de bassins d'emploi, présentée ci-dessous.

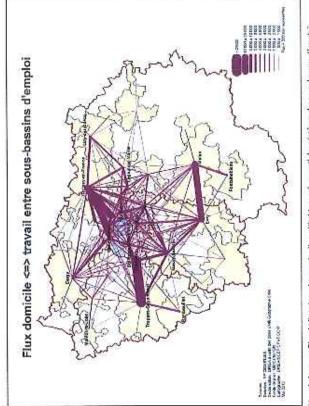


Part des flux internes effectués par les résidents

Le travail conduit en 2013 par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et d'aménagement a permis d'identifier les principaux pôles d'emploi du département qui s'articulent autour de Versailles / Saclay. Rambouillet, Trappes-Guyancourt, Houdan. Il a aussi permis de caractériser les flux internes et externes qui montrent l'interdépendance entre territoires des Yvelines: les échanges entre bassins sont majoritairement limités aux bassins les plus proches et suivent des dynamiques semblables dans les deux sens.



Cette interdépendance est notamment marquée dans le cas des sous-bassins de Versailles et de Trappes-Guyancourt. Dans une moindre mesure, on constate aussi des relations plutôt denses entre les sous-bassins de Trappes-Guyancourt et Rambouillet ainsi qu'entre ceux de Mantes-la-Jolie et de Cergy-Pontoise. Plus généralement, le périmètre des sous-bassins d'emploi et les rapports d'interdépendance qu'ils entretiennent soulignent la forte attractivité économique de l'est du département qui regroupe la majorité des emplois yvelinois.



Vone de tecture : Flar, bidirectionnels entre les fieux d'Imbitat et de travail des résidents des sous-bassats d'emploi.

28

Les grandes lignes de partage du département

proportion la plus élevée de plus de 65 ans (14,6%). A l'échelon infradépartemental, un premier pôle autour de Noisy-le-Roi, à la S'agissant de la structure par âge, si l'Ile-de-France est la région présentant la plus faible part des 65 ans ou plus au sein de sa population (13,5%), le département des Yvelines présente un profil plus nuancé, en étant, hors Paris, le département compte la convergence du sud de la CASGBS, du nord de VGP et de l'est de la CC Gally-Mauldre peut être distingué. Il compte en son sein trouve ensuite un second pôle plus diffus qui regroupe la CCHVC et se prolonge dans la partie nord de la CART et dans celle sud autour de 20% de personnes âgées de plus de 65 ans, cette part s'élevant à près d'un tiers dans le cas de Rocquencourt. On

En ce qui concerne la part des jeunes, le département apparaît divisé en deux parties par une ligne reliant Toussus-le-Noble à Houdanais et le Mantois. Symétriquement, la proportion de moins de 20 ans dans la CA Rambouillet territoire est sensiblement inférieure au reste du territoire. La CA Saint-Germain Boucles de Seine présente un profil plus équilibré entre jeunes et plus de 65 ans. Dans une large mesure, les zones de présence de populations jeunes recoupent soit les territoires urbains du territoire soit les Houdan. Au nord de cette ligne, la population est globalement plus jeune, notamment dans la CA Saint-Quentin en Yvelines, zones d'installation des familles avec de jeunes enfants (CCdu pays Houdanais notamment). En matière d'emploi, si les Yvelines comptent parmi les départements au plus faible taux de chômage (7,1%), cette moyenne recouvre des situations contrastées avec un taux à 4,7 % dans le Houdanais contre 10,7 % dans le Mantois. De même, l'emploi se concentre sur quelques grands pôles d'activité (Rambouillet, Sartrouville, Houdan et Plaisir) et les deux OIN (Seine-Aval et Paris-Saclay). L'ensemble de ces territoires concentre 75 % des emplois salariés. Au niveau intercommunal, la CA Saint-Germain-Boucles de Seine, CA VGP et la CA SQY concentrent la presque totalité des bassins d'emploi, dont les plus importants (Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Trappes, Poissy...). Fin décembre 2016, le chômage dans les Yvelines s'élevait à 7,1%, moyenne de 'ensemble des zones d'emploi: Mantes-la-Jolie : 10,7%, Poissy: 8,8%, Plaisir: 6,1%, Houdan: 4,7%, Rambouillet: 5,5%, Versailles-

Synthèse

à suivre un axe est-ouest pour saisir les dynamiques à l'œuvre au sein du département. L'accessibilité aux services, l'attractivité économique, évoluent le long de cet axe. Le dynamisme démographique se révèle plus fort à l'ouest qu'à l'est, du fait d'une La logique centre-périphérie ne trouve que peu à s'appliquer lorsqu'on s'intéresse à la seule échelle départementale yvelinoise. En effet, la forte polarisation de Paris et de la petite couronne sur le reste de la région lle-de-France aboutit, dans le cas des Yvelines pression immobilière moins élevée. Selon les angles d'analyse, cette dichotomie est-ouest est plus ou moins marquée : par exemple, la répartition par classe d'âge obéit peu à cette logique. Les caractèristiques naturelles du département contribuent également à structurer le territoire, à l'instar de l'axe séquanien ou des larges espaces forestiers du sud du département. Cette lecture géographique doit donc être prise en compte.

Cette logique multipolaire s'illustre dans la définition des bassins de vie ou des bassins d'emploi du département

 ω diminué, pour porter leur nombre à 10, et élargir leurs périmètres. L'État et le Conseil départemental se sont aussi réorganisés pour réalités infra départementales. C'est pourquoi les acteurs institutionnels adaptent leurs structures pour calquer au mieux le Face à ces dynamiques dessinant des bassins de vie mouvants, la conduite des politiques publiques nécessite de s'adapter aux périmètre d'intervention des projets sur celui des interdépendances quotidiennes. C'est ainsi que le nombre d'intercommunalités enir compte de ces évolutions.

État de l'offre de services

Une situation privilégiée à l'échelle nationale, mais une dégradation suivant un axe est-ouest

Définition de l'accessibilité aux services

L'accessibilité aux services peut se définir comme la capacité, pour un individu, d'accéder de façon relativement aisée et rapide à un ensemble de services de base. Ces services couvrent les grands domaines d'activité nécessaires au quotidien : alimentation. santé, éducation, information et accès aux droits, loisirs...

équilibre géographique, accessibilité physique des bâtiments, connaissance des services existants, mise à disposition et usages de services numériques. Conséquemment, l'amélioration de l'accessibilité aux services ne se résume pas à la création de nouveaux A l'échelle du département, l'accessibilité aux services est à appréhender selon plusieurs approches : temps et modalités d'accès, commerces ou à l'ouverture de nouvelles antennes d'opérateurs de services au public.

ligne permettent dans certains cas une meilleure appropriation de structures d'ores et déjà implantées mais peu connues de leurs Un meilleur accès, physique ou géographique, ou un accompagnement vers des services déjà existants apparaîtra plus pertinent sur certains territoires. Des campagnes d'information ou la présence d'agents accompagnant les usagers dans leur démarche en potentiels bénéficiaires de la population dans

ensemble des autres régions, 80 % des Franciliens vivent

représentent 5 % de la population francilienne (plus de 10%

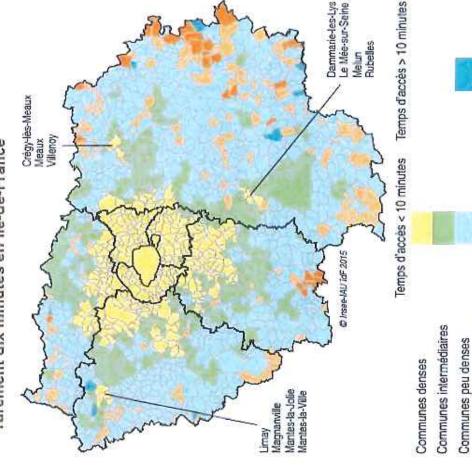
pour les Yvelines) contre 42 %

ainsi en espace urbain dense.

Les communes peu ou très peu denses (l'espace rural'

Les franciliens disposent d'un accès privilégié aux services

Les temps d'accès aux équipements de base dépassent rarement dix minutes en lle-de-France



Source : Base permanente des équipements 2013 - distancier Métric

Communes très peu denses

Il en résulte un accès relativement aisé et rapide aux services de base, une majorité de la population régionale vivant à moins de 10 minutes en voiture des équipements de base. Ce constat se vérifie aussi en grande couronne, composée de territoires plus périurbains voire ruraux mais qui bénéficient également de la proximité de communes de densité intermédiaire voire forte (exemple: l'agglomération de Mantes-la-Jolie). Dans les Yvelines, seules trois communes sont ainsi éloignées de plus de 10 minutes en voiture des équipements de base: La Hauteville, Guernes, Fontenay-Saint-Père (cf. carte ci-contre).

Activités et équipements

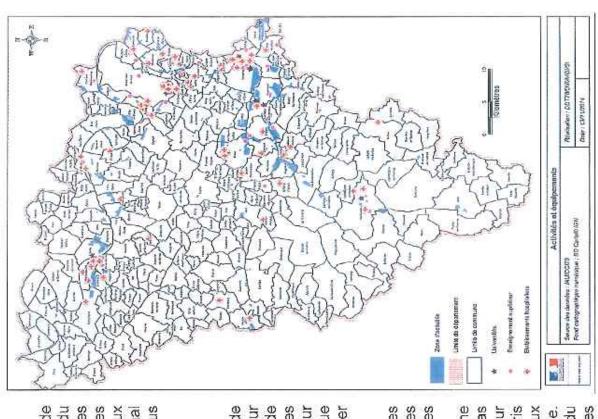
L'essentiel des zones d'activités se trouvent le long des principaux axes de transport du département (cf. carte ci-contre), l'A13 et la Seine pour le nord du département, la RN10 pour sa partie sud. Le constat est similaire pour les centres hospitaliers et les établissements d'enseignement supérieur : les zones connexes à la petite couronne et les principaux axes routiers sont les mieux dotés dans la mesure : ces activités, qui ont un rayonnement intercommunal voire départemental, ont tendance à être implantées dans les zones les plus peuplées

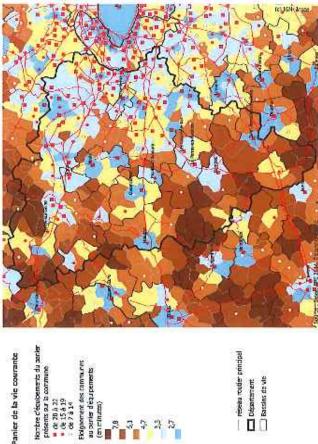
Accessibilité aux services d'usage courant

Dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, l'INSEE a réalisé une étude sur l'accessibilité aux services sur une base départementale. Sur le fondement de la Base Permanente des Equipements (BPE), l'accessibilité aux services d'usage courant est définie dans cette étude, à l'échelle d'un bassin de vie, sur la base du temps de trajet nécessaire en voiture depuis son domicile en vue d'accéder à un ensemble de 28 commerces et services d'usage courant (panier de bien) : commerces, santé, éducation...

A l'échelle nationale, les temps d'accès sont faibles dans les bassins de vie des grandes agglomérations et élevés dans les zones situées à la périphérie des départements. La moyenne nationale se situe autour de 20 minutes. A ces deux égards, les Yvelines se distinguent.

Le département présente en effet une situation très favorable avec une moyenne s'établissant à près de 12 minutes. De même, on ne retrouve pas dans le cas yvelinois la logique agglomération/périphérie organisée autour d'une ville au centre du département. En effet, la proche présence de Paris structure plutôt le territoire selon une logique est-ouest où le temps d'accès aux services augmente à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération parisienne. Les communes des Yvelines se situent en moyenne à moins de 6 minutes du panier d'équipement prédéfini par l'INSEE. Ceci cache toutefois de grandes différences territoriales.



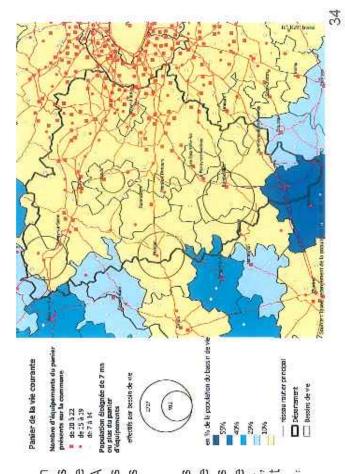


Dans le détail (cf. carte ci-contre), l'ensemble des communes situées dans l'unité urbaine de Paris bénéficient ainsi d'un éloignement moyen de 3 minutes. Les communautés d'agglomération de Saint-Germain-Boucle de Seine, Versailles-Grand-Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Haute Vallée de Chevreuse sont dans ce cas, mais aussi une partie de la CU GPS&O, malgré la présence de fortes divergences en son sein.

On constate ensuite une frange intermédiaire constituée des bassins de vie de Maule, Garancières, Rambouillet où, avec de fortes disparités, le temps d'accès aux services se situe en moyenne autour de 5 minutes. Dans cet espace, des villes de taille plus importante et le long d'axes de transports se distinguent avec des temps compris entre 3 et 4 minutes (Rambouillet, Montforf-l'Amaury, Garancières, Maule...).

Enfin, la frange la plus occidentale du département présente un temps d'accès aux services compris entre 6 et 8 minutes, les bassins de vie concernés recouvrant notamment une partie importante des CC Portes d'Ile-de-France et Pays Houdanais. A noter les pointes sud et sud-est du département, où les communes d'Allainville à La Boissière-École se révèlent les plus distantes du panier d'équipements.

Rapporté non plus aux communes mais à la population, ces constats permettent de distinguer 4 pôles où les habitants se situent en moyenne à 7 minutes ou plus de l'ensemble des paniers de service étudiés (famille, jeunesse, seniors): le Houdanais; l'ouest du Rambolitain (Poigny-la-Forêt, Gazeran...); la pointe nord-ouest du département correspondant à la CCPIF; le nord de la CCPH (Thoiry, Marcq, Autouillet...).

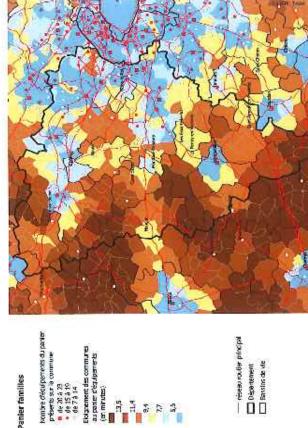


considéré. Concernant les équipements destinés aux familles, on

Ces trois types de territoires se retrouvent quel que soit le panier

constate des écarts similaires entre la frange rurale occidentale et

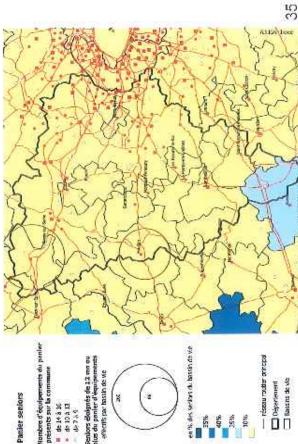
Approche en termes de paniers de services



lacunaire. Les pôles plus âgés de l'est du département, autour de tendances. La frange intermédiaire apparaît moins défavorisée que Gally-Mauldre et au nord de la CCCY. Cependant, eu égard à la carte page 41), la couverture des équipements de ce type apparait d'équipement respectivement de 13 et 7 minutes, alors même que pour le panier « famille », notamment sur les territoires de la CC Noisy-le-Roi et de la CCHVC, semblent eux plutôt bien couverts par L'étude des distances du panier «seniors» fait apparaître deux répartition de la population des plus de 65 ans sur le territoire (cf. celle orientale urbaine, avec des éloignements moyens au panier es familles sont de plus en plus nombreuses à s'installer à l'Ouest, notamment dans la CCPH.

géographique moyen aux équipements du panier senior élevés. Sans que ce la CCPIF compte un nombre important de seniors panier d'équipement la CCPH, qui regroupe elle aussi des populations relativement plus âgées, présente un éloignement territoire regroupe une proportion forte de seniors sur son maillage 12 minutes au plus du selon adéquats. cohérent. En revanche, correspondant. de services territoire, éloignés

29 ans) la répartition des zones lacunaires recoupe celle des le plus grand nombre de jeunes éloignés de 16 minutes ou plus Enfin, concernant les équipements à destination des jeunes (19seniors, les territoires du Houdanais et de la CCPIF concentrant du panier correspondant.



Densité équipements Yvelines, pour 1000 habitants

La moyenne de la région est à 33,3 contre 27,7 pour le département. En son sein, les taux sont relativement homogènes, constat qui varie néanmoins selon les équipements considérés.

Commerce: 3,82

Moyenne régionale hors-Paris : 3,73 (Seine et Marne : 3,72 / Val de Marne : 3,59 / Essonne : 3,42 / Hauts-de-Seine : 3,93 / Seine-Saint-Denis: 3,99 Val d'Oise: 3,61);

Sport, culture et loisir : 6,42

Moyenne régionale hors-Paris : 5,33 (Seine et Marne : 6,45 / HDS : 4,07 / Seine Saint-Denis : 3,29 / Essonne : 6,41 / Val d'Oise: 6,13 / Val de Marne: 4,56);

Services aux particuliers: 14,15

Moyenne régionale hors-Paris: 15,63 (Seine et Marne: 16,05 / HDS: 13,87 / Seine Saint-Denis: 19,73 / Val de Marne: 14,89 / Val d'Oise: 15,81 / Essonne: 14,93);

Services médico-sociaux : 4,36

Moyenne régionale hors Paris: 3,92 (Seine et Marne: 3,71 / HDS: 4,78 / Seine Saint-Denis: 2,92 / Val de Marne: 3,97 / Essonne: 3,89 / Val d'Oise: 3,78)

Densité d'équipement pour 1000 habitants	Yvelines	lle-de-France hors Paris
Commerces	3,82	3,73
Sport, culture et loisir	6,42	5,33
Services aux particuliers	14,15	15,63
Fonctions médicales et paramédicales	4,36	3,92

0

équipements sportifs et culturels. Un déficit d'1,5 point s'observe néanmoins pour les services aux particuliers, peut être dû à la part Sur l'ensemble des 4 thèmes, les Yvelines semblent donc plutôt bien positionnées à l'échelle de la région, notamment sur les importante de la ruralité au sein du département

Les acteurs du service public

citoyenneté, leurs compétences respectives. Si comme constaté ci-dessus les Yvelines disposent dans l'ensemble d'un bon niveau Parmi les « services au public », qui englobent les services proposés par des acteurs privés, les acteurs institutionnels occupent une place importante : une grande variété d'acteurs publics est présente sur le territoire départemental. L'État, le département et es administrations de sécurité sociale déploient de manière complémentaire, dans les domaines de l'emploi, de la santé, de d'accès à ces dispositifs, les situations sont disparates selon les services et les zones géographiques considérées

1 1 1 1 2 2 2

Bretonneux, DSDEN à Guyancourt, DDSP à Viroflay). Dans le reste du département, la présence physique de l'État est notamment assurée par les services suivants : sous-préfectures (Mantes-la-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye), services de police et Le siège des services de l'État dans le département est situé à Versailles ou à proximité (UD DIRECCTE à Montigny-lede gendarmerie, services des finances publiques (trésoreries) Les services de l'État ont connu plusieurs évolutions au cours des dernières années :

- des (redécoupage arrondissements, évolution des trésoreries du département, réforme du périmètre des services de police notamment) des intercommunalités c restructurations territoriales, sur la base notamment des périmètres
- réforme de l'offre de services, au travers notamment du développement de services numériques
- l'ensemble des services de l'État peuvent être saisis par voie électronique par les usagers (particuliers, entreprises ou o déploiement de nouveaux modes de saisine de l'administration (saisine par voie électronique) : depuis le 7 novembre 2015, associations)
- o réorganisation des modalités de délivrance des principaux titres nationaux (cartes nationales d'identité, passeports, permis

L'État accompagne aussi la structuration d'une offre d'accompagnement au profit des usagers les plus éloignés du numérique (installation de points numériques au sein de la préfecture et des sous-préfectures ; financement des maisons de services au public de conduire, certificats d'immatriculation des véhicules) et renforcement de la lutte contre la fraude. et des espaces numériques

Conseil départemental

La création de 6 Territoires d'Action Départementale (TAD), permet au département de structurer à l'échelle interdépartementale des guichets uniques, tant pour les usagers que pour les autres acteurs publics (communes, EPCI, CRIF, État...). Les TAD sont organisés en cinq pôles :

- Pôle social: au sein du secteur d'action sociale (SAS), les agents du TAD accueillent, orientent et accompagnent les personnes et familles en difficulté ou en démarche d'insertion sociale
- Département s'articule autour de consultations, permanences et visites à domicile en faveur des futurs parents, des femmes Pôle santé: orientée vers la protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale, l'action sanitaire enceintes, des enfants et des jeunes adultes ;
- Pôle autonomie territoriale : depuis 2017, les pôles autonomie territoriaux (PAT) intégrés aux TAD sont chargés d'accueillir nformer et orienter vers les dispositifs existants les personnes âgées ainsi que les personnes en situations de handicap
 - Pôle insertion: relais territorial de l'agence départementale d'insertion Activit'Y, son rôle est d'accompagner les demandes du RSA dans leurs démarches pour l'ouverture du droit et la définition de leur projet professionnel ;
- Pôle développement local : il est l'interlocuteur des communes et intercommunalités pour leurs projets de développement économique et d'aménagement du territoire. Pour les communes rurales, ce travail est effectué en étroite collaboration avec ngénier'Y, agence départemental d'expertise technique et d'ingénierie qui soutient les communes rurales dans leurs 0

(82) SENTEN

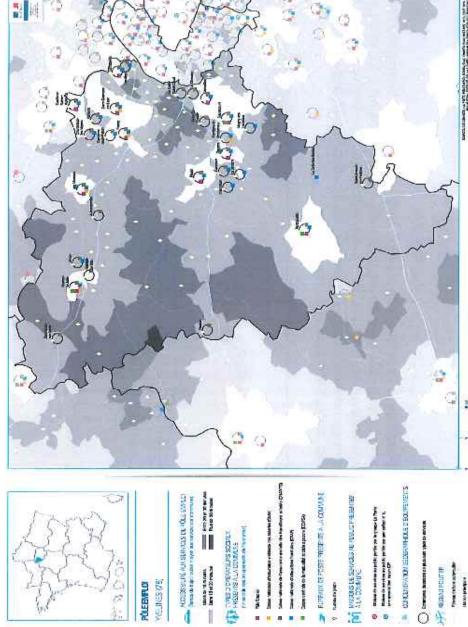
Pôle emploi

Yvelines est également bien doté, notamment à Trappes. Dans le reste du département, Rambouillet compte des services Pôle Au regard de la géographie des bassins de vie les plus touchés par le chômage, la répartition des services de Pôle emploi sur le territoire semble bien ciblée (cf. carte ci-après). Les principales agglomérations de l'axe Seine, notamment Mantes-la-Jolie, les Mureaux et Poissy, comptent chacune au moins deux lieux délivrant des services de Pôle emploi. Le territoire de Saint-Quentin-en emploi. L'ouest, moins touché par le chômage que le reste du territoire, n'en comporte aucun et présente donc des temps d'accès ongs aux services de Pôle emploi

d'accès 20min routiers aux services de Pôle emploi principaux Cans notamment A l'échelle départementale, résulte donc des temps présents chômage, courts les territoires, Sur nsuffisamment 0 elativement maximum) passins certains 00

occidentaux.

Des acteurs relais, tels que les missions locales viennent par ailleurs compléter l'accompagnement des demandeurs d'emploi.



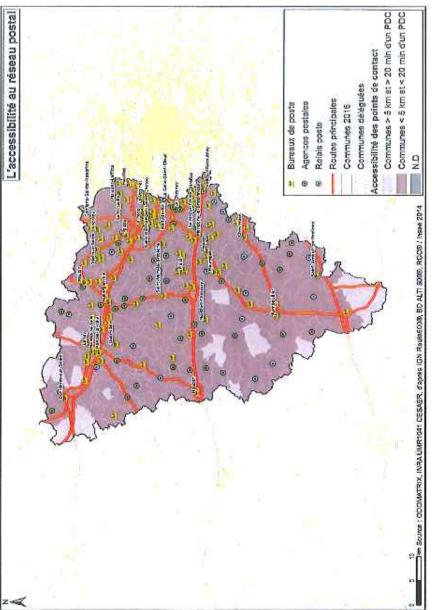
Réseau postal

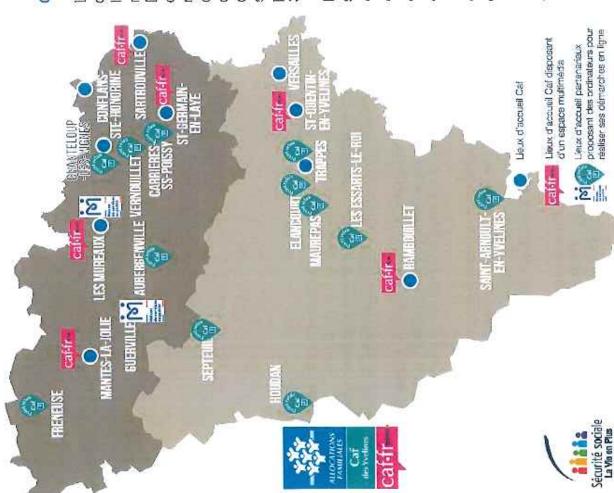
188 points de contact postaux (123 bureaux de poste, 42 agences postales, 23 relais poste) se concentrant à l'est du territoire où la Le département apparaît dans l'ensemble couvert de façon relativement homogène (of. carte ci-dessous), le plus grand nombre des population est la plus nombreuse. En 2016, 99,1% de la population se trouve à moins 5 kilomètres ou moins de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact postal. Les zones qui ne remplissent pas ces critères correspondent à des communes rurales, situées au nord-ouest, au sud et à l'ouest du département Dans les territoires ruraux, les services postaux sont souvent assurés par des agences postales communales ou par des relais poste commerçants, dont le développement est accompagné par le fond postal national de péréquation territoriale. Les bureaux sont, dans ces zones, concentrés dans les villes les plus peuplées du bassin de vie (Rambouillet, Houdan, Bréval...).

Dans le cadre du partenariat conclu entre l'État et la poste, le bureau de poste de Guerville est également une maison de services au public.

La Poste propose par ailleurs des actions de médiation sociale pour les usagers d'un bureau de poste à Mantes-la-Jolie. Ce dispositif pourrait être déployé dans d'autres bureaux de poste en politique de la ville (à l'étude

cour Sartrouville)





CAF et familles

La part des familles comptant au moins 2 enfants dans le total des familles yvelinoises s'élève à 23,2%, dans la moyenne de l'Ile-de-France hors Paris (supérieur à la moyenne des régions françaises qui est plutôt égale à 19-20%).

Dans le détail, la frange orientale du département, frontalière de l'Eure-et-Loir, concentre un chapelet de petites communes rurales (moins de 2000 habitants) aux proportions de familles d'au moins deux enfants supérieures à celle du reste du département. De Neauphlette à Condé-sur-Vegres, ces communes comptent entre 25 et 35% de familles dans cette situation. Les communes concernées par les quartiers prioritaires de la ville regroupent elles plutôt des familles avec 3 enfants ou plus.

Face à ces besoins, les implantations de la CAF (22 au total) se décomposent en trois types de structures (cf carte ciaprès):

- Lieux d'accueil;
- Lieux d'accueil disposant d'un espace multimédia ;
- Lieux d'accueil partenariaux proposant des ordinateurs pour démarches en ligne (Points relais, MSAP).

Ce réseau évolue actuellement, grâce notamment au développement de nouveaux points relais CAF

La répartition de l'ensemble des structures épouse les zones denses du département, la vallée de la Seine et les territoires de SQY et VGP étant les mieux dotés.

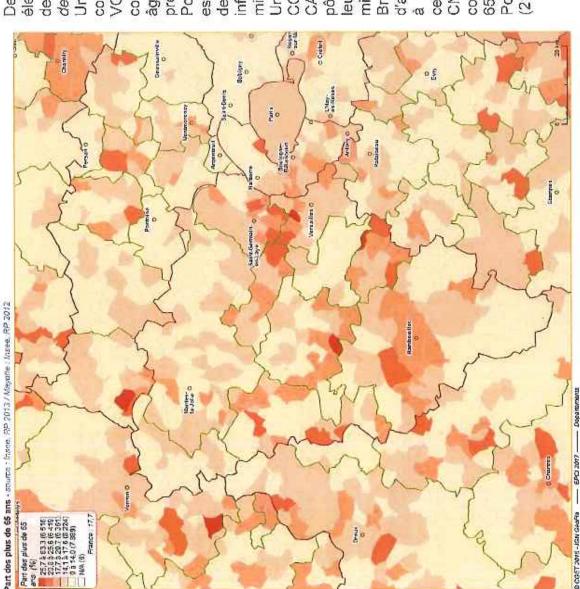
Les agglomérations accueillant des quartiers en politique de la ville apparaissent également bien identifiées, disposant au moins d'un lieu d'accueil avec espace multimédia (Mantes-la-Jolie, Sartrouville, Les Mureaux), parfois complété d'une supplémentaire dans une structure mutualisée (MSAP aux Mureaux).

l'Ouest yvelinois apparait moins bien doté, la CCCY ne disposant d'aucune structure CAF et celle du pays Houdanais bénéficiant Le sud du département est relativement bien équipé avec des structures à Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Dourdan (commune essonnienne limitrophe de Saint-Arnoult). En revanche, et alors même qu'il accueille une part croissante de familles, de deux points relais mais d'aucun lieu d'accueil principal.

points d'accès à Trappes, aux Mureaux, Mantes-la-Jolie, Limay, ou encore Carrières sous-Poissy : pour l'ensemble des usagers de Ce maillage territorial se retrouve dans les distances aux points d'accès CAF. Ceux-ci desservent efficacement les QPV avec des ces communes, le temps d'accès à ce service est inférieur à 10 minutes En revanche, la partie occidentale, même si elle concentre une population moins nombreuse et plus diffuse sur le territoire, apparaît communes. L'ouverture d'une permanence de la CAF des Yvelines le mardi à la maison des Services Publics de la CCPH à moins dotée, avec des temps d'accès aux services CNAF d'au minimum 20 minutes et supérieurs à 30 minutes pour certaines Houdan apporte une première réponse à ce constat.



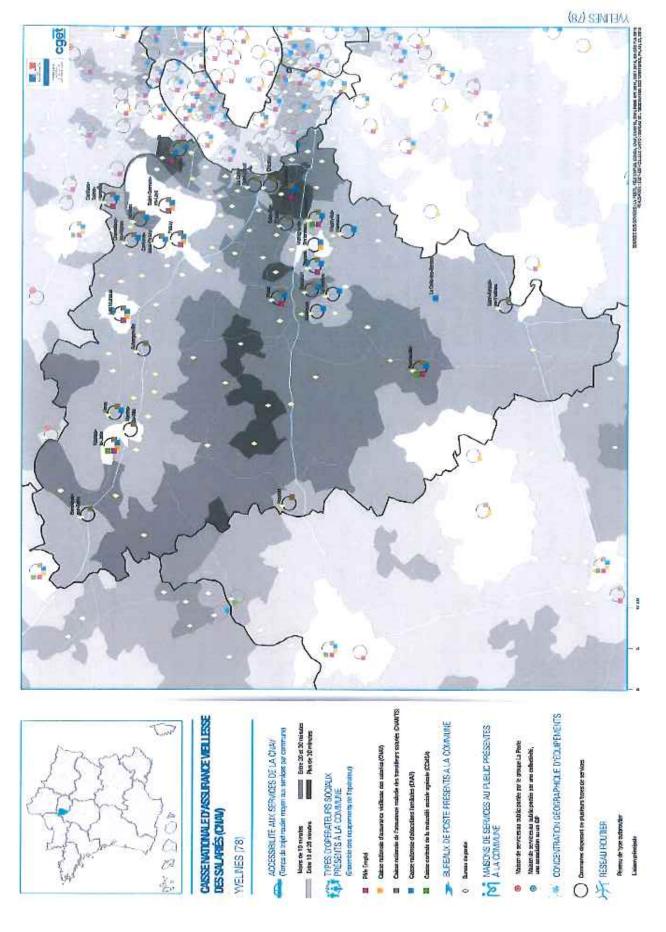




desserte par la CNAV apparait inégale (cf. les Deux zones se distinguent par une part plus élevée de plus de 65 ans. Parallèlement, leur

convergence du sud de la CASGBS, du nord de VGP et de l'est de la CC Gally-Mauldre. Ce pôle compte en son sein autour d'1/5 de personnes âgées de plus de 65 ans, cette part s'élevant à est implantée, permet aux habitants concernés nférieur à 10 minutes au mieux et entre 10 et 20 de voir leur temps d'accès à cet opérateur Pour ce pôle, la proximité de Poissy, où la CNAV près d'un tiers dans le cas de Rocquencount. Jn premier pôle autour de Noisy-le-Roi à deux cartes ci-après)

Un second pôle plus diffus qui regroupe la CCHVC et se prolonge dans la partie nord de la d'accueil de cet opérateur à Rambouillet comme à Houdan relègue la partie plus occidentale de ce pôle à 20-30 minutes d'accès à un service présence de communes comptant une proportion importante de plus de 23%) et Houdan elle-même CART et celle sud de la CCCY. Dans ce second oôle plus rural, les habitants de la CCHVC voient eur temps de trajet limité (entre 10 et 20 que Montfort-l'Amaury (29%), minutes) du fait d'un point CNAV à Montigny-lel'absence de point En revanche, malgré Poigny-la-Forêt minutes au pire. telles Bretonneux. 55 ans CNAV,



Synthèse

Si dans les Yvelines les équipements de base semblent plutôt bien présents, l'approche en termes de services doit donc être nuancée pour

à accéder effectivement à ces services => mobilité; fréquentation; compréhension du confirmer la capacité des usagers service:

identifier des services à enjeux => approche par thématique et par types de publics

notamment ceux situés aux franges du département et plus éloignés des pôles de services, et les quartiers en politique de la ville Deux types de territoires semblent aussi présenter des enjeux spécifiques en termes d'accès aux services : les territoires ruraux. où la population, parfois plus en difficulté, peut être confrontée aux problématiques d'usage. Les services offerts par les acteurs publics ont évolué ces dernières années, notamment par des réorganisations des réseaux et le développement de nouveaux services numériques. Les services numériques peuvent générer des besoins d'accompagnement pour les usagers qui en sont les plus éloignés. Dans les Yvelines, plusieurs types d'acteurs apportent déjà des réponses à ces enjeux : État et Conseil départemental, communes, maisons de services au public, acteurs associatifs... Cette offre doit encore être formalisée afin de garantir son adéquation aux besoins. Si le présent schéma est le premier document entièrement dédié à l'étude des enjeux liés à l'accessibilité aux services, l'ensemble des acteurs institutionnels présents sur le territoire yvelinois ont d'ores et déjà, à l'occasion de politiques publiques territorialisées (assises de la ruralité, contrats de ville...) ou thématiques (schéma numérique, études commerce...), identifié des problématiques ayant directement trait aux sujets du SDAASP.

Enjeux prioritaires : approche territoriale et thématique

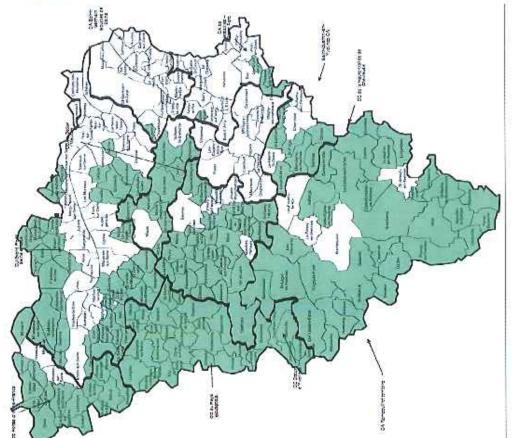
Communes rurales du département des Yvelines

Politiques en faveur des territoires ruraux

La ruralité est un enjeu important dans le département, qui compte une part importante de communes rurales.

170 communes sur 262 sont considérées comme rurales au sens du code général des collectivités territoriales², soit une large majorité des communes du département.

département. Ils ont toutefois en commun de connaître une évolution démographique plus dynamique que les territoires urbains du département, notamment du fait de soldes migratoires positifs, témoignant d'une attractivité issue de prix immobiliers dans cette situation. Les situations sont disparates concernant la Gally-Mauldre ainsi que le sud de la CCCY concentrent des se renforce pour la CART avec une proportion conséquente de Les territoires ruraux du département présentent des profils plus faibles. La CCCY, la CCPH et la CCPIF sont notamment part de personnes âgées (plus de 65 ans): la CART, la CC proportions relativement élevées de seniors. Un phénomène qui ruraux seniors parmi les foyers qui s'installent sur son territoire. différents, notamment en matière de démographie. profil type des territoires difficile d'établir un



2 Sont considérées comme ruraies au sens de l'article D3334-8-1 du code général des collectivités territoriales les communes dont la population est inférieur à 5000 habitants hors unité urbaine (de Paris) et inférieur à 2000 habitants en unité urbaine.

47

interactions entre les territoires ruraux et les territoires voisins sont fortes, de nombreux actifs travaillant hors de leur territoire de entretiennent des liens forts avec les villes de l'axe sequanien et/ou le bassin d'emploi de la CASOY. Bien que dans une moindre mesure, sous l'effet de l'arrivée de jeunes actifs et de leur famille, la CCPIF et la CCPH tendent à connaître une situation similaire De plus, la ruralité dans le département des Yvelines est une ruralité particulière, marquée par la proximité des zones urbaines : les résidence. Ce constat est particulièrement valable pour les territoires de la CCCY et de la CC Gally-Mauldre, qui font pleinement partie du bassin d'emploi de Trappes-Guyancourt (CASQY), ainsi que pour les territoires urbains de la CU CPS&O qui avec une population active qui se partage entre les bassins d'emploi d'échelles communale et intercommunale d'une part, ceux d'échelle départementale d'autre part (Seine-Aval, SQY, Saclay...) Les territoires ruraux dans le département présentent donc des caractéristiques différentes selon le profil des habitants et les liens qu'ils entretiennent avec les territoires et modes de vie urbains L'État et le Conseil départemental ont chacun pris des initiatives en faveur des espaces ruraux du département, permettant de les appréhender dans leur diversité Le Conseil départemental a mené les Assises de la ruralité, construites sur une consultation des populations rurales et un plan d'action développé en conséquence L'État, au travers des différentes mesures issues des Comités Interministériels à la Ruralité (CIR) et des contrats de ruralité signés en 2017 avec les EPCI concernés, le conseil départemental et les acteurs partenaires de la ruralité, a également mobilisé des moyens consacrés, en plus de ceux existant préalablement (DETR notamment).

Le conseil départemental a mis en œuvre différentes actions au profit des territoires ruraux des Yvelines

Le Conseil départemental cofinance avec la Région Ile-de-France, par le contrat rural, des projets permettant d'améliorer l'accès aux services en zones rurales (extension d'écoles, création de crèches et d'espaces périscolaires, reconfiguration de la mairie pour un meilleur accueil du public, création de pistes cyclables pour que les habitants des villages proches accèdent plus facilement aux gares, etc.). En septembre 2014, le Conseil départemental a aussi créé l'agence IngénierY, qui apporte aux communes de moins de 2 000 une assistance technique dans leurs projets.

être mis en rapport avec l'accès aux services : la mobilité au sens large, première préoccupation (51%), le haut-débit et la téléphonie mobile, deuxième préoccupation (17%), le commerce de proximité (13%), l'accès aux soins et aux services publics (8%) collaboration avec les communes, près de 30 rencontres publiques consacrées à la ruralité yvelinoise. Au total, 2 000 personnes se sont associées à cette démarche et 500 contributions ont été reçues. Parmi les 10 principaux enjeux soulevés, au moins 5 peuvent D'octobre 2015 à février 2016, le Conseil départemental des Yvelines, en charge de la solidarité territoriale, a organisé en et les loisirs (8%)

développement des espaces de co-working, permettrait au télétravail de constituer une véritable alternative aux déplacements L'enjeu des déplacements apparaît central, tant en ce qui concerne la mobilité infra-départementale que les axes radiaux menant à Paris. Le covoiturage, l'extension et une meilleure adaptation des horaires des transports en commun sont notamment évoqués. Un sujet que les habitants mettent également en rapport avec la desserte en haut-débit des communes rurales, qui, conjointement au ohysiques vers les lieux de travail. fraiter les enjeux liés à l'accessibilité des services suppose donc notamment de développer de nouveaux moyens de transports lignes de bus) mais aussi d'optimiser ceux existants (covoiturage, redéfinition de certaines plages horaires de bus...) voire d'en imiter la nécessité (télétravail)

To Suite à cette phase de diagnostic et d'échanges avec les habitants, plusieurs axes prioritaires visant à renforcer l'attractivité 'accès aux services des territoires ruraux ont été dégagés concernant

Les mobilités et transports

Renforcer l'attractivité des gares: promotion de parcs intermodaux aux abords des gares

- Augmentation de l'offre de stationnement à un tarif abordable et développement d'équipements spécifiques autour des gares : aires de covoiturage, garages à vélos, bornes électriques...;
- Diversifier les services en gare : micro-crèches, MASP, espaces de co-working et télétravail, vente de productions locales.

Faciliter les déplacements

- Définir de nouvelles dessertes de bus et des transports adaptés en lien avec le STIF
- non-mobiles (personnes âgées, personnes sans permis) et/ou la création d'une application de covoiturage axée sur les Lancer un appel à projet pour porter le développement d'un service de transport à la demande à destination des personnes
- Continuer l'entretien et le développement des routes départementales

Le numérique

- Ø Développer le Très Haut Débit (THD), notamment en accompagnant le raccordement des communes relevant de compétence du département en réseaux de fibre optique à très haut débit (cf. partie numérique);
- Aide spécifique au raccordement de sites publics locaux (mairies, écoles, médiathèques...)

L'accès aux soins

- regroupement de professionnels de santé médicaux et paramédicaux exerçant en libéral au sein d'une maison médicale Lutter contre la désertification médicale : lancement d'un appel à projets de soutien départemental aux maisons médicales visant à soutenir, dans les territoires les plus fragiles, l'accès aux soins de premiers recours dans les territoriale)
- Assurer une meilleure couverture Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la zone rurale :
- Création de centres de PMI modernisés à Houdan et à Rambouillet, ouverts tous les jours de la semaine et le samedi 0
- Proposer, dans les zones éloignées de ces deux centres, un ou plusieurs "bus PMI" aménagés et une équipe vise à palier la fermeture de nombreux centres PMI qui, de 72 auparavant, passeront au nombre de 25 d'ici à la fin 2017 en raison de fréquentations trop faibles. Pour éviter aux bénéficiaires de ces services de trop longs déplacements, notamment en zones rurales, le conseil départemental a décidé de mettre en place cette solution itinérante. Le véhicule, équipé de deux cabines de consultations, permet à un médecin et une infirmière-puéricultrice médicale dédiée aux nourrissons et aux enfants de moins de 6 ans. Un premier bus a été lancé en janvier 2017, Il d'assurer des permanences sur les places de village de 9 communes centrales dans la ruralité yvelinoise : Jouars-Pontchartrain, Bonnières-sur-Seine, Beynes, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Maule, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Septeuil et Ablis. o

50

Soutien aux communes rurales et à l'agriculture

Favoriser le maintien des commerces de proximité : soutien, en lien avec les collectivités locales, aux initiatives privées mobiles (type "camion épicier") qui permettent une meilleure desserte de la zone rurale.

compléter les dispositifs existants d'aide aux communes et aux zones moins denses, comprenant notamment les actions suivantes Sur cette base, le CD a présenté en juin 2017 un plan départemental d'amélioration du service au public en milieu rural destiné

- renforcement du service public départemental en milieu rural :
- regroupement à Rambouillet des services d'Ingenier'Y et des deux territoires d'action départementale Centre Yvelines et Sud Yvelines, dont les effectifs cumulés seront augmentés de 15% dés 2018;
- mise en service d'un second bus PMI en 2018, suite au succès observé du premier, mis en place en 2016, et projet de « Job bus », pour rapprocher les services d'insertion des populations cibles, qui connaissent souvent des difficultés de transport pénalisantes pour l'accès à l'emploi ; 0
- lutte contre la désertification médicale (cf. partie santé);
- nvestissement de 100 millions € dans la construction, la reconstruction et la réhabilitation de collèges en zone urale (construction de 3 nouveaux collèges et réhabilitation / restructuration de 3 autres)
- création d'un dispositif d'activité d'insertion, pour répondre aux besoins en personnels des petites communes pour la réalisation de travaux d'intérêt communal
- Gazeran, St-Rémy-lès-Chevreuse; des parcs multimodaux permettront d'augmenter les capacités de stationnement sur ces gares, et de diminuer les coûts de stationnement pour les usagers ; en outre, ces pôles multimodaux accueilleront, en fonction des besoins exprimés par les communes, des services au public : halte-garderie, espace de co-working, aires de mobilité développement de pôles multimodaux, notamment dans les gares de Bonnières-sur-Seine, Bréaval, Montfort l'Amaury-Méré, ntermodale, etc.
- expérimentation d'un fond « habitat rural ».

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de territoire, le Département proposera à la communauté urbaine GPSEO de cofinancer une antenne de l'agence en Seine Aval afin de suivre au plus près les besoins des communes rurales de cette intercommunalité. 2018, le Département doublera la subvention accordée à l'agence IngénierY, soit environ 500 000 €.

Les contrats de ruralité

Suite aux Assises des ruralités en 2014 et lors des trois comités interministériels aux ruralités (CIR), l'État a adopté plusieurs mesures concrètes pour accompagner le développement des territoires ruraux dans les aspects de la vie quotidienne : accès aux soins et aux services, éducation, logement, tourisme, transition énergétique et numérique. Le dispositif des contrats de ruralité, proposé par l'État aux intercommunalités dans la continuité des actions existantes et des priorités issues des comités interminisfériels aux ruralités, doit permettre, sur l'ensemble de la période de contractualisation (2017-

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire .
- 9 fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et isibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets

Le contrat s'articule autour de 6 volets prioritaires : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique, cohésion sociale. Il s'inscrit aussi en partenariat avec les acteurs du territoire, dont le conseil départemental des Yvelines.

5 contrats ont ainsi été signés en juin et juillet 2017, portant sur les territoires suivants : CU Grand Paris Seine et Oise, Versailles Grand Parc, CA Rambouillet territoire, CC du Pays houdanais, CC Cœur d'Yvelines. Tout au long de leur mise en œuvre, les contrats permettront aux acteurs concernés de coordonner le financement de projets dans es communes rurales, en particulier dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux services (émergence de maisons de santé, création ou modernisation de salles polyvalentes et de terrains multisports, etc.) L'État mobilise notamment sur ces contrats les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement public local ; en 2017, plus de 2,5 millions € ont ainsi été consacrés au financement des projets ciblés dans les

Enjeux spécifiques liés à l'accès aux services dans les territoires ruraux du département des Yvelines

Les assises de la ruralité et les contrats de ruralité ont permis de mieux cibler les enjeux liés à la ruralité dans le département des

Dans le domaine de l'accès aux services, ils concernent notamment : l'accès aux soins, l'accès au numérique, l'accès aux services sociaux, par le développement de structures relais (présence physique) ou de services dématérialisés, donnant éventuellement lieu à un accompagnement des usagers, la mobilité, le logement, le maintien du commerce de proximité.

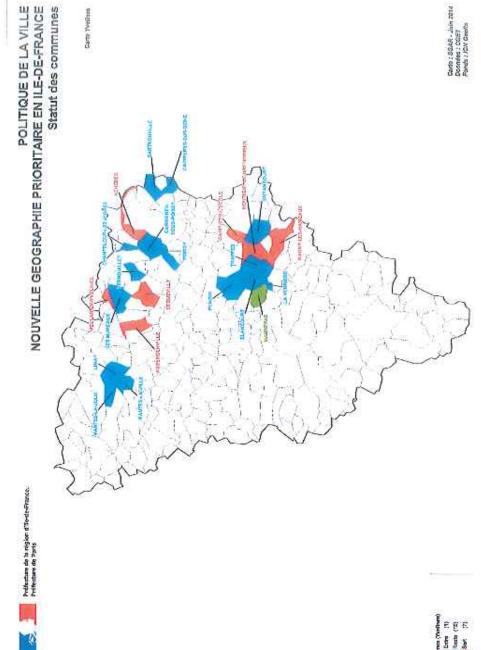
territoires ruraux des Yvelines a été mis en place par le département des Yvelines, auquel sont associés les services de l'État. Avec es instances de pilotage des contrats de ruralité, il pourra constituer le cadre de coordination des actions en faveur des territoires Au second semestre 2017, un groupe de travail partenarial destiné à construire une vision partagée des enjeux spécifiques liés aux ruraux dans le département, y compris en matière d'accès aux services

Quartiers en politique de la ville

Actions conduites dans les quartiers prioritaires dans les Yvelines

nouvelle géographie prioritaire, issue de En matière de politique de la ville, la situés dans 16 communes, comme prioritaires au titre de la politique de la cohésion urbaine a défini 22 quartiers, accompagnée par la mise en place de désormais le cadre de coordination des actions des acteurs impliqués dans les Ces contrats constituent contrats de ville signés avec les EPCI ville et février 2014 population totale du département Ils regroupent 7,1% géographie pour la quartiers prioritaires. Cette nouvelle programmation concernés. ville.

Des diagnostic économique et social des scolarité, mobilité ont été l'occasion d'établir ces territoires communes je nuesse et familiale, santé, concernés. situation sociale précaire. de caractéristiques ensemble distinguent structure quartiers



Les actions mises en œuvre dans le cadre de ces contrats, portées notamment par les collectivités ou les acteurs associatifs bénéficient de crédits de droit commun des signataires et de financements dédiés, au travers notamment des programmes spécifiques pour la politique de la ville de l'État

réseaux et aux services sont accompagnés dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 : 4 Limay, Chanteloup-les-Vignes, La Verrière). Ils sont notamment accompagnés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine En matière de rénovation urbaine, 8 projets, portant sur les quartiers qui souffrent de désenclavement, de difficulté d'accès aux projets d'intérêt national (Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Sartrouville, Trappes-en-Yvelines) et 4 projets d'intérêt régional (Plaisir, ANRU

Le Conseil départemental intervient dans les quartiers prioritaires en :

- SQY) pour accompagner des opérations en anticipation des programmes de rénovation urbaine, dans le cadre d'un plan accompagnant la rénovation urbaine : accompagnement des projets NPNRU ; soutien à 3 projets hors NPNRU (Carrières-sous-Poissy - Les Fleurs, Poissy - Beauregard, Vernouillet - Le Parc); travail en cours avec trois intercommunalités (GPS&O, SGBS) yvelinois d'amorçage de la rénovation urbaine.
- Soutenant l'éducation, en intervenant pour la rénovation des collèges dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2017-
- Soutenant les maisons médicales (appel à projet pour l'installation de ces structures dans les communes rurales et les quartiers en politique de la ville)

Enjeux liés à l'accès aux services dans les QPV

Santé

Le constat est fait d'un accès à la santé difficile pour les populations des quartiers prioritaires. La situation économique dégradée des ménages des QPV se retrouve dans leur rapport aux soins. Ils sont notamment relativement plus nombreux à bénéficier de la Ce profil démographique marqué par la jeunesse et les familles nombreuses n'est pas exclusif d'un vieillissement concomitant dans certains quartiers : au Val Fourré, l'indice de jeunesse est ainsi passé de 5,4 à 3,8 en 2011. Une dynamique qui entraîne des défis CMU: 15% des habitants du quartier des Indes en bénéficient contre 6% à l'échelle des Yvelines. ant en matière de santé qu'autour des problématiques d'isolement.

Sartrouville, ce sont 65 généralistes et 85 spécialistes qui exercent pour 100 000 habitants (contre respectivement 85 et 132 dans le département). De plus, les médecins des QPV sont généralement plus âgés que la moyenne départementale : leur La situation de la démographie médicale renforce cette précarité d'accès aux soins. Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) ambulatoire d'Ile-de-France de 2015 classe ainsi le canton de Mantes-la-Jolie comme fragile et ceux de Mantes la Ville et Limay comme déficitaires. A Carrières-sur-Seine, on compte 190 praticiens mais aucun dans le quartier des Alouettes. A emplacement dans un futur proche est donc un enjeu, dans des zones peu attractives.

D'autres lacunes variées sont constatées qui compliquent encore l'accès aux soins

- une méconnaissance de l'offre de services de santé chez les jeunes et un non recours aux soins
- un éclatement de l'offre hospitalière qui complexifie le recours aux soins ;
- un isolement des personnes âgées ;
- une inadaptation de l'offre de soins et l'absence de spécialistes, qui s'explique par une faible attractivité de ces territoires ;
- une offre de médecine généraliste et spécialisée en grande difficulté et présentant une densité trop faible, notamment santé mentale :

9

des actions de prévention qui pourraient être renforcées.

Plusieurs dispositifs concourent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, notamment les ateliers santé ville (ASV) et les contrats locaux de santé (CLS). Si la spécificité de la démarche des ASV est d'assurer le développement de projets de santé au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les CLS couvrent généralement un territoire plus large que celui de a nouvelle géographie prioritaire. Les CLS se sont bâtis à partir de l'expérience des ASV tout en étendant leur champ de compétences et leur portée stratégique jusqu'à devenir le cadre d'un programme pluriannuel d'actions concerté en santé publique sur l'ensemble du territoire d'une collectivité territoriale.

Pour les quartiers situés dans les communes couvertes par un CLS et/ou un ASV, les projets de territoire de santé de ces derniers peuvent constituer le volet santé du contrat de ville, dès lors que les besoins de santé des habitants des quartiers populaires sont dentifiés et s'inscrivent dans les orientations définies par les partenaires du contrat. Le département des Yvelines compte 7 ateliers santé ville (les Communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) et des deux rives de Seine (ex-CA2RS), les villes de Poissy, de Mantes-la-Ville, des Mureaux, de Mantes-la-Jolie et d'Achères), qui ont par ailleurs conclu un contrat local de santé sur leur territoire.

Seule la commune de Sartrouville a signé un CLS sans disposer d'un ASV.

Mobilité

Dans les QPV, le taux de motorisation est plus faible que dans le reste du département. Au Val Fourré par exemple, 66% des ménages possèdent une voiture contre plus de 75% dans le reste des Yvelines. Il s'agit donc d'un enjeu fort pour l'accès services et aux services publics de ces populations qui en ont un fort besoin.

Accès aux droits

Les QPV de distinguent par une précarité qui s'accroît et un niveau de pauvreté toujours haut, une structure de revenu qui reflète le profil socio-économique des habitants de ces quartiers (moins de cadres et plus d'ouvriers peu qualifiés que dans le reste des Yvelines). Il résulte de ce constat une population plus dépendante des aides sociales dans les QPV : la part d'allocataires dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales est plus élevée en leur sein et met en exergue la dépendance aux dispositifs et services publics. Sur le plan de la citoyenneté, on constate une abstention électorale importante dans les QPV : une faible participation illustre une distance psychologique et sociale, plus que géographique, aux services publics. Plusieurs facteurs explicatifs apparaissent

- le manque d'information et de communication sur les services publics au sein des QPV ressort du contrat de ville, accentué par la fracture numérique qu'entraîne la dématérialisation des procédures administratives
- la maîtrise insuffisante de la langue;
- un besoin d'outils d'accès aux droits.

Les Mureaux, Carrières-sous-Poissy, Sartrouville, Chanteloup-les-Vignes et la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines) dont le fonctionnement favorise l'accès aux droits des habitants. Des acteurs publics (communes) et associatifs peuvent aussi jouer ce rôle Des points d'accès aux droits et structures d'accompagnement ont été implantés dans plusieurs QPV (Mantes-la-Jolie, Mantes-lad'accompagnement. De manière générale, la dématérialisation des procédures renforce encore la nécessité de tels équipements, la fracture numérique s'ajoutant à celle linguistique. Cette offre reste toutefois peu structurée au niveau départemental.

Par ailleurs, dans les QPV, même dans le cas où des équipements existent, leur usage et appropriation par certains habitants dépend de leur maîtrise de la langue française. Or, l'offre linguistique actuelle est insuffisante par rapport à la demande et contribue à la problématique de non-recours aux droits.

Plusieurs organismes ou structures associatives recensent les offres linguistiques présentes dans le département et proposent une cartographie interactive, à l'instar du Réseau Alpha et de Défi Métiers

Accompagnement des jeunes et des familles

Aval, 32% de la population avait moins de 20 ans en 2011 contre 27% pour l'ensemble des Yvelines. Un constat corroboré par une La population des QPV apparaît plus jeune que celle du reste du département. Ainsi, sur le Mantois, au sein des ex-ZUS de Seinesurreprésentation forte des ménages avec enfants sur ces territoires. En sus de cette part plus élevée d'enfants, c'est également la situation scolaire difficile de ces derniers qui distingue les QPV. Le nombre de jeunes scolarisés sans diplôme est en hausse et le territoire souffre d'un niveau de qualification faible pour les jeunes comme pour les adultes.

qu'une baisse du taux de retard à l'entrée en 6°, qui demeure toutefois supérieur à la moyenne (mais la situation demeure difficile à Des améliorations locales existent, à l'instar des collèges du Val-Fourré où on constate une augmentation de la mixité sociale, ainsi 'échelle du département)

Au-delà de ces éléments purement scolaires, l'écosystème éducatif paraît assez peu développé avec ;

- et une permanence une méconnaissance des métiers et filières éducatives : difficulté pour jeunes et parents d'anticiper et construire un projet, malgré l'implantation de Centres d'information et d'orientation (CIO) dans les quartiers, ou à proximité, dans tous les collèges et lycées des QPV;
- un dialogue insuffisant entre acteurs concernés par le décrochage;
- un développement personnel limité : 32% des enfants domiciliés dans les QPV fréquentent des activités extrascolaires contre 85% à l'échelle des villes. L'offre sportive y est diversifiée et bien implantée mais de nombreuses lacunes sont constatées dans les autres types d'activité.

Sartrouville, café des mamans à Carrières-sur-Seine, EOPRE, école ouverte, CLAS. Elles visent à prévenir l'isolement de mères de plus présentes qu'ailleurs. Des caractéristiques familiales qui, combinées aux difficultés économiques et sociales des habitants de ces quartiers, conduisent à des tensions dans l'exercice du rôle parental : relation parent/école, échec scolaire, suivi de la santé pour répondre à leurs spécificités : en lien avec les municipalités et CCAS, réseau des mamans et maison des familles à L'identification et les informations sur ces structures ne sont pas toujours suffisantes, les pères sont peu présents en leur sein et les Si les QPV se distinguent par une proportion de familles nombreuses plus élevées, les familles monoparentales y sont également des enfants... Des partenariafs enfre les services de l'état et certaines associations se sont déjà développées sur ces territoires familles via des groupes de paroles, conférences, entretiens avec des professionnels... Mais ces dispositifs présentent des limites. activités pas toujours adaptées aux familles monoparentales et aux parents qui travaillent à temps complet...

L'accès au numérique

Une politique nationale qui vise à renforcer l'accès aux réseaux très haut débit, fixes et mobiles

nfrastructures est un enjeu essentiel pour garantir l'attractivité et l'égalité des territoires. A l'échelle régionale, cette stratégie numérique a vocation à être déclinée et pilotée au sein de la Commission Régionale de Stratégie Numérique (CRSN), associant -'égal accès aux réseaux très haut débit fixes et mobiles, ainsi qu'à l'ensemble des services et usages développés à partir de ces 'État, les collectivités, les opérateurs et l'ensemble des acteurs impliqués sur les sujets numériques

déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné en mobilisant un investissement de 20 milliards € sur 10 ans partagé entre les opérateurs privés et les collectivités territoriales, qui bénéficient d'une enveloppe de subvention de l'État d'environ 3,3 W population, des entreprises et des administrations publiques. Il s'appuie sur un recours à différentes technologies et vise le Le plan France Très Haut Débit, lancé au printemps 2013 doit permettre de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit à horizon 2022, c'est-à-dire proposer une solution d'accès fixe à Internet performante (à minima 30 Mbit/s) à l'ensemble de miliards €. Dans les Yvelines, le conseil départemental est porteur de projet dans le cadre de ce plan.

Depuis le 20 juillet, les opérateurs télécoms sont soumis à une obligation de publication d'une carte interactive de couverture En matière d'accès à la téléphonie mobile, les taux de couverture, qui permettent de contrôler le respect de leurs obligations par les opérateurs, font l'objet d'un suivi national par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). mobile, qui doit détailler les technologies mises en œuvre (pas de couverture, 3G, 4G) et le niveau de couverture (très bonne, oonne, limitée, pas de couverture). La plateforme nationale France mobile, accessible aux élus, doit permettre de recueillir et traiter es difficultés à l'origine de difficultés de couverture dans les territoires. Enfin, le programme Société Numérique lancé en 2016 vise à favoriser l'acculturation des populations au numérique, dans un contexte de dématérialisation croissante des services et procédures tant des structures publiques que privées.

Un déploiement en cours du très haut débit dans le département

Le Département a arrêté en 2012 un Schéma directeur pour l'aménagement numérique du territoire. Dans sa version actuelle issue d'une révision en 2015, il prévoit le déploiement de dispositifs adaptés aux différents territoires des Yvelines, sous la responsabilité du syndicat mixte Yvelines numériques En matière d'accès au numérique, il est nécessaire de dissocier les zones d'initiative publique et les zones d'initiative privée (cf. carte ci-contre).

Boucles de Seine. La partie est de la CU GPS&O entre également dans ce cadre Jolie. La CA Rambouillet Territoire est également concernée, les communes de Saint-Arnoult-en-Yvelines / La-Boissière-Ecole étant prises en zone opérateurs privés. Au sein de ces zones, le développement de la fibre dans les quartiers en politique de la ville est notamment un enjeu, pour réduire la fracture Les opérateurs privés assurent le déploiement sur l'intégralité de la CA Versailles Grand Parc, de la CA Saint-Quentin-en Yvelines et de la CA Saint-Germain jusqu'aux Mureaux, ainsi que l'ensemble des communes autour de Mantes-lanumérique. Les zones d'initiative publique connaissent de faibles débits numériques rendant souvent nécessaires des solutions transitoires dans l'attente du déploiement de la fibre optique à moyen-terme. Les 158 communes en zone d'initiative publique se divisaient initialement en deux groupes distincts: 104 communes devaient disposer de la fibre optique et 54 d'une montée en débit. En juin 2017, le Conseil départemental a annoncé un déploiement de la fibre compétence du syndicat et a confié à l'entreprise TDF le soin de déployer et commercialiser le réseau fibre dans les communes rurales concernées : plus de 110 000 habitants seront ainsi raccordés à la fibre pour 120 millions d'euros optique avant fin 2021 dans l'ensemble des communes relevant de

Retrouvez plus d'informations sur welines.fr/humerique Commission considering by publication Communes en 2008 opéraleurs privés

Couverture mobile

La couverture moyenne dans les Yvelines est globalement bonne, mais certaines zones peuvent présenter des enjeux particuliers. L'ARCEP assure le suivi de la couverture du territoire national en 2G, 3G et 4G.

les une instance de dialogue et de suivi des solutions proposées pour apporter des collectivités territoriales, les services de État (en particulier l'agence du numérique territoires signalements effectués via la plateforme problématiques de couverture mobile. Sur « France mobile » permettront de mieux cibler les zones qui peuvent présenter des et l'ARCEP) et les opérateurs privés ou eurs représentants a vocation à constituer cette base, la commission régionale associant converture numérique cartes de problématiques. stratégie réponses Se

s **Yvelines** S 2 284 km² - 1 418 185 habitants (2013)

Catatistiques Nombre d'antennes par opérateur et par technologie

Supports[1]:	727
Stations(2):	1 112
Antennes(3) :	2892
Stations par support:	1,530
Antennes par station:	2,601
Supports par km2:	0,318
Stations par km2:	0,487
Antennes par km²:	1,266
Supports pour mille hab. :	0,513
Stations pour mille hab. :	0,784
Antennes pour mille hab. :	2,039
Habitants par support:	1951
Habitants par station:	1275
Habitants par antenne:	490

	26	36	46	FH-BLR(4)	Total
1	329-5	361+€	271-s	0	961+17
SFR	305+¢	316+4	243+4	213+1	864+12
	270-16	271+18	224+12	240+11	765+46
fees	0	151-28	151,28	31+1	302,56
Total	904+25	1 099+56	889+50	484+13	2 892+131

(1) Un support : Infrastructure accueillant un ou plusieurs opérateurs.

⁽²⁾<u>Une station</u> : Equivant à la présence d'un opérateur sur un support, toutes technologies confondues.

(3)Une antenne: Equivant à une technologie (26/36/46) par opérateur pour une station. (Donc maximum 3 antennes par station) (4) PH (Faisceau hertzien)-BLR (Boucle locale radio! : Systèmes de transmission entre les antennes relais. N'est jamais directement capté par un mobile. N'est pas comptabilisé dans le total

Accès aux droits et accompagnement des plus fragiles

De nombreux acteurs sont impliqués dans l'accompagnement à l'accès aux droits et la médiation aux outils numériques. Au-delà des seules structures d'accueil de chacun des opérateurs, des politiques publiques de facilitation d'accès au numérique et mutualisation de services ont été lancées en vue de maintenir une couverture homogène du territoire en la matière dans un contexte de métropolisation et de rationalisation de leur couverture géographique.

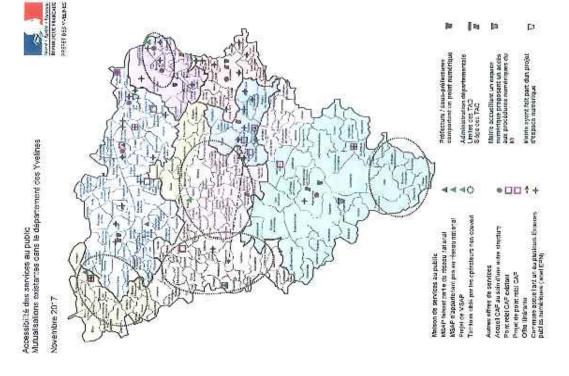
Le développement d'outils facilitant les usages numériques renforce le besoin d'accompagnement des populations les plus éloignées de ces médias (un enjeu concernant notamment les populations vieillissantes et étrangères). Dans cette perspective, de nombreux dispositifs d'accès aux droits couplent un accueil physique à des accès à des postes informatiques.

Un recensement non exhaustif de ces offres est présenté ci-dessous, Il montre qu'en matière d'accès aux droits l'amélioration de l'accessibilité des services au public pourrait passer par une meilleure connaissance de l'offre existante, voire une coordination entre les acteurs concernés.

Les Maisons de Service Au Public (MSAP)

Les MSAP, créées par la loi NOTRe du 7 août 2015, sont la principale traduction des politiques de mutualisation des services.

Répondant à un cahier des charges national, elles regroupent sur un site unique au moins deux opérateurs du champ de l'emploi ou de l'aide sociale (socle de base obligatoire) en vue de contribuer au maintien ou à la visibilité de l'offre de services publics sur un ferritoire donné.



constitutions de dossiers (40%) puis pour obtenir des informations (33%) et bénéficier des outils informatiques en libre service Dans les faits, une gamme d'opérateurs nationaux (Pôle Emploi, CAF, CNAV, EDF, La Poste...) y côtoie des opérateurs associatifs notamment par l'utilisation des outils numériques mis à disposition au sein de ces maisons. L'enquête de satisfaction des usagers des MSAP3 souligne ainsi que ces derniers se rendent d'abord en MSAP pour être accompagnés dans leurs démarches et ocaux : chaque MSAP constitue, au-delà du socle initial, son offre de service en fonction des acteurs et besoins de son territoire. Les personnels des MSAP, portées par une association, une collectivité, un GIP ou un opérateur, délivrent des services divers, allant de la simple information/orientation de l'usager à son accompagnement dans certaines démarches administratives,

en France en janvier 2017. Parmi elles, trois structures se trouvent sur le territoire des Yvelines (of. carte ci-après) : le Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS) des Mureaux (qui cherche à étendre ses actions sur le territoire de la CU GPS&O); Ces structures sont soutenues financièrement par l'État et par un fond national interopérateurs. 1100 MSAP étaient ainsi financées le Point Service aux Particuliers (PSP) de Trappes (actif sur le territoire de SQY) : la MSAP postale de Guerville.

On retrouve également deux structures aux fonctions similaires à Freneuse sur la CCPIF et à Houdan pour la CCPH, qui répondent à un besoin spécifique de ces territoires ruraux. Maisons à vocation intercommunales, elles ne sont pas, à l'été 2017, membres du réseau national des MSAP. D'autres projets sont aussi à l'étude dans les Yvelines

La-Boissière-Ecole...) et méridionale (Ablis...), ni dans le nord de la CCPH (Tilly, Dammartin-en-Serve...), zones qui peuvent seniors...). Certaines zones urbaines, au nord est du département (exemple : quartiers prioritaires de Sartrouville et de l'est de la Les MSAP ne sont en revanche pas présentes dans le Sud-Yvelines, notamment dans ses parties occidentale (Condé-sur-Vesgre, présenter des besoins, notamment sociaux (CAF, CNAV...), compte tenu de leur profil de population (part croissante de familles, CU GPS&O) ne sont pas dotés de MSAP à ce jour. Dans le cadre de l'évolution de ses services aux usagers, le conseil départemental a restructuré son réseau départemental. Dans éventuellement en partenariat avec les opérateurs nationaux, en lien avec les politiques de solidarité sociale et territoriale qu'il met ce cadre, il conduit une réflexion pour positionner les secteurs d'action sociale comme des lieux d'accueil d'une offre de services, en œuvre.

³ Institut BVA, novembre 2016

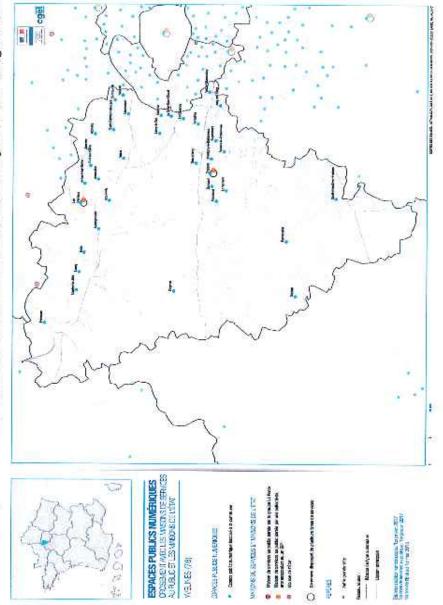
Les Espaces Publics Numériques (EPN)

Les EPN sont des centres de ressources pour le développement numérique des territoires. Ils mettent à disposition des équipements, proposent des méthodes d'accompagnement de projets coopératifs, organisent des ateliers et des parcours nécessaires à une utilisation quotidienne à domicile des informations et procédures disponibles sur internet. Les porteurs sont d'initiation accessibles à l'ensemble des citoyens. Au-delà de l'accès à internet qu'ils permettent, les rencontres, ateliers et formations qu'ils proposent permettent aux populations qu'ils accompagnent d'acquérir les connaissances, méthodes, usages PIJ...). Au niveau national, le réseau des NetPublic labellise et anime les EPN. Il est supervisé par l'Agence du numérique créée en généralement des médiathèques, bibliothèques, associations ou des structures membres du réseau information jeunesse (BIJ 2015 et qui a, entre autres, repris les activités de l'ancienne Délégation aux usages de l'Internet.

Netpublic, le département des Yvelines ci-confre département mais sont peu présents sur se concentrent Sur la base du recensement établi par d'une cinquantaine EPN du territoire, et au Sud carte es territoires des CCPIF, souligne la essentiellement à l'est Seine <u>(0)</u> non-exhaustive), ong de l'axe Comme le disposerait CCCY.

Points numériques

Un des objectifs principaux du "Plan Préfecture Nouvelle Génération" (PPNG) mené par le Ministère de l'Intérieur consiste à rendre aux usagers un service simplifié et de meilleure qualité en matière de délivrance des titres (permis de conduire, certificats d'immatriculation, cartes nationales d'identité, passeports).



'accompagnement d'un agent dédié, d'accéder facilement à ses démarches de titres en télé-procédures. Dans le département des La réalisation de cet objectif passe notamment par la modernisation des processus de délivrance des titres par le déploiement de nouvelles télé-procédures au service des usagers. Dans un contexte d'inégalités géographiques, financières et culturelles d'accès aux outils numériques, l'État accompagne cette dématérialisation des procédures par la mise en place, dans les préfectures préfecture et sous-préfecture et d'être accompagnés dans leurs démarches en ligne. Chaque point numérique est ainsi constitué d'un à deux postes mis à la disposition du public avec une imprimante et un scanner en vue de permettre à l'usager, avec Yvelines, la préfecture à Versailles et les sous-préfectures des Mantes-la-Jolie et Rambouillet ont mis en place ce dispositif au délivrant des titres, de points numériques. Ils permettent aux usagers qui le souhaitent de disposer d'un poste informatique en cours du premier semestre 2017. Un point numérique sera installé à Saint-Germain-en-Laye avant la fin 2017 Les communes, qui mettent en place en leur sein des mesures d'accompagnement similaires aux points numériques sont aussi accompagnées par l'État dans cette démarche, via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le réseau information jeunesse

Rattachée au Ministère chargé de la jeunesse, l'information jeunesse permet d'accueillir les jeunes et de répondre à leurs demandes d'informations sur divers sujets touchant tant à leur vie personnelle qu'à leurs parcours scolaire et professionnel. Les structures du réseau proposent des accueils gratuits sans rendez-vous, une documentation en libre service ou encore des espaces spécialisés par thèmes (santé, droit...).

Le réseau est ouvert à l'ensemble des jeunes, scolarisés ou jeunes actifs, ainsi qu'aux parents, enseignants etc... Les informations prodiguées couvrent un large spectre de thématiques: entre autres, emploi, logement, transport, droit, santé, culture. Le ministère labellise les structures porteuses, qui s'organisent en trois strates géographiques :

- le Centre national d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) qui élabore une documentation commune et anime le
- les Centres régionaux d'information Jeunesse (CRIJ);
- les Bureaux Information Jeunesse (BIJ) et Points Informations Jeunesse (PIJ).

Le département des Yvelines compte 36 structures affiliées à ce réseau. A l'exception d'un point d'accueil à Rambouillet, elles se concentrent elles aussi à l'est du département (CASQY, CASGBS...) et le long de l'axe séquanien. La présence accentuée sur ces territoires apparaît cohérente au regard des populations plus jeunes qui s'y concentrent, notamment au sein des QPV. En revanche, la partie occidentale du département, dont certains territoires, à l'instar de la CCPH, accueillent de manière croissante des familles aux jeunes enfants, apparaît sous dotée, les CCPH, CCPIF et CCCY ne disposant d'aucune structure du réseau. 65

Réseau judiciaire de proximité

mairies, Ordre des avocats...) développent, via le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) des Yvelines, un réseau territoire (Point d'accès aux droits, PAD / Maison de la Justice et du Droit, MJD) animées en partenariat avec des associations et Suivant une même logique de proximité des services publics, le Ministère de la Justice et ses partenaires (Conseil départemental udiciaire de proximité renseignant les justiciables sur leurs droits. Cela se traduit concrètement par des structures d'accueil sur professionnels compétents.

PAD d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Fontenay-le-Fleury, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, St-Germain-en-Lave, Sartrouville, le RAD de Maurepas; les CCAS de Versailles, Plaisir et Limay. On compte également des dispositifs "spécialisés" dans l'accueil de certains publics (jeunes, étrangers...) au sein du PAD du TGI. Ils prennent notamment la forme de consultations assurées par des avocats depuis octobre 2016 et des permanences au sein du palais de Justice de Dans le département, on comptait en 2016 dix-sept lieux généralistes d'accueil : les MJD des Mureaux, Trappes et Guyancourt ; les

Offre de services itinérants

type de dispositifs avec en 2017 deux bus PMI (cf. focus santé) parcourant la ruralité yvelinoise, complétés par un "bus La mise en place de services itinérants est une autre des solutions permettant de compenser la fermeture de structures permanentes peu fréquentées ou de rapprocher des services de populations peu mobiles. Le Conseil départemental développe ce insertion/emplo!" à destination des populations éloignées de l'emploi et des formations. La Croix rouge d'Elancourt propose aussi un service itinérant sur le territoire de la CCPH.

Santé

Etablissements de santé

urgences pédiatriques), Centre hospitalier Privé du Montgardé à Aubergenville, Hôpital Privé de Parly 2 au Chesnay, Hôpital Privé Germain, CH Versailles (avec urgences pédiatriques), CH Rambouillet (avec urgences pédiatriques), CH Mantes la Jolle (avec établissements privés lucratifs. 11 établissements sont titulaires d'une autorisation de structure d'urgence : CHI de Polssy-Saintde Versailles, Hôpital Privé de l'Ouest Parisiens à Trappes, CH des Courses à Maisons-Laffitte, CMC Europe à Port Marly, CHIMM. site de Meulan. 5 sites sont autorisés pour un SMUR: CHI Poissy-Saint-Germain, 2 sites; CH Mantes la Jolie; CH Rambouillet Le département dispose de 11 établissements publics de santé, 8 établissements de santé privés d'intérêt collectif, CH de Versailles.

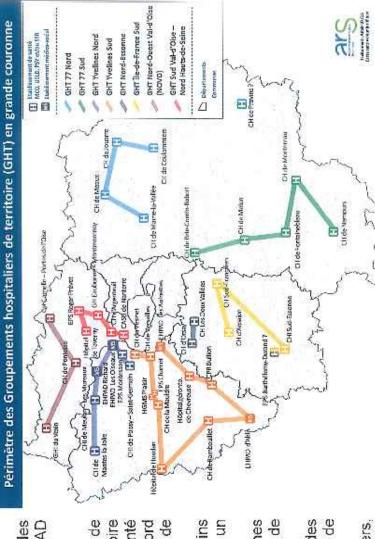
Le département compte également sur des établissements médico-sociaux à l'instar des EHPAD accueillant les personnes âgées.

Depuis 2016, dans le cadre de la politique nationale de création de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), deux « réseaux » d'établissements de santé publics émergent au sein des Yvelines : le GHT 78 Nord et le GHT 78 Sud, A travers la définition d'un projet de santé territorialisé, les GHT permettent :

- d'assurer le maillage territorial d'accès aux soins de premier recours et le suivi des patients dans un parcours gradué;
 - de réduire les tensions pesant sur certaines professions médicales du fait de la rareté de praticiens ;
- d'optimiser les fonctions supports des établissements et de redéployer les marges de manœuvre dégagées au bénéfice des patients ; de créer des liens entre les centres hospitaliers.

les établissements médico-sociaux et la médecine

de ville



67

Offre de soins ambulatoire

Les médecins généralistes

(MEP, assimilables à des spécialistes). La densité yvelinoise en la matière s'établit à 77 omnipraticiens pour 100 000 habitants (78 en IDF) et à 65 pour 100 000 habitants pour les généralistes hors MEP (64 en IDF). Le département des Yvelines se situe donc 1081 omnipraticiens exercent sur le territoire yvelinois, dont 915 généralistes hors médecins ayant un mode d'exercice particulier dans la moyenne régionale.

revêt un enjeu important car, s'ils sont comptabilisés comme médecins omnipraticiens, ils ne délivrent souvent pas dans les faits le 74,2% des omnipraticiens exercent en secteur 1 (80,6% hors MEP) et 24% en secteur 2 (18% hors MEP). La localisation des MEP service de soins de premiers recours, leurs activités et clientèle étant plus ciblées sur des pathologies précises L'âge moyen des médecins yvelinois (hors MEP) est de 55 ans, soit une situation légèrement meilleure que la moyenne francilienne

générale sont identifiées par l'ARS, autour de Mantes la Ville et de Bonnières-sur-Seine, auxquels s'ajoutent six zones fragiles : A l'échelle communale, des situations disparates cohabitent dans le département. Ainsi, deux zones déficitaires en médecine autour de Limay, Meulan, Aubergenville et des communes de Mantes la Jolie, Andrésy, Le Pecq et Trappes

Pharmacies

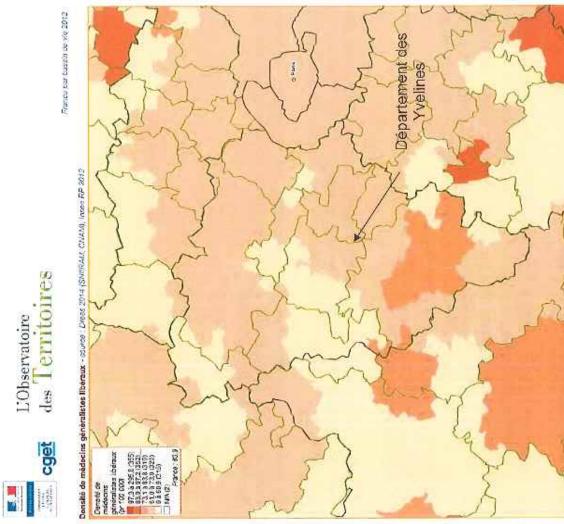
Le département regroupe 414 officines réparties en 9 secteurs de garde de nuit et 19 de jour. Les modalités d'accès en sont diverses : appel au 17 pour obtention des coordonnées de la pharmacie de garde de nuit, mais aussi le site monpharmacien-idf.fr et l'application mobile Mon Pharmacien qui fournissent des informations officielles sur les officines accessibles, notamment dimanche et en jours fériés

Les autres professionnels de santé

- En accès direct, le département compte 144 gynécologues, 94 pédiatres, 122 ophtalmologistes, 118 psychiatres, 24 stomatologues La densité de spécialistes est de 89/100 000 habitants dans les Yvelines (108 en IDF).
- 716 chirurgiens-dentistes libéraux exercent dans le département, soit une densité de 50,7/100 000 habitants (IDF: 54,4) A
- 663 Infirmiers diplômés d'État travaillent dans le département, soit une densité de 47/100 000 habitants, bien inférieure à celle de la région (53,2), malgré un fort besoin compte tenu de la part plus élevée de seniors résidant dans le département, population plus fortement demandeuse de soins à domicile. A
- a -m 1052 kinésithérapeutes travaillent dans les Yvelines, soit une densité de 74,5/100 000 habitants, là aussi inférieure moyenne régionale (77,34) A

Au total, la moyenne de densité des kinésithérapeutes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, spécialistes et généralistes est de 67,6 dans le département contre 74,2 pour la région. Si les Yvelines sont modérément sous la moyenne pour chacune de ces spécialités, la principale différence se fait notamment sur les spécialistes

Le conseil départemental des Yvelines porte, avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine, un projet interdépartemental foyer d'accueil médicalisé à Bécheville, sur la commune des Mureaux, destiné à accueillir d'ici 2021 des adultes atteints nandicap psychique et d'autiste.



Densité de praticiens libéraux

territoire, notamment les territoires de l'Houdanais et du disparités bassins de vie de Rosny-sur-Seine et de Garancières Au sein du département, l'est et l'axe Seine, parties intégrantes de l'unité urbaine de Paris présentent des médecins libéraux. Au sud, seul le bassin de vie de Saint-Arnoulten-Yvelines fait exception en présentant la plus forte concentration du département, en lien avec la forte paraissant cependant mieux doté qu'en médecins. A l'inverse, les proportion de plus de 65 ans sur son territoire. En ce qui la movenne nationale. Le reste l'Houdanais Rambollitain paraissent sous-dotés libéraux. infirmiers semblables. sont ici plus fragiles. densités dans demeurent concerne

Eu égard au vieillissement de leur population et des besoins de soins accrus qui en découlent, les bassins de vie de Maule et d'Houdan apparaissent particulièrement sous-dotés, d'autant plus qu'ils concentrent également les plus fortes proportions de médecins généralistes libéraux de plus de 55 ans. De même, les marges rurales de l'ouest de la CU GPS&O sont nombreuses à ne pas disposer de centres de soins et 11% de la population ne dispose pas de médecin généraliste sur sa commune d'habitation, avec un risque de voir cette proportion grandir du fait du non renouvellement des départs à la retraite.

EPC*2017

© CSET 2016 - IGN GENERS

Une dégradation différenciée de la démographie médicale

"lle-de-France est la deuxième région de France en termes de densité médicale (346 médecins en activité régulière pour 100 000 nabitants), mais les Yvelines se situent sous la moyenne nationale (262 contre 281) Les territoires touchés par une faible densité médicale ne sont pas uniquement ruraux. Entre 2007 et 2015, la région lle-de-France ayant enregistré la plus forte baisse (-9,6%), dynamique appelée à se poursuivre à la vue des projections 2015-2020 qui prévoient a ainsi vu le nombre de médecins en activité régulière baisser de 6%. Parmi les départements franciliens, les Yvelines sont celui une diminution de 6% des médecins en activité régulière pour une augmentation de 4% de la population départementale.

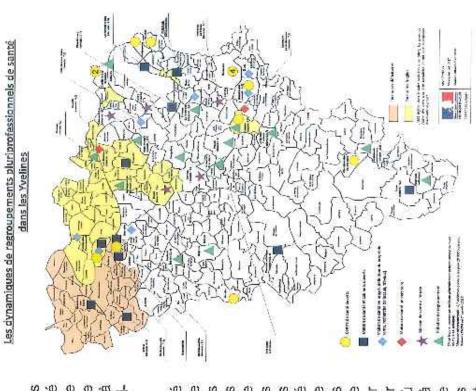
'activité libérale ou mixte au sud (CART) du département apparaît cohérente au regard de la proportion relativement plus Portes d'Ile-de-France, classée zone déficitaire par l'ARS, et de la CC Coeur d'Yvelines disposent d'une faible densité. La CC du Pays Houdanais est également sous la moyenne départementale alors que ce territoire a tendance à accueillir de plus en plus de En termes de répartition géographique, le nord-ouest (Poissy, Saint-Germain, Sartrouville...), Mantes-la-Jolie ainsi que les territoires de la CART et de la CC Haute Vallée de Chevreuse présentent de meilleures densités médicales. La forte densité de importante de plus de 65 ans sur ce territoire, traduisant une adaptation de l'offre aux besoins. A l'opposé, les territoires de la CC familles avec enfants. L'ouest du territoire de la CC Gally-Mauldre, autour de Maule, à l'écart des zones d'influence de VGP comme de la CASGBS, connaît lui aussi une situation de fragilité Enfin, concernant GPS&O, malgré des densités de médecin généraliste plus élevées, l'ensemble de la rive droite de la Seine (de Vaux sur Seine à Guernes) ainsi que la zone autour d'Aubergenville-Bouafle-Les Mureaux est classée en zone fragile, notamment du fait du vieillissement de la population de ses médecins. Mantes-la-Ville connaît également une situation dégradée avec une

Situation des structures pluri-professionnelles de santé

Les structures d'exercice commun sont une des solutions identifiées pour répondre à cette raréfaction des professionnels de santé, permettant une mutualisation de moyens et l'intégration dans une communauté professionnelle.

Plusieurs types d'initiatives peuvent émerger : financement de cabinets médicaux partagés par les communes, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)... A l'instar des structures d'accès aux droits, le principal défi consiste à recenser l'ensemble de ces regroupements. Une autre problématique réside dans la définition partagée des territoires à enjeux, qui peut s'appuyer sur les éléments de diagnostic détaillés cidessus.

ouverts. Plus largement, on compte 14 initiatives de A l'été 2017, le département des Yvelines compte 11 maisons de santé regroupement et 14 centres de santé (dans lesquels les professionnels sont salariés). Une dizaine de projets de MSP plus ou moins avancés sont également en cours, notamment à Maule, Beynes ou encore Follainville-Dennemont. Dans l'ensemble, la plupart des MSP ou des projets sont situés dans des zones déficitaires. Certaines (ou certains apparaissent néanmoins dans des zones de forte densité médicale, à l'image de Chambourcy ou d'Ablis pour celles existantes. Ce constat s'explique notamment par le fait que la moyenne d'âge des nédecins exerçant dans les MSP est identique à celle observée sur le la densité de population est relativement élevée, mais qui tendra à diminuer dans les prochaines années du fait des départs à la retraite cas d'Ablis ou Bouafle notamment). L'ARS identifie dans ce cadre des pour anticiper leur départ à la retraite et organiser leur succession. Par conséquent, une MSP peut être aujourd'hui réalisée dans un territoire où erritoire national. Aussi, certains médecins décident de se regrouper zones fragilisées en offre de soins en tenant compte du vieillissement les médecins généralistes et cabinets projets)



Le dispositif des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, géré par l'ARS, est une des formes de regroupement. Les MSP sont un ensemble de services de santé, tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé au quotidien. Face à la assurant des activités de soins sans hébergement de premiers recours, et le cas échéant, de second recours. L'objectif de ce lieu crainte de l'isolement formulée par les jeunes médecins, les MSP constituent ainsi une réponse à la désertification médicale, composées de plusieurs professionnels de santé libéraux (à minima deux médecins généralistes et un professionnel paramédical) d'exercice pluri-professionnel est d'offrir à la population d'un territoire défavorisé en termes d'accès aux soins, sur un lieu unique, notamment dans les zones rurales.

de telles A ce jour, l'ARS finance, via le Fonds Régional d'Investissement (FIR), l'étude de faisabilité (35 000 € maximum) et l'aide au structures. Une réflexion est en cours à l'ARS pour que les crédits du FIR soient éventuellement mobilisables pour financer démarrage (75 000 € maximum, étude de faisabilité comprise, ou 100 000 € dans les zones fragiles ou déficitaires) 'investissement des MSP, en sus de l'étude de faisabilité et de l'aide au démarrage. Plusieurs projets de création des maisons médicales ont été identifiés dans le cadre des contrats de ruralité, ce qui permettra de faciliter leur financement.

Des dispositifs plus ciblés visent à créer des services itinérants ou à renforcer l'attractivité de l'exercice médical dans les zones déficitaires

toutes les communes, notamment les petits villages ruraux dotés d'un seul médecin, maille trop petite pour ce dispositif. Pour ces dernières, et notamment pour les populations vulnérables (enfants, personnes âgées...) qui les habitent, des dispositifs plus ciblés Les maisons de santé n'ont cependant pas vocation à couvrir tous les territoires. Ces structures ne sont en effet pas adaptées

Yvelines qui parcourent diverses communes en vue de compenser la fermeture progressive de plusieurs centres ruraux de Ils peuvent prendre la forme de bus "Protection Maternelle et Infantile" (PMI) mis en place par le Conseil départemental des consultation du service PMI. En juin 2017, dans le cadre du « plan départemental d'amélioration du service public en milieu rural », le Département a ainsi annoncé la mise en service d'un deuxième bus PMI itinérant.

sanitaire », semblables aux Contrats d'Engagement de Service Public (CESP) gérés par l'ARS, le Conseil régional accorde une Des politiques s'adressant directement aux futurs médecins existent également. Dans le cadre des « contrats régionaux d'exercice 1 000 € mensuels pendant deux ans aux étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans les communes déficitaires pour une durée de trois ans. Ce dispositif prévoit que les communes demandeuses participent à hauteur de 300 Foutefois, il paraît sous-utilisé. bourse de

Enfin, la télémédecine, en cours de déploiement, est également encouragée pour faciliter tant l'accès des usagers aux soins que la investissement de plus de 40 millions d'euros a été engagé en vue de développer la télémédecine en ville, notamment pour les patients chroniques et les soins urgents. A l'échelon régional, cet intérêt s'est traduit par l'élaboration par l'ARS d'un Programme pratique des professionnels. Ainsi, dans le cadre des deux Pactes Territoires Santé (PTS) élaborés par l'État depuis 2012, un Régional de Télémédecine (PRT) fixant quatre axes prioritaires pour la région francilienne :

- La prise en charge de l'AVC
- La prise en charge de la santé des détenus ;
- La prise en charge des maladies chroniques ; 6
- Le renforcement des soins dans les structures médico-sociales et en hospitalisation à domicile. •

23 expérimentations sont actuellement en cours dans la région sur ces 4 thèmes. Les investissements de l'ARS ont notamment permis la création d'une plateforme régionale de télémédecine (ORTIF) accueillant des projets de télé-expertise, téléconsultation et télésurveillance. Plus de 100 établissements franciliens y sont raccordées, prenant en charge plus de 1000 patients chaque mois dans ce cadre.

Politique de soutien à l'offre de santé lancée par le conseil départemental des Yvelines

S'inscrivant de manière complémentaire aux dispositifs susmentionnés, il est constitué de trois volets qui visent tant la facilitation de l'exercice en commun des activités de soins au sein de structures regroupées que le renforcement de l'attractivité du département pour les jeunes diplômés généralistes

Aide à l'investissement des maisons médicales, via le lancement d'un appel à projets

renforcer l'accès aux médecins généralistes dans les territoires les plus fragiles (territoires ruraux et QPV). La maîtrise d'ouvrage pour réaliser une maison médicale peut être départementale (la maison médicale est la propriété du CD 78 qui prend en charge la Le conseil départemental a adopté le 30 juin 2017 un plan d'aide au développement des maisons de santé. L'appel à projets totalité de l'investissement), ou communale ou intercommunale (la maison médicale est la propriété de la commune ou de l'EPCI et aide du Département est une avance remboursable jusqu'à 100% avec un plafond des dépenses éligibles à 2 M€). « maisons médicales » lancé par le CD 78, ouvert aux communes et EPCI, vise à soutenir la création de maisons médicales et investissement immobilier sera pris en charge totalement par le conseil départemental.

L'appel à projets comporte deux phases :

- une première phase (2017-2019) cible les zones fragiles et déficitaires (selon le zonage réalisé par l'ARS), ainsi que les zones délimitées par le CD 78 (correspondant peu ou prou au zonage établi par l'ARS avec une pondération différente des indicateurs retenus, et plus particulièrement, la distance). Ces zonages couvrent 129 communes du département;

- une seconde phase (2020-2022) inclut, en sus des 129 communes précitées, les communes de moins de 2 000 habitants, ainsi que les communes de plus de 2 000 habitants à dominante rurale (soit les communes hors unité urbaine de Paris)

Sont éligibles les projets de regroupements répondant aux critères suivants :

- les projets de regroupement situés dans la géographie prioritaire susmentionnée;
- les projets sélectionnés par le ou les EPCI du bassin de santé, étant entendu qu'un seul projet sera financé par bassin de santé pour mémoire, le département comprend 83 bassins de santé);
 - les projets devront être menés conjointement par une commune (ou un EPCI) et des professionnels de santé ;
- les projets portés par au moins deux professionnels de santé (dont un médecin généraliste) : les projets comportant 3 médecins généralistes ou plus seront prioritaires ;
 - les projets destinés à accueillir au moment de l'ouverture de la maison médicale 4 professionnels de santé au minimum :
- les projets de maisons médicales déjà initiés par les communes ou EPCI à la condition que les travaux n'ont pas commencé.

Le CD 78 pourra accorder des dérogations, au cas par cas, aux maisons médicales

- dont les travaux de construction ou de réhabilitation auront déjà été engagés
- présentant un projet pertinent, bien que non retenue dans la géographie prioritaire.

Aide au fonctionnement des maisons médicales

attribuée sur une période de trois ans, afin de financer les dépenses liées aux activités de secrétariat médical (100% de la L'aide au fonctionnement bénéficiera aux maisons médicales financées par le CD 78. Une aide dégressive de 30 000 € subvention la première année, 70% de la subvention la deuxième année et 40% de la subvention la troisième année)

Développement de l'attractivité du département des Yvelines pour les étudiants en médecine

Un partenariat sera engagé avec l'Université de Versailles Saint Quentin afin de :

- financer la formation de 100 maîtres de stage universitaires supplémentaires dans les Yvelines sur 3 ans
- financer le développement d'un système d'information de l'université devant permettre de mieux cibler les maîtres de stage universitaires potentiels.

L'UVSQ s'engage, en contrepartie des financements perçus, à accompagner les étudiants en recherche de stage et à promouvoir 'installation des jeunes médecins dans les zones sous dotées.

Le Conseil départemental propose également aux internes en médecine une indemnité de déplacement dans le cadre de leur stage dans les Yvelines entre leur lieu de résidence et leur lieu de stage si celui-ci est en zone rurale ou peu accessible en transport en Enfin, une allocation mensuelle d'études de 1 200 € bruts sera accordée aux étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans es Yvelines un nombre d'années équivalent à la durée de perception de l'allocation. Une information pourra être communiquée sur le Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS). Le montant de l'enveloppe dédiée au financement des bourses d'études n'a pas été fixé à ce jour.

Une mobilité forte des Yvelinois : en transport en commun pour rejoindre Paris et la petite couronne, en voiture l'échelon infra-départemental

Des lieux de résidence et de travail dissociés

activités économiques, et un ouest rural et périurbain, plus résidentiel mais néanmoins touché par l'étalement urbain et le mitage des espaces ruraux. Les flux de population inhérents entre foyers et lieux de travail interrogent quant au réseau de transport dans la mesure où cet attrait résidentiel de l'ouest du département s'accompagne d'une permanence voire d'un renforcement des pôles dans une moindre mesure l'OIN Seine-Aval. De plus, des mouvements foyer-travail se développent de manière transversale dans Du fait de ces deux dynamiques, les bassins de mobilité de Montigny-le-Bretonneux et de Versailles concentrent respectivement Une dichotomie existe entre un est et un axe séquanien urbanisés, regroupant plus de 70 % de la population et l'essentiel des d'activité que sont le secteur Versailles - Vélizy - SQY (deuxième pôle économique de l'Ouest francilien), l'OIN Paris-Saclay et l'Est du département dans le cadre d'une relative « stagnation » économique de l'OIN Seine-Aval au profit de l'OIN Paris-Saclay. 14 % et 19 % de la population yvelinoise, mais 20 % et 25 % des emplois du département.

est un vecteur important des mobilités qui y ont cours : 30 % des franciliens qui demeurent dans des communes peu denses et très peu denses travaillent à Paris ou en petite couronne, choix qui s'explique par la volonté de bénéficier d'un meilleur cadre de vie et de conditions de logement plus favorables, parfois au détriment de l'accessibilité à certains services qu'ils peuvent néanmoins trouver à proximité de leur lieu de travail. À l'échelle du département, ce sont 45 % des salariés qui quittent quotidiennement les Au-delà de l'est du département, c'est l'ensemble de l'unité urbaine parisienne qui exerce son attraction sur la grande couronne et Yvelines pour aller travailler. Au total, les sorties d'actifs du département sont supérieures aux entrées. La demière Enquête Globale des Transports (EGT) de 2010 menée par le STIF corrobore ce premier constat. Elle montre que la mobilité individuelle est en hausse : 3,87 déplacements par personne et par jour en moyenne en lle-de-France en 2010, contre 3,50 en 2001. Dans les Yvelines, la somme des déplacements est passée dans le même temps de 3,65 à 3,99.

Nature des déplacements : la voiture prédomine

En 2010, 57 % des déplacements journaliers totaux des Yvelines sont réalisés en voiture particulière, en croissance par rapport à 2001, ce qui s'est notamment traduit par une hausse du trafic sur le réseau routier des espaces ruraux et périurbains : +16 % sur la partie Ouest de l'A13 ; + 60 % sur la RN12. Les transports collectifs représentent eux 14 % des déplacements journaliers générès par les Yvelines. Parmi eux, 69 % sont réalisés en transport collectif ferrés lourds. Enfin, 28 % des déplacements journaliers générés par Yvelines sont réalisés par les modes actifs (marche, vélo...). Ils sont principalement utilisés pour les courtes distances.

un intérêt marqué pour le vélo, avec un taux d'équipement supérieur (1,65 vélo/personne) à celui de la grande couronne ainsi que par un nombre de déplacements plus élevé (0,06 déplacements vélo/personne/jour contre 0,02 pour l'Essonne et la Seine-et-Le mode cyclable est ainsi utilisé à 90 % pour des distances inférieures à cinq kilomètres. Les Yvelines se distinguent d'ailleurs par Marne)

urbaines concernées : les temps de déplacement sont entre 2 et 3 fois plus longs en transports en commun qu'en voiture selon le diffère selon les bassins de mobilité et selon la destination. Le secteur urbain dense bénéficie d'une meilleure desserte RER et Transilien ainsi que plus nombreuses lignes de bus, n'empêchant pas par ailleurs d'importantes disparités selon les communes L'usage du véhicule individuel demeure donc prédominant dans les Yvelines, bien que l'équilibre avec les transports en commun bassin de mobilité considéré : Les Mureaux (75min/18min), Versailles (50min/15min).

57 % de ces trajets internes sont réalisés en voiture, 6 % en transports en commun. Ce chiffre, comparé aux 14 % d'usages de transports collectifs toutes destinations confondues, souligne la faiblesse du réseau de transport interne et transversal aux Les usages des transports en commun varient également selon que l'on se déplace dans ou hors du département. Sur les environ 5,4M déplacements/jour effectués sur le territoire des Yvelines, 77 % sont internes dont 51 % au sein d'un même bassin de vie.

On relève donc des modalités de déplacements variées selon les territoires habités, les destinations (hors ou dans le département) et les objectifs de déplacement (travail/loisir).

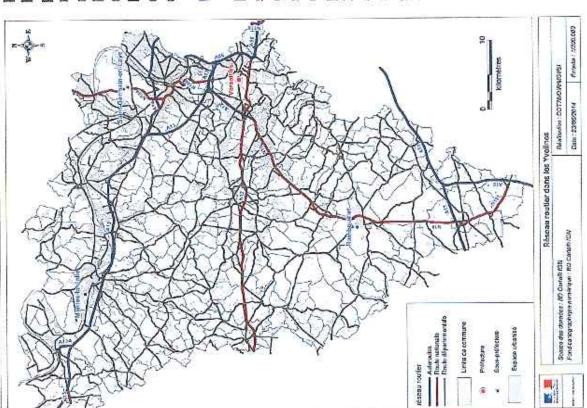
Un réseau ferroviaire dense (plus de 80 gares) mais inégalement réparti et fortement tourné vers Paris

composé de 3 lignes : Paris-Rouen, Paris-Granville et Paris-Chartres. Le réseau RER se concentre lui à l'est du département, avec Yvelines. Une polarisation orientale qui se renforce au fil des projets, avec la récente ligne 6 du tramway lle-de-France reliant la construction de la ligne 18 du métro du Grand Paris, qui, en favorisant la desserte transversale de la petite couronne, renforcera essentiellement concentrées dans le quart Nord-Est du département et le long de l'axe-Seine. Le réseau TER/Intercités est le RER A à Poissy et Saint-Germain-en-Laye, le RER B à St Rémy-lès-Chevreuse et le RER C à Versailles et Saint-Quentin-en-Viroffay à Châtillon (ligne 13 du métro) et, au cours des 10 prochaines années, le prolongement du RER E. On peut également citer Il est composé de lignes nationales/régionales (Intercités vers la Normandie, TER) et départementales (RER, Transiliens) encore l'attractivité de l'est Yvelinois. Dans le reste du territoire, les lignes Transiliens / TER suivent pour l'essentiel les routes nationales (N12 pour Paris-Houdan-Granville, N10 pour Paris-Chartres). On ne compte que deux lignes transversales, ellesmêmes dans la partie est du département : d'une part, une parcelle reliant Plaisir à Epône permettant une liaison directe de Versailles à Mantes-la-Jolie via la vallée de la Mauldre, d'autre part, celle de la Grande Ceinture Ouest (GCO) reliant Noisy-le-Roi à Saint-Germain-en-Laye. Les liaisons infradépartementales nord-sud sont ainsi plus complexes que les liaisons est-ouest, ce qui s'explique par les dynamiques territoriales départementales déjà exposées.

Une mobilité quotidienne qui demeure largement automobile

déplacements sont effectués en voiture contre 38 % à l'échelle régionale grande couronne passant de 1,98 à 2,03. Dans les Yvelines, 54 % des structuré par trois autoroutes (A10, A11 et A13/N13) et cinq nationales des déplacements, s'appuie sur ce réseau: l'usage de la voiture progresse en grande couronne entre 2001 et 2010 et représente jusqu'à secondaire. La mobilité quotidienne, qui se caractérise par la motorisation la mobilité quotidienne. La mobilité en voiture a fortement augmenté dans l'espace rural et les agglomérations secondaires (de 2,21 Les Yvelines disposent d'un réseau routier dense (of carte ci-contre) à 2,38 déplacements/jour) et faiblement dans les zones denses de et 27 % des yvelinois sont abonnés aux transports collectifs contre 36 important d.n complétées (N184/N186/N12/N10/N191) 2/3 de

Le parc automobile des Yvelines reflète cette dynamique, comptant en 2010 plus de 760 000 véhicules. C'est ainsi le département le plus motorisé d'Ile-de-France, représentant 11,2 % de la population de la région mais 15 % du parc automobile francilien.



Le schéma départemental des déplacements fait des axes transversaux et des transports en commun routiers des

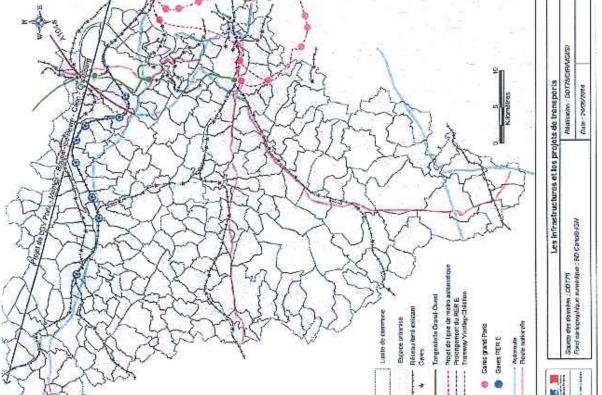
demande de mobilité sur les trajets de banlieue à banlieue. Aussi, sur ces territoires, l'augmentation du nombre d'habitants et la Sur le fondement du constat exposé ci-dessus, le schéma identifie les faiblesses de l'offre de mobilité yvelinoise. À l'image de l'offre dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail se traduit davantage par une progression des déplacements en voiture que par ceux en transports collectifs. Il apparaît en effet que les investissements en la matière n'ont pas suivi l'évolution des besoins : dans les Yvelines, les déplacements en transports en commun sont moins performants en termes de temps de parcours : de transport en commun en Grande Couronne, celle du département semble inadaptée, face notamment à la hausse de 3 fois plus long en moyenne qu'en voiture (57min contre 21min)

départementaux. Le SDAASP se concentre sur ces derniers dans la mesure où il aspire avant tout à renforcer l'accès à des services de base, donc d'envergure comprise entre les échelons communal et départemental. Plusieurs projets sont envisageables dessous) qui font intervenir de nombreux acteurs institutionnels étrangers au seul département, cohabitent des sujets proprement Parallèlement à la poursuite de grands projets d'envergure régionale (Eole, Grand Paris Express, LGV Normandie... (cf. carte c/ou déjà en cours en vue de densifier et consolider le réseau de transports collectifs d'une part, fluidifier le trafic routier d'autre part : - le développement de liaisons de rocade : la Tangentielle Grand Ouest (TGO) entre Saint-Cyr et Saint-Germain, le tram-train Versailles-Evry (TTVE) et la ligne 18 du Grand Paris Express en sont les principales expressions. On constate cependant que ces projets transversaux à dominante ferroviaire se concentrent dans l'Est du département.

périurbains et ruraux. Dans les Yvelines, l'offre de bus régulière était constituée en 2015 de 384 lignes sont 37 lignes de pôle à pôle - sur les transports en commun routiers, qui revêtent une dimension plus proprement départementale, permettant une desserte grande couronne, ils sont en effet complémentaires des transports en commun ferroviaires et structurants pour les territoires plus circuits de transport scolaire empruntés par 10 000 élèves. On compte également 4 lignes de Noctilien, prenant le relais des Jolie - St-Germain-en-Laye - Paris Saint-Lazare / Vélizy - Paris Montparnasse. Le projet de bus à haut niveau de service "T-zen" desservant depuis la gare de Mantes-la-Jolie le quartier du Val-Fourré et l'Eco-quartier Mantes-Rosny est toujours en cours plus fine des territoires et des investissements moins importants, ils sont cruciaux mais semblent insuffisamment développés. En (Express, Mobiliens...), dont certains limitrophes aux Yvelines (La Défense, Massy-Saclay, Cergy-Pontoise...). S'y ajoutent 200 services ferroviaires de 0h30 à 5h30: La Verrière - Paris Gare de l'Est / Saint Rémy-lès-Chevreuse - Paris Châtelet / Mantes-lad'avancement. Au total, les déplacements par bus représentent 27 % des déplacements en transports en commun générés par les Des lacunes sont constatées : le manque de liaisons bus de pôle à pôle et la forte réduction de l'offre en soirée (réduction de plus de dédiées peut être un frein à l'attractivité du bus, grevée par des 90 % du service après 20h30) et le week-end. Le manque de voies emps de parcours longs et irréguliers, soumis aux aléas de la circulation routière.

environ 6000km de routes dont 130km d'autoroutes et 110km de de voies communales. L'essentiel des routes nationales comme départementales suivent une orientation radiale. Les principales communales Infrastructures routières : le département des Yvelines compte routes nationales, 1560km de routes départementales et 4200km RD983) sont insuffisantes et pas assez développées pour assurer nfrastructures tangentielles (RN184, RN186, RD191, RD936 de véritables liaisons transversales au sein du département, départementales voles des ainsi nadaptées eportant

Poissy et Porchefontaine. Les taux de ponctualité les plus faibles Les travaux estivaux du RER A et Eole tentent de répondre à ces Sur le réseau ferroviaire existant en direction de Paris et de la sonctualité, de la sous-capacité des rames sur certaines lignes du département étaient en 2013 pour le RER A et les lignes L et J. ligne L notamment) ainsi que des nœuds ferroviaires de Mantes. petite couronne, les enjeux sont ceux de la fréquence et de enjeux



on est à l'Ouest du département. Ainsi, par exemple, des gares «Transiliens» de la CCCY où de nombreux riverains de Les rabattements en gare sont réalisés à 49 % à pied, à 32 % en bus et à 17 % en voiture particulière (10 % en tant que conducteur, 7 % passager). Il semble néanmoins que les rabattements pédestres concernent essentiellement les communes denses orientales du l'unité urbaine de Paris. Les rabattements par bus ou par voiture croissent vraisemblablement à mesure que 'intercommunalité et de l'Ouest yvelinois (et jusqu'aux franges orientales du département d'Eure-et-Loir voisin) viennent en voiture prendre le train pour Saint-Quentin-en-Yvelines, la petite couronne ou Paris. Les gares concernées ne disposent pas d'espaces de stationnement suffisamment importants, donnant lieu à des stationnements encombrants dans les rues adjacentes à la gare, L'intermodalité est donc un sujet transversal qui concerne les territoires urbains comme ceux ruraux, mais caractéristiques et enjeux différents

Mobilité et ruralité

Les enjeux de mobilité sont à penser en relation avec ceux des usages numériques. Ils sont notamment liés au travers des espaces de co-working et de télétravail : les politiques liées à la mobilité doivent aussi prendre en compte les déplacements qu'elles permettent d'épargner. Ces structures peuvent par exemple coincider avec des gares en vue de profiter des espaces de Dans une logique d'équilibre des territoires, ils peuvent aussi être implantés dans des communes rurales ou périurbaines stationnement et créer des pôles concentrant divers services (restauration, garderie...) ainsi qu'une offre de transports diversifiée. desservies par un réseau internet performant. Le Schéma Directeur Régional Ile-de-France (SDRIF) identifie justement des « pôles de centralité à conforter », notamment par la définition en leur sein de secteurs d'urbanisation préférentielle. Ce document stratégique définit le cadre de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la région d'Île-de-France à l'horizon 2030 pour en maîtriser la croissance urbaine démographique, améliorer l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région.

Il repose sur trois piliers

- structurer le réseau de transports collectifs francilien ;
- polariser-équilibrer des bassins de vie multifonctionnels;
- préserver-valoriser les espaces naturels et les continuités écologiques.

De manière opérationnelle, ce schéma et le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) témoignent une attention forte à l'égard des territoires ruraux, et des services qui s'y trouvent, qui se décline avec :

- (0) le pacte rural, et notamment son volet économique, qui met en place une aide aux commerces de proximité et une aide à revitalisation commerciale des communes et EPCI, en milieu rural
- le contrat rural (CoR), en lien avec le Conseil Départemental, et qui vise à accompagner les communes et les syndicats de communes ruraux pour assurer le développement de leurs territoires, par la réalisation de leurs projets d'investissement portant sur leur patrimoine foncier et immobilier;
- les contrats de ruralité, qui intègrent un axe «mobilités » ;

0

le Contrat d'Intérêt National (CIN) « Abords des gares du transilien », en cours d'élaboration dans le sud Yvelines et qui promouvoir un développement maîtrisé du territoire en confortant des polarités déjà existantes (favoriser l'émergence de petits logements, y compris sociaux pour attirer de jeunes actifs; limiter l'étalement urbain; favoriser la proximité aux gares concerne les communes de Rambouillet, Coignières, Les-Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines et Gazeran. Il vise et pôles multimodaux pour limiter les déplacements en véhicule individuel...). •

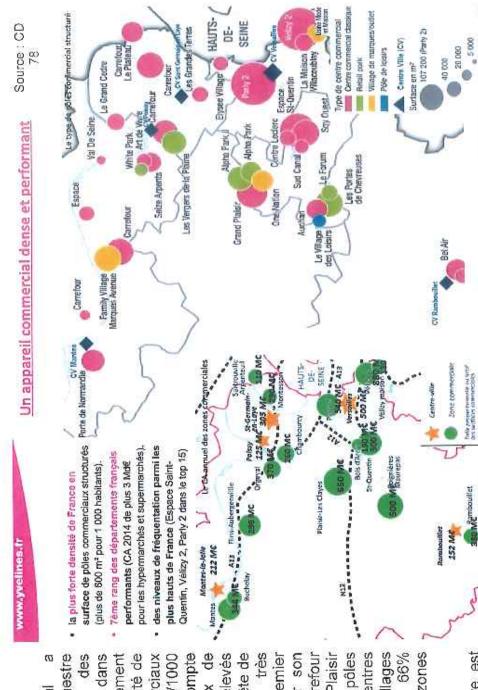
à conforter des communes de taille plus modeste (Maule, Septeuil, Neauphlette, Ablis, la Queue-les-Yvelines situées à proximité d'axes de transport (route ou voie ferrée) et jouant le rôle de pôles pour les communes alentours. Un meilleur accès aux services peut ainsi passer par l'amélioration de l'offre à proximité des lieux de résidence, mais aussi, à défaut ou de manière Dans les Yvelines, en plus des villes sièges des EPCI (Rambouillet, Houdan, Neauphle le Château...), le SDRIF cible comme pôles complémentaire, par une diversification de l'offre sur les axes de transports, permettant ainsi aux usagers/travailleurs d'optimiser 'utilité de leurs trajets quotidiens. Le plan d'action lancé par le Conseil Départemental suite aux Assises de la ruralité contient aussi un volet relatif aux mobilités dans son plan d'action. Renforcer l'attractivité des gares et l'intermodalité en constituent les priorités, déclinées dans des moyens dédiés à l'essor de circulations douces vers les pôles gares ainsi que la création d'aires multimodales et de stationnement aux côtés des gares rurales. Le schéma départemental des équipements intermodaux comprend des mesures qui concourent à une meilleure accessibilité des services au public : aide à la création de places en parcs relais aux gares stratégiques, aide à la création de les vélos, et des arrêts de bus), aides aux expérimentations innovantes. Le développement de pôles multimodaux dans des gares départemental insiste sur le caractère stratégique de la réflexion sur la mobilité, qui est à mettre en rapport avec les politiques de organisant la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire, sont indirectement génératrices de flux et places de rabattement en gare pour les parcs au sol, aides à la création d'aires de mobilité intermodale (espaces regroupant des places de stationnement, notamment pour le covoiturage, des bornes de recharge électriques, des stationnements sécurisés pour sur-Seine, Bréval, Montfort l'Amaury-Méré, Gazeran, St-Rémy-lès-Chevreuse – cf partie ruralité). Plus largement, le Conseil logement et de développement économique. Les politiques relatives aux OIN, au logement social, à l'urbanisme, à l'aménagement commercial ou à la densification du tissu urbain (SQY, Maurepas, Versailles, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie), en rurales, voté en 2016 par l'assemblée départementale, cible plusieurs gares dans les territoires ruraux des Yvelines (Bonnièresdoivent donc s'accompagner d'une réflexion sur les conditions de desserte des territoires concernés

Commerce

des structures aux niveaux de Montesson 7ème, Auchan Plaisir pôles commerciaux, retail parks, villages semestre dispose de la plus forte densité de commerciaux 600m2/1000 nabitants). Le département compte réquentation parmi les plus élevés de France, avec souvent en tête de attractifs (Auchan Vélizy premier hypermarché de France par son Carrefour (centres de marques...) représentent 66% zones dynamiques commerciales dans département départemental lieux des hypermarchés Au total, les commerciaux structurés premier état des structurés (plus de e L d'affaires, France en pôles surface Yvelines. au Conseil (8ème...). orésenté chiffre 2017 pont g

commerciales des Yvelines.
L'offre du secteur allmentaire est

matière d'équipement de la maison, le pôle commercial de Plaisir-Les Clayes a acquis une dimension régionale, efficacement de l'équipement à la personne est légèrement déficitaire dans la mesure où un décalage existe entre les besoins d'une clientèle au profil CSP+ et la qualité de l'offre. On observe ainsi une évasion vers les pôles commerciaux parisiens et alto-séquaniens. En complété par Parly2 et Vélizy2 ainsi que par les pôles de Mantes la Jolie et Buchelay. dans l'ensemble équilibrée. Celle



centres-villes du département, desquels se distinguent quelques centres structurants. Versailles et Saint-Germain-en-Laye sont les plus attractifs et rayonnent sur l'ensemble du territoire. A un échelon plus intercommunal, Rambouillet et Mantes-la-Jolie sont des Si les zones commerciales regroupent 41% des emplois commerciaux, le reste de l'activité et des emplois se partagent dans les pôles secondaires du département, mais sont confrontés à l'enjeu du renouvellement de l'offre pour conserver leur attractivité Cette offre très développée de zones commerciales influe directement sur le dynamisme commercial des petits centres-villes et des commerces de proximité. Ainsi, le maillage de petits commerces alimentaires (boulangeries et fruits et légumes notamment) baisse GPS&O, Nord de la CCPH) sont particulièrement concernés. Au-delà de la concurrence du dense réseau d'hypermarchés et centres commerciaux, l'urbanisation diffuse et le mitage du territoire, qui favorisent l'usage de la voiture et limitent les zones dans les Yvelines quand il s'étend dans les départements franciliens limitrophes. Les territoires du nord du département (CASGBS piétonnes, sont aussi des facteurs dissuasifs pour l'installation de nouveaux commerçants.

des quartiers des QPV dont la proportion de ménages véhiculée est plus faible que les autres habitants du département, ainsi que Cette dynamique fragilise un peu plus la situation des populations dont l'accès aux services est déjà limité, notamment les habitants es personnes âgées isolées et sans moyen de locomotion. La prégnance des zones commerciales est aussi un enjeu fort de mobilité, l'attractivité de ces zones périphériques favorisant l'usage de la voiture et contribuant à la densification des axes routiers. Dans tous les cas, cette dynamique est appelée à se prolonger dans la mesure où la grande majorité des zones commerciales actuelles ont des projets d'extension et où de nouvelles constructions de pôles sont également envisagées : au total près de 350 000 m² supplémentaires potentiels au cours des 5 prochaines années

Logement

Les enjeux liés à la production de logement dans les Yvelines

urbain et l'urbain le long de l'axe séquanien et dans sa frange est/nord. L'action en faveur du logement s'inscrit dans un cadre partenarial, notamment au sein du SDRIF et le SRHH qui ont définit les principaux axes de développement du logement pour les prochaines années : densification urbaine, notamment aux abords des gares, rapprochement domicile/travail. maîtrise des charges Le département est caractérisé par une grande diversité de l'habitat : essentiellement rural à l'ouest et au sud, il tend vers le périesidentielles... En 2014, le nombre total de logements était de 614 740, dont 91,9 % de résidences principales. La part des logements vacants était de 5,8% et celle des ménages propriétaires de leur résidence principale de 59,4 %.

Yvelines (Trappes, La Verrière) concentrent une forte présence du parc locatif social, quand le parc locatif privé demeure ruraux de la CCPH et de la CCCY présentent une offre de logements inadaptée à ces populations. Y prédominent en effet de enjeu important d'attractivité et de dynamisme démographique et économique pour ces territoires ruraux. Toutefois, la préservation du patrimoine naturel et agricole du département incite dans le même temps à limiter l'extension des aires urbaines et du mitage L'offre de logements apparaît peu diversifiée et l'offre locative sociale est insuffisante et inégalement répartie sur le territoire. Pour les territoires urbains, les territoires en Seine-Aval (Sartrouville, Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie...) et à Saint-Quentin-enhégémonique dans les autres aires urbaines. La demande de logement social poursuit sa progression : 49 628 demandes actives dans les Yvelines en 2016 (contre 46 614 en 2015), dont près de 60% sont inférieures aux plafonds de ressources PLAI. 4 erritoires concentrent 97% de la demande : la CU GPS&O (16 250 demandes), la CA SGBS (12 459 demandes), SQY (10 299 demandes), et la CA VGP (9 561 demandes). Les enjeux relatifs à l'équilibre parcs locatifs social/privé ne concernent pas les seules zones urbaines du département : alors qu'ils accueillent une part croissante de jeunes actifs et de leur famille, les territoires grands logements individuels, souvent d'anciennes résidences secondaires, trop grandes et chères à l'achat pour de jeunes ménages. Le développement de petits logements (T1/T2/T3), équitablement répartis entre parcs social et privé, constitue donc un sur son territoire et plaide donc pour des dynamiques de densification des espaces préexistants de logements

de viser une production annuelle de plus de 9 000 logements par an, sur les 70 000 prévus en île-de-France. Cet effort doit se placer dans le contexte des politiques territoriales et de développement durable (densification urbaine notamment aux abords des L'enjeu principal pour le département consiste à poursuivre l'effort de construction de logements dans un souci de mixité sociale et de développement d'une offre adaptée aux ménages aux revenus plus modestes. L'objectif pour les Yvelines étant gares, rapprochement domicile/travail, maîtrise des charges résidentielles), réaffirmé notamment dans le SDRIF adopté en 2013.

3 993 logements sociaux ont été produits en 2016 (soit une baisse de 2.5% par rapport à 2015). En 2016, les logements locatifs sociaux familiaux représentent 85% de la production, contre 61% en 2015, et 74% de la production de LLS se situe sur les communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU (contre 72% en 2015). Le conventionnement du parc privé permet aussi de favoriser l'accès de tous au logement, en plaçant le logement privé aux conditions d'accès du parc social,

au handicap est une thématique importante dans les Yvelines, puisque l'Anah est intervenu sur 114 logements en 2016. D'autres outils permettent aussi de lutter contre l'habitat indigne (déploiement d'un outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne et non décent, lancement d'un appel à projet régional auprès des collectivités à enjeu en 2013, dans le cadre duquel est financée la actions en matière de logement comprennent aussi le financement de l'amélioration du parc privé. La déclinaison du (Agence nationale de l'habitat) afin d'accompagner les propriétaires modestes dans la rénovation thermique de leur logement, de prévenir et de traiter la précarité énergétique de ces ménages. Le programme « Habiter Mieux » a permis d'accompagner 1 900 ménages dans leurs projets de rénovation et doit atteindre 3 050 fin 2017. L'aide à l'adaptation des logements au vieillissement et programme national « Habiter Mieux » est menée par le Conseil départemental des Yvelines et la délégation locale de l'Anah énovation du centre ville ancien des Mureaux, lutte contre les copropriétés dégradées...).

programmes d'investissement: Le conseil départemental accompagne la production de logements par des Prior Yvelines, Yvelines résidences, RuralogY.

Le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle Prior-Yvelines est un programme qui se déroule sur la période 2015-2021. Son objectif est double:

diversifié, concentré sur les territoires à potentiel urbain comme les cœurs d'agglomération, les quartiers de gare, de grandes - agir concrètement en faveur de la construction neuve et soutenir en priorité les projets participant à un développement résidentiel nfrastructures de transport ou en renouvellement urbain;

territoriales yvelinoises en proposant un programme fondé sur une approche collaborative, conçue pour s'adapter à chaque - contribuer à un renouveau des modalités de travail partenarial que le Département souhaite insuffler auprès des collectivités contexte, dans un cadre négocié plutôt que règlementé.

A travers Prior Yvelines, le Département propose un appui opérationnel et financier, aux collectivités qui projettent à horizon 2021, de conduire un projet de développement résidentiel ambitieux et/ou un projet de rénovation urbaine. En outre, dans l'optique de déterminé, non pas à partir d'une mécanique de calcul forfaitaire, mais au cas par cas, après analyse des besoins identifiés et en fonction de l'ambition et de la qualité de la réponse, ce afin d'apporter l'effet levier nécessaire à la concrétisation des projets. Pour maximiser l'intervention sur les territoires à forts enjeux, l'appui financier du Département dans le cadre de ce programme est cela, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 100 M€ dédiée à ce programme.

concerne la commune de Limay. La signature de cette convention permettra d'engager la phase d'investissement financier du programme Prior Yvelines auprès des collectivités. Par ailleurs, 7 missions d'AMO (phase 2) sont actuellement lancées et devraient et GPS&O) ce qui permet au programme de couvrir 41 communes sur les 82 éligibles et 37 communes sur les 48 prioritaires. Concernant le volet développement résidentiel, la première convention particulière devrait être signée d'ici la fin de l'année 2017 et Au terme de l'appel à projets lancé en 2015, le Département a reçu 28 candidatures communales et deux candidatures EPCI (SQY permettre la signature de conventions au cours du 1er semestre 2018.

périscolaires, culturels, sociaux, économiques ou sportifs venant combler une offre manquante, favorisant l'accueil des populations En outre, Prior Yvelines finance, dans le cadre du volet développement résidentiel, les équipements scolaires et périscolaires liés la construction de nouveaux logements et, dans le cadre du volet rénovation urbaine (en QPV), les équipements scolaires différentes,

contractualisation avec les 4 EPCI urbains du Département (GPS&O, VGP, SQY et SGBS) et la négociation de chaque projet soutenu financièrement. L'enveloppe dédiée est de 20 M€. A ce jour, les 4 contrats ont été signés, représentant une quarantaine de projets Le programme « Yvelines Résidences » est une démarche mise en œuvre par le CD visant à développer une offre de logements des publics en situation de handicap psychique ou mental, et des publics en situation d'exclusion sociale. Il repose sur une innovante en direction des publics dits spécifiques. Il constitue le second outil phare du Département. Ce programme qui court sur la période 2013/2021 vise à produire 2500 places supplémentaires en résidences à destination des étudiants et jeunes, des seniors, et 12 projets ont fait l'objet d'une PASS Yvelines Résidences. Le programme « RuralogY » (période 2015-2017) est un programme dédié à la construction de logements locatifs sociaux dans les communes rurales (cible de 220 logements). Il repose sur un partenariat avec 3 bailleurs et s'achève à la fin de cette année.

Les enjeux liés au logement sont traités de façon partenariale

SRHH (Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement)

Le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), prévu par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, est élaboré par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) dont la présidence est assurée conjointement par l'État et la Région.

Il devient le document stratégique de référence pour l'ensemble des acteurs franciliens de l'habitat et de l'hébergement et offre une vision partagée des enjeux et des priorités de l'action publique pour répondre aux besoins des habitants.

Le cadrage régional vise notamment à réduire les fractures spatiales et à proposer un rééquilibrage de l'offre de logement et d'hébergement, tout en tenant compte de la situation des territoires au regard des objectifs de la loi SRI

Le schéma fixe, dans son deuxième volet, les grandes orientations et définit, pour chaque EPCI, les objectifs en matière de construction de logements et de structures d'hébergement, de développement équilibre du parc locatif social, d'actions en faveur des personnes défavorisées, de la rénovation thermique des logements ou encore de lutte contre l'habitat indigne.

Ces objectifs s'insèrent dans les orientations du schéma directeur de la région Ile-de-France et sont issus d'un processus d'élaboration associant l'ensemble des acteurs franciliens de l'habitat et de l'hébergement.

A l'issue de la phase de consultation, de nombreuses collectivités franciliennes ont émis un avis défavorable au projet de schéma proposé par le CRHH. Lors de la réunion plénière du CRHH du 6 novembre dernier, il a été décidé de fixer les objectifs territoriaux pour la première année d'application du SRHH, soit 2018. Le CRHH examinera à l'échéance d'un an les rythmes de construction observés, les projets à venir et les contraintes qui auront été identifiés par les EPCI lors des premiers mois de mise en œuvre du SRHH et fixera la déclinaison pour les années suivantes, sous réserve que les augmentations ou diminutions des objectifs de construction neuve d'un territoire n'excédent pas 10% de l'objectif initial et que la déclinaison respecte les objectifs découlant de la loi SRU.

DALHPD

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est élaboré et mis en œuvre conjointement par l'État et le Département. Il fixe les objectifs à atteindre pour assurer aux personnes et familles concernées la mise à disposition durable d'un logement et pour garantir la mixité sociale des villes et des quartiers, ainsi que les objectifs à atteindre en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. Le co-pilotage du PDALHPD permet d'avoir une vision d'ensemble des actions pour l'insertion des publics défavorisés vers l'accès et le maintien dans un logement autonome et décent. Cependant, selon les compétences de chacun, l'État ou le Conseil départemental pilote, copilote ou délègue leur mise en œuvre.

d'insertion, de la lutte contre l'habitat indigne, la gestion des dispositifs d'hébergement et des demandes de logement des publics L'intervention de l'État concerne principalement le développement de l'offre de logements et d'hébergement d'urgence et prioritaires et co-pilote la mise en œuvre des Conférences Infercommunales du Logement avec les EPCI.

es actions du Conseil départemental s'inscrivent dans le cadre de ses compétences d'action sociale et d'insertion.

Depuis la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, il assure la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans le cadre des aides financières individuelles et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social ié au logement.

Il finance également des mesures de baux glissants et de logements temporaires.

Le Conseil départemental, acteur de l'insertion sociale des plus défavorisés, est un prescripteur essentiel pour solliciter les dispositifs de l'hébergement et de l'accord collectif départemental et bientôt intercommunal. Il participe au repérage du logement potentiellement indigne.

O Il élabore les diagnostics sociaux dans le cadre de la prévention des expulsions et accompagne les publics vers une insertion par ogement

Le conseil départemental est un partenaire majeur dans les futures conférences intercommunales du logement dans le cadre de 'accès au logement dans le respect de la mixité sociale des villes et des quartiers.

0 En outre, l'État et le Conseil départemental co-pilotent les CCAPEX d'arrondissement et la CCAPEX départementale, ainsi que dispositif de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux ». Le PDALHPD coordonne et annexe des plans et des schémas qui viennent en soutien aux actions à mettre en œuvre pour les publics du plan, à savoir

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement,
- L'Accord Collectif Départemental et les futurs Accord Collectifs Intercommunaux.
- La Charte de Prévention des Expuisions Locatives
- Le schéma Régional des Demandeurs d'Asile,
- Le schéma de la Domiciliation
- La future Charte « Santé Mentale et Logement »,
- le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) (en cours d'élaboration).

Le 8º plan, dont la durée d'action s'étend de 2017 à 2022, se décline en sept axes thématiques :

AXE 1 : Production d'une offre adaptée en hébergements et en logements

AXE 2 : L'accueil, l'hébergement d'urgence et d'insertion

AXE 3 : Faciliter le parcours résidentiel de l'hébergement vers l'accès au logement autonome

AXE 4 : L'accompagnement social des publics spécifiques

AXE 5 : La précarité énergétique et la maîtrise des charges

AXE 6: Lutter contre l'habitat indigne

AXE 7: La prévention des expulsions locatives

Ces axes stratégiques s'inscrivent dans la continuité des orientations du SRHH; les objectifs de l'axe 1 seront modifiés, le cas échéant, par avenant à l'issue de la validation du SRHH.

Lors de la réunion plénière du 3 juillet 2017, le CRHH a émis un avis favorable au 8º PDALHPD des Yvelines. Le projet de plan doit encore être examiné par l'assemblée départementale.

S

Instance créée par la loi ALUR, la conférence intercommunale du logement (CIL) a pour objet de définir les orientations en matière travers l'élaboration d'un document cadre, dont la mise en œuvre opérationnelle est précisée dans plusieurs conventions, et plus particulièrement dans la convention intercommunale d'attribution (CIA). Les EPCI ayant la compétence habitat, un PLH approuvé sur au moins une partie de leur territoire et comprenant un ou plusieurs quartiers en politique de la ville ont l'obligation de créer une CIL. Dans les Yvelines, trois EPCI ont d'ores-et-déjà installé une CIL, dont la présidence a été assurée conjointement par le d'attributions de logements sociaux. Cette instance détermine les modalités, les objectifs et les orientations dans ce domaine, président de l'EPCI concerné et le Préfet des Yvelines

CU Grand paris Seine et Oise -> installation de la CIL le 22 septembre 2016

- CA Saint Germain Boucles de Seine -> installation de la CIL le 23 janvier 2017

- CA Saint-Quentin-en-Yvelines -> installation de la CIL le 22 février 2017

ll est à noter que la création d'une CIL s'imposerait à tout EPCI ayant un PLH approuvé ou tenu de se doter d'un PLH. En effet, une stricte application de la loi Egalité et Citoyenneté induirait une telle obligation pour deux intercommunalités yvelinoises: les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Rambouillet Territoires.

A l'issue des réunions d'installation, des commissions thématiques sont organisées pour débuter les travaux de réalisation des documents-cadres et des conventions intercommunales d'attribution. Les services de l'État (DDCS et DDT) accompagnent les EPCI dans la mise en place des CIL: ils contribuent à l'élaboration de la stratégie d'attribution des logements sociaux, leur apportent un appui méthodologique et transmettent les données statistiques permettant de bâtir le diagnostic et les orientations chargé du suivi opérationnel des réformes des attributions issues des lois ALUR et Egalité et Citoyenneté, a été recruté à la DDCS porter-à-connaissance, pack de données, définition des objectifs chiffrés de relogement des ménages prioritaires). Un cadre A en novembre 2016.

Bilan du diagnostic

Atouts et points faibles du département des Yvelines en matière d'accès aux services

	Atouts		Faiblesses
• •	Un département qui présente une situation économique et sociale relativement favorisée à l'échelle nationale malgré de fortes disparités internes; En matière d'accès aux services, le département profite aussi, dans sa partie est, de l'appartenance à l'unité urbaine de Paris et pour les espaces ruraux de l'existence de pôles d'enverqures intercommunales		Un département regroupant une grande diversité de situations géographiques et économiques exigeant chacune une approche particulière ; Une forte pression foncière qui pousse les ménages modestes et jeunes de plus en plus loin des bassins d'activité et d'emploi ;
•	(Mantes-la-Jolie, Rambouillet); Le département est relativement bien doté en équipements de services : seules 3 communes ont un temps d'accès aux équipements de base supérieur à 10 minutes. Opportunités		demeure limité et essentiellement concentré à l'est.
	Développement d'outils de coordination des politiques et financements accordés aux projets au niveau intercommunal (contrats de ville, contrats de ruralité)	•	Dans les EPCI à dominante rurale, une tension entre, d'une part, la nécessité de nouveaux logements pour soutenir le dynamisme démographique et d'autre part la
0 0	Santé: des acteurs institutionnels déjà mobilisés sur le sujet de l'accès aux soins (aides ARS, plan du CD 78); Démarches existantes portées par l'État (logement		préservation d'espaces naturels et de la biodiversité et, à l'ouest, une offre de logement inadaptée à la demande (logements trop grands);
	social), le conseil régional (SDRIF) et le conseil départemental (schéma des déplacements) sur le logement et la mobilité;	•	De nombreux projets de création ou extension de grandes surfaces commerciales contribuant au manque d'attractivité des centres-villes.
•	Un nombre important d'acteurs institutionnels et associatifs déjà impliqués dans des actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux services	•	Un besoin de coordination des actions portées par les différents acteurs impliqués dans l'accès aux services

Bilan des enjeux prioritaires identifiés

Le diagnostic en matière d'accès aux services souligne le caractère « hybride » des géographies humaine et naturelle des

d fortement territoire. Aussi les pistes d'amélioration de l'accès aux services se doivent elles de traiter tant les problématiques d'accès aux aire urbaine parisienne. Les Yvelines se distinguent également par l'importance de la ruralité, qui influe sur l'aménagement du urbanisée et concentrant de nombreux services, publics comme privés. Le nombre important de quartiers en politique de la ville, qui relèvent de problématiques qui leur sont propres en matière d'accès aux services, témoigne également de cette appartenance services (distance, maillage du territoire....) que celle de leurs usages (fracture numérique, compréhension des procédures Par le bon niveau d'accès qu'il présente à l'échelle nationale, le département s'inscrit dans la région francilienne, maîtrise de la langue française...). De nombreux documents et politiques élaborés par l'ensemble des acteurs publics du département abordent sous des angles divers l'accès aux services au public, compris dans une large acception : contrats de ville, contrats de ruralité, mesures des CIR, SDRIF, schéma des déplacements du CD78, diagnostic de l'ARS.

ravers une approche transversale permettant de souligner des solidarités et relations plus rarement évoquées, à l'instar de celles Compte tenu de cette situation, l'enjeu principal du SDAASP réside dans le regroupement et le lien entre ces différents aspects à qui lient santé et numérique sur des sujets tels que la télémédecine et l'attractivité des jeunes médecins. C'est cette approche qui guide notamment les trois parties dédiées aux enjeux considérés comme principaux : accès aux droits et au numérique, santé, mobilité ANNEXE n° 2





Annexe 2: Contrats de ruralité - liste des projets portant sur l'accès des services au public

Numerique		
Mobilite		Luston duze (Overale) Luston duze (Inhabile) S. Andragemert venici them) peron (Inpution) Luston doze (Terrorbant) S. Jahon doze (Terrorbant) S. Jahon doze (Terrorbant) S. Overlin spicos (Lerebial) S. Overlin spicos (Lerebial) S. Overlin sessur de bemespour whiche electron (IPSSO)
Centres-bourgs	1. Treretemater de a bistablece en épitére (Sant Marinha-Garenne) 2. tertaminen d'amarché ce produits freune (Nevel)	L. Oestbor one stoor over a via di fersion à con cle. (Dindiscultant Annotati de Confession à con cle de Confession à con cle de Confession à con cle de Confession de Confession de Confession de Local de Confession de Confession de Local de Confession de C
Education	1. Tron. 4 groups sociate fine 20la (Primari) 2. Tron. 3 doc Pertreaudiel 5. Constructor restaurat sociate (Socioss)	
Accessibilité	D. Travaus setting de la maife (Jeunelle) Semantisco Minacia autoritàrical Mentilanical Mentilanical	1. Transformation base as white (Baus Fa) 2. Cristion of un poble and (Scartific) 3. Requal Tation access a spence possible (Whether Very) 4. Transvox mains (Isramic equivacri) 5. Transvox mains (Isramic equivacri) 6. Area as common as accordability dos FD) 7. Area failth as Medica community, at legals the object of the mains of the factor (Isramic equivacri) 7. Area failth as Medica equivacri on the factor (Isramic equivacri of the factor (Isramic equivacri of the factor) 7. Area failth as the factor (Isramic equivacri of the factor) 7. Accessibility for the purpose of the community of the factor (Isramic equivacri of the factor) 7. Accessibility failth (Isramic equivacri of the factor) 7. Accessibility failth (Isramic equivacri of the factor) 7. Accessibility failth (Isramic equivacri of the failth of t
Santé	Urist on time stylicularitist Orist on time stylicularitist Constraint Constraint	1. Agrectionment masor assesses (Filips)
Année	2017	2018-2020
Intercommunalité		Grand Paris Seine et Oise

	1 8
15	TRANS
N/	feether in
30	EPUBL
	2 8

Intercommunalité	Année	Santé	Accessibilité	Éducation	Centres-bourgs	Mobilité	Numérique
	2017	1. A mining ment des aboncs du souvez uch medits (Self); 2. Acht, dur feaal médical (Charsadar); 3. Charsadar) 3. Charcare du pile médical (Fertreup le Reun)				1. Amin ageneration on a section of the first copies of the first	
Versailles Grand Parc	2018-2020	1. Construction of time (457 (5 ad	i. Agrandisser ent ex. construction d'on criscon lus Legens-sussei L'assoir cosse i morte pour derrande d'actes d'estreid (bassoir-hau)		I. Revisation of a bound control (1997) I. Notice for all the married for the following of Paulin S. Notice for oblidities demonstration (Fortmaple Flash) A. Andregement du sont communication (1997) A. Andregement du sont communication (1997) I. Andregement du sont communication (1997)	L. Cristica do actor episober (Casooutori) 2. Missis office between websign pour contains for a formation of Carooutoria. 3. Missis office formation of Carooutoria Management of Carooutoria Management of Carooutoria of Carooutoria of Management of Carooutoria of Management of Carooutoria of Management of Carooutoria o	1. Developament de la formande (charcaufort) 2. Debolement de a flore optione (formande) fromp
	(D)		1 Appendix sector PML nonmerous (GDH) & Ellipson = 1005/90/cm v.m. nonmerous (CDH) - Upped Sector International Control of Appendix of Processing (CDH) - Appendix Philipson Control of Control of CDH)	A. etten somethecode tarpet.	Likeces berraitte Sammatis 2. Ilweet Septe II Sept. II.	1.5 to consider and (CDC) 1.00 consider 1.00 be formally 1.00 be formally 1.00 be formally (Cont. at	
3 jeuchnoh syas	Bode-Bure	1. Garrera tuner atem mel (ede.) Septecti	Human County P. M. Sammon as (2019) Color Continuo Visido (2019) Color Continuo Visido (2019) Color Salvono Visido (2019) Color Color Marketinia (2019) Color Color Marketinia (2019) Train Color	1. Not reflect assess to the bell colon meter in his table residence. 8. Not note the another so also properly. 8. And his consent of also primary and the colon of the colo		Artical control of the families Stock Structure Second Stock Structure Second Stock Structure Stock S	
Cour d'Yvolines	£ 2002		1. Aminingsment de Naciones altiments normanoscous Pri Violegali 2. Destund d'une Pride (Denna apparature) 3. Amonton de d'une Mode (Denna apparature) 3. Amonton de d'une Mode (Denna apparature) destron du roccue, petrode ne Lacidaceria; 5. Destina Made (Troin) 6. Aminingenient de l'occie une perconnes a mobilità féctica du munde (TRG)		L. Samenspenen, du peudus du sil age Same Réme du sil age Same Réme (Hannell)	1. Coulden 4. co sole more planteness of social state fellent is best of sept size fellent in the second sept for an deep state of sept for an deep state of sept size of sept sept sept sept sept sept sept sept	



Accessibilité Éducation Centres-bourgs Mobilité Numérique	1. Note an exessibility the holds described in solid test Sectional in the anomal control of the anomal contro	1. 3% with a find the belinnents beautiful to consider the second learned to construction the second learned to construct the second learned section to construct the second learned to const	1. Requiring to de a place du centre bourg (orden) 2. Rehabilitation de a place du centre bourg (orden) 2. Rehabilitation de a selección de comunication de companie de arrenda de companie de compani
Santé			1. Constructions are main reduciels (SerreAmouleon Nelnes)
Années	2018-2020	2027	2018-2020
Intercommunalité	Cœur d'Yvelines	Rambouillet Territoires	